Emmanuel Blanchard

Histoire de l'immigration algérienne en France

Collection
R E P È R E S



La Découverte

Emmanuel Blanchard

Histoire de l'immigration algérienne en France



2018

Présentation

Les relations entre la France et l’Algérie sont souvent considérées comme « passionnelles » en raison, notamment, du poids des années de guerre (1954-1962). Or ce sont cent trente ans de colonisation et près de deux siècles de migrations qui ont tissé de multiples liens : avec des départs de la France vers l’Algérie d’abord, avant que les traversées dans l’autre sens se multiplient à partir des années 1900. Aujourd’hui encore, les Algériens forment le principal groupe d’étrangers installé en France alors même que des générations de descendants d’immigrés ont acquis la nationalité française. Le droit de la nationalité, les politiques d’immigration, les imaginaires, mais aussi les sociabilités populaires ont largement été marqués par cette présence.

La prise en compte d’une situation coloniale, puis postcoloniale, permet d’expliquer les discriminations structurelles et les luttes qu’elles ont engendrées. En laissant toute sa place à une histoire sociale ouverte à la diversité des pratiques (religieuses, culturelles, professionnelles…) et des trajectoires, l’auteur restitue la diversité d’une immigration souvent réduite à quelques stéréotypes ou à sa seule histoire politique.

Pour en savoir plus…

L’auteur

Emmanuel Blanchard, historien et politiste, est maître de conférences à l’université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), il est notamment l’auteur de *La Police parisienne et les Algériens, 1944-1962* (Nouveau Monde, 2011).

Copyright

Remerciements. L'auteur tient à remercier les très nombreux amis et collègues qui l'ont accompagné dans la rédaction de cet ouvrage. Depuis des années, Linda Amiri, Jean-René Genty, Jim House et Neil MacMaster ont généreusement partagé leurs connaissances et leurs documents. Danièle Lochak, Danièle Voldman et Michelle Zancarini-Fournelle ont répondu dans l'urgence à mes sollicitations. Sylvie Thénault, Clifford Rosenberg, Augustin Jomier, Nedjib Sidi Moussa, Laure Pitti, Dalila Berbagui et Muriel Cohen ont relu avec une grande attention des chapitres initiaux de ce livre. Enfin, un grand merci à Marieke Joly, Claire Lemercier et Claire Zalc pour leur patience ainsi que pour leurs nombreux encouragements et conseils.

Repères n° 705 − Histoire

En couverture : arrivée d'Algériens à Marseille (Bouches-du-Rhône), avril 1970 © Roger-Viollet.

Composition numérique : Facompo (Lisieux), Février 2018

ISBN papier : 978-2-7071-7597-7
ISBN numérique : 978-2-3480-3548-7

S’informer

Si vous désirez être tenu régulièrement informé des parutions de la collection « Repères », il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d’information mensuelle par courriel, à partir de notre site **http://www.collectionreperes.com**, où vous retrouverez l’ensemble de notre catalogue.

Nous suivre sur



Table

Introduction

Peut-on faire dans le même geste l'histoire des migrations de sujets français, « au temps des colonies », et celle de nationaux algériens régis par les politiques d'immigration postérieures à l'indépendance de 1962 ? Les statuts des personnes et des territoires étant différents, considérer que ces migrations sont toutes « filles du colonialisme » suffit-il à relier les expériences vécues [Sayad, 1999] ? Par-delà l'incommensurabilité apparente des situations vécues — celles des exilés victimes des violences postérieures à l'interruption du processus électoral en 1992 et ayant difficilement trouvé refuge en France [Têtu-Delage, 2009] comme celles des convoyeurs de bestiaux et des colporteurs kabyles qui traversaient la Méditerranée à la fin du XIXe siècle —, ce livre proposera des fils conducteurs en cherchant à comprendre si l'immigration algérienne est semblable à bien d'autres, ou si elle reste une immigration singulière, ancrée dans une histoire coloniale spécifique influant toujours sur le présent. Un détour par le football, creuset des milieux populaires et vecteur d'un « nationalisme banal » [Fontaine, 2010 ; Pereira, 2016], permet d'illustrer ces enjeux.

Une immigration singulière : l’exemple du football

En 1982, pour la première fois, la France et l’Algérie participaient de concert à une Coupe du monde. L’équipe de France emmenée par Michel Platini s’appuyait alors sur de nombreux enfants de l’immigration italienne et espagnole dont, parmi ces derniers, trois joueurs nés au Maroc et en Algérie. Le passé colonial de la France en Afrique du Nord était incarné, par des enfants de « rapatriés », mais nulle trace alors de descendants d’immigrés algériens, en revanche présents dans l’équipe algérienne, avec notamment Mustapha Dahleb. Avant 1994 et la première sélection de Zinedine Zidane, un seul enfant d’immigré algérien joua un match sous le maillot de l’équipe de France : Omar Sahnoun, le « footballeur harki » — surnom donné en référence au passé militaire de son père et à ses propres prises de parole — sélectionné à six reprises en 1977-1978. De la fin des années 1970 à 2017, il n’a été rejoint que par cinq joueurs, les choix de sélection nationale des jeunes talents franco-algériens étant désormais scrutés avec attention et suspicion [Blanchard, 2016a].

L’équipe de l’Algérie indépendante s’est construite sur les bases de la « Glorieuse équipe du FLN » qui écuma les pays amis de la cause indépendantiste entre 1958 et 1962. Fondée sur la fuite et le ralliement des meilleurs « Français musulmans » du championnat de France, elle comptait des joueurs (Mustapha Zitouni, Rachid Mekhloufi) promis à une place de titulaire dans le onze français qualifié à la Coupe du monde de 1958. Depuis le milieu des années 1930, une dizaine de colonisés d’Algérie les avaient précédés en équipe de France. À l’inverse, entre 1968 et 2002, sous l’action notamment de l’Amicale des Algériens en Europe (AAE), une quarantaine d’enfants d’émigrés jouèrent pour les « Fennecs » algériens [Frenkiel, 2011]. À partir des années 2000, l’équipe d’Algérie fut même majoritairement composée de joueurs formés en France. Lors de la Coupe du monde 2010, 17

des 23 sélectionnés étaient nés en France ou titulaires de la nationalité française. Cette proportion de joueurs « issus de l'émigration » était la même, quatre ans plus tard, lors du Mondial brésilien. Elle souleva les critiques de certains commentateurs dont les plus virulents dénoncèrent une « équipe [de France] B » : en Algérie aussi, les liens entre football et immigration sont porteurs de réflexions sur les contours de la nation [Archambault *et al.*, 2016]. La composition de l'équipe d'Algérie révèle en effet le présent inextricablement mêlé de deux pays loin d'avoir été séparés par l'indépendance de 1962.

Le seul match ayant jamais opposé les sélections française et algérienne, en octobre 2001, a d'ailleurs débouché sur une controverse politique : la *Marseillaise* avait été copieusement sifflée au Stade de France, avant que la rencontre ne soit interrompue suite à l'envahissement du terrain par des supporters de l'Algérie. Au nombre des répercussions politico-législatives de cette rencontre, on compta notamment l'adoption, en mars 2003, du délit d'outrage à l'emblème et à l'hymne nationaux (art. 433-5-1 CP du code pénal). Cet exemple est loin d'être anecdotique et illustre le fait que les Algériens et leurs descendants restent une « obsession française » [Shepard, 2017]. Depuis des décennies, au travers de multiples enjeux et polémiques, ils apparaissent centraux dans les processus de définition de la nationalité française [Weil, 2002] et des « frontières de “l'identité nationale” » [Hajjat, 2012] remodelées en fonction des relations franco-algériennes.

Une longue histoire

Si l'on ne devait retenir qu'une spécificité de l'immigration algérienne, l'épaisseur de son inscription temporelle s'impose. Les dernières synthèses consacrées à l'histoire de l'immigration algérienne évoquaient déjà une histoire vieille de près d'un siècle [Stora, 1992 ; MacMaster, 1997a]. Les départs massifs vers la France liés à la recherche d'emploi et au différentiel de conditions de vie entre les deux rives de la Méditerranée datent en effet des années ayant précédé la Première Guerre mondiale [Meynier, 2015]. Sur le long terme, l'immigration italienne est la seule qui puisse être comparée à celle d'Algérie : un fort dynamisme migratoire et d'importants renouvellements régionaux l'ont également caractérisée pendant plus d'un siècle (années 1860-1970) [Blanc-Chaléard, 2000 ; Rainhorn, 2005]. Du milieu du XIXe siècle aux années 1960, des millions d'Italiens ont traversé les Alpes. Depuis le début du XXe siècle, les départs depuis l'Algérie se mesurent aussi en millions, mais sans qu'il soit possible d'en donner une estimation globale [Carlier, 1985]. Parmi les principales immigrations actuelles, aucune ne plonge aussi loin et aussi massivement dans le passé.

Algériens et Portugais sont aujourd'hui les nationalités les plus représentées sur le territoire français avec environ 500 000 ressortissants pour chacun de ces deux pays. Dans le cas des seconds, ce nombre est essentiellement lié à l'histoire de l'arrivée de près d'un million de personnes en moins de deux décennies (de la fin des années 1950 au milieu des années 1970). Cette immigration, même irrégulière, fut encouragée par les pouvoirs publics français et donna lieu à peu de discours publics dépréciatifs [Pereira, 2012]. Dès les années 1920, l'arrivée des Algériens (alors de nationalité française…) fut au contraire considérée comme un problème, générateur de représentations et de pratiques hostiles [Massard-Guilbaud, 2004 ; Noiriel, 2007].

Jusqu’en 1962, les tentatives de freiner les départs vers la métropole furent nombreuses mais peu décisives. Après l’indépendance, les deux États rivalisèrent d’initiatives en matière de contrôle de l’émigration-immigration. Au tournant des années 2010, les environ 500 000 Algériens de France — ne sont décomptés que les titulaires de la seule nationalité algérienne, à l’exclusion des binationaux dont le nombre est incertain mais sans doute proche du million [TeO, 2010] — n’étaient d’ailleurs pas plus nombreux qu’au milieu des années 1960. Ce groupe a cependant été renouvelé par un flux régulier de nouveaux arrivants, alors que les naturalisés et la plupart des descendants d’Algériens, Français ou binationaux, disparaissaient des statistiques sur les étrangers. Si l’on prend en compte les immigrés (à la fois les étrangers nés à l’étranger et les personnes nées à l’étranger ayant acquis la nationalité française), ce dynamisme migratoire est sensible : le nombre d’immigrés algériens a augmenté de plus d’un quart depuis 1975 pour dépasser les 750 000 en 2013. Depuis la fin des années 1980, il s’agit à la fois du groupe immigré le plus étoffé (avec environ 13 % du nombre des immigrés — le total du Maghreb atteint 30 % — contre 10 % pour les Portugais) et le plus dynamique parmi les migrations anciennes [INSEE, 2016]. En 2013, les enfants d’Algériens (plus d’un million) étaient également les plus nombreux, parmi les « descendants d’immigrés », devant les quelque 900 000 descendants d’Italiens, pour moins de 700 000 Portugais [INSEE, 2016]. Au sens de l’INSEE, les « descendants d’immigrés » regroupent les personnes nées en France ayant au moins un parent immigré. Du fait de l’ancienneté de ces immigrations, les descendants des premières générations d’immigrés italiens ou algériens n’entrent pas dans la définition de l’INSEE et sont devenus invisibles dans la statistique publique, comme ils le sont d’ailleurs au regard d’une grande partie de la population.

Si l’on se place au niveau des régions de départ, une singularité algérienne transparaît : à la différence des Italiens qui ont essaimé vers de multiples régions (États-Unis, Amérique du Sud, Suisse, Allemagne, Australie…), l’émigration algérienne a longtemps été orientée vers une destination quasi unique. Derrière la France, le flux actuellement le plus dynamique est tourné

vers le Canada : de quelques centaines dans les années 1970, le nombre d'Algériens y a augmenté de façon exponentielle au cours de la « décennie noire » pour atteindre 40 000 en 2004 [Camarasa-Bellaube, 2010]. Il continue de s'accroître de 3 000 à 4 000 unités par an, soit, en valeur absolue, beaucoup moins vite qu'en France : chaque année, depuis le tournant des années 2010, environ 25 000 Algériens obtiennent un titre d'admission au séjour dans l'Hexagone. À partir notamment de données électorales (plus de 800 000 Algériens de France sont inscrits sur les listes consulaires), on peut estimer qu'au moins les trois quarts des Algériens de l'étranger vivent en France. En dépit de la diversification récente des parcours migratoires, l'inertie historique est donc telle que l'Algérie reste au nombre des quelques pays, dont le Mexique, aux flux migratoires très majoritairement tournés vers une frontière historique, aujourd'hui très contrôlée, et symbolisant les fractures Nord-Sud.

Une histoire en cours

Restituer le pluralisme de l’immigration algérienne, ses stratifications et son historicité est l’objectif principal de cet ouvrage. La prise en compte des acteurs et des actrices d’une telle histoire est forcément partielle, et, à la suite d’Abdelmalek Sayad, il s’agira avant tout de mettre au jour des logiques et des « pensées d’État » [Sayad, 1999]. Des questions construites en intérêts scientifiques et politiques brûlants depuis plusieurs décennies, telles que l’intégration des individus ou les contours d’une « culture immigrée », ne seront cependant pas abordées en ces termes. Une perspective en termes d’histoire sociale « populaire » [Zancarini-Fournel, 2016], à laquelle ont contribué les Algériens et les Algériennes de France, sera privilégiée.

Au fil de ce parcours de près de deux siècles, des années ayant précédé la « prise d’Alger » en 1830 jusqu’à nos jours, une période d’une soixantaine d’années (1914-1974), caractérisée par une immigration de masse liée à la « situation coloniale » et à ses suites, sera privilégiée. Dans un déroulé globalement chronologique, six enjeux principaux seront successivement abordés : d’abord, le poids du choc de la colonisation sur le régime migratoire des habitants de l’Algérie (chapitre I, avant 1914). La question du « déracinement », selon le sens donné à ce terme par les contemporains et dans de nombreux travaux sociologiques sera ensuite abordée (chapitre II, années 1910-1930). Jusqu’à l’indépendance de l’Algérie, ces émigrants furent catégorisés comme des Français « musulmans » au triple sens statutaire, racial et religieux qu’avait ce qualificatif sous la colonisation française (chapitre III, années 1930-1960). L’opposition à cette dernière permettra de revenir sur les modalités de politisation, notamment nationaliste, en situation d’immigration (chapitre IV, années 1920-1980). La place de l’emploi — et de son absence — a été cardinale dans la construction de la figure, réductrice, du « travailleur immigré » (chapitre V, années 1950-1980).

Elle a longtemps occulté l'importance des femmes et d'une immigration familiale, à laquelle les pouvoirs publics firent obstacle mais qui était amorcée de longue date (chapitre VI, depuis les années 1960).

I / Des migrations *coloniales* (avant 1914)

Les migrations entre la métropole et les départements d'Algérie qui s'accélèrent après la Première Guerre mondiale ne doivent pas être isolées d'autres déplacements de populations antérieurs. Tant les circulations ancestrales des habitants de la régence d'Alger que la nouvelle ère migratoire ouverte au milieu du XIX[e] siècle permettent de les mettre en perspective. Seul cet élargissement chronologique et géographique permet d'approcher ce que les migrations de l'Algérie vers la France doivent spécifiquement à la situation coloniale.

Des migrations précoloniales

Au début du XIXe siècle, la régence d'Alger, province de l'Empire ottoman, était un territoire peu dense, à l'exception de certaines hauteurs de Kabylie, de la *Casbah* d'Alger et de quelques rares villes fortifiées. Le nombre total d'habitants du pays reste inconnu mais était compris entre trois et cinq millions [Kateb, 2001]. La régence était faiblement urbanisée : sa capitale comptait autour de 30 000 habitants et ne pouvait être comparée aux principales villes du Maghreb (autour de 120 000 habitants à Tunis) ou du Machrek (environ 275 000 habitants au Caire) [Raymond, 1987]. Cette société très rurale n'en était pas pour autant « immobile » [Colonna, 1995].

Un espace méditerranéen

L'historienne Jocelyne Dakhlia a démontré que la « conquête » de 1830 devait être analysée comme un moment de séparation entre des espaces jadis connectés par de multiples échanges [Dakhlia, Kaiser, 2013]. La *lingua franca*, notamment parlée dans les ports, était l'un des symboles de ces espaces de confrontation et d'échange [Dakhlia, 2008]. Une partie des élites urbaines de la façade maritime du Maghreb avait le regard tourné vers le nord, voyageait en Europe et en maîtrisait certaines des langues. L'« immigration musulmane en Europe occidentale » n'est ainsi pas « un effet induit des expériences coloniales du XIXe siècle » mais s'ancre dans une histoire longue redécouverte ces dernières années [Dakhlia et Vincent, 2011].

La présence musulmane dans la France moderne et du début du XIXe siècle a ainsi fait l'objet d'une nette réévaluation historiographique [Dakhlia et Vincent, 2011 ; Valensi, 2012]. Le cas des captifs musulmans qui, de la fin du XVIe siècle jusqu'au début du XVIIIe, formèrent jusqu'à 20 % des chiourmes des galères du roi de France, est connu [Zysberg, 2007]. Un certain nombre d'entre eux firent souche dans le royaume de France. Après la rupture révolutionnaire, des documents de police évoquaient les « mesures prises à l'égard des Algériens et des Marocains » [Denis, 2011]. Ces quelques dizaines d'exilés saisis par des « papiers » préfiguraient des catégories administratives aux contours encore flous. Sous la Restauration, plusieurs centaines de ressortissants de la régence d'Alger étaient installés dans les grandes villes françaises et amalgamés dans des catégories plus larges telle celle des « Orientaux » [Coller, 2011]). Ils étaient juifs ou musulmans, en une époque où les agents de l'administration faisaient peu la distinction. Parmi eux, on comptait principalement des commerçants, des diplomates, des étudiants et autres savants mais aussi des prostituées, marins et anciens esclaves qui se mêlaient au petit peuple « oriental », en particulier arrivé suite à la retraite d'Égypte du corps expéditionnaire de Napoléon en 1804. Cette « France arabe » était principalement visible dans quelques quartiers de Paris et Marseille [Coller, 2011]. Elle était cependant loin d'être la seule destination des élites et commerçants algérois qui irriguaient dans plusieurs directions (Livourne, Tunis, Istanbul…) et situaient la régence d'Alger au cœur des dialogues et des déplacements en Méditerranée occidentale [Christelow, 2012].

Des circulations islamiques

« L'islam est mouvement », écrivait Fernand Braudel dans *La Méditerranée* (1949). D'importantes circulations humaines à l'époque moderne étaient en effet liées aux exigences religieuses. Elles dessinaient « un monde musulman en connexion », bien au-delà des grands centres urbains du rivage méditerranéen [Jomier, 2016]. Le pèlerinage à La Mecque

occupait une place de choix : aux XVIII[e] et XIX[e] siècles, les caravanes les plus importantes d'Afrique du Nord étaient celles qui, de Taza dans le royaume chérifien du Maroc aux lieux saints du Hedjaz, transitaient par l'Algérie, puis Tunis, Tripoli, Alexandrie et Le Caire [Chantre, 2012]. Ces villes marquaient autant d'étapes où le commerce et les échanges multiples se mêlaient aux rituels religieux. Certains fidèles partaient pour un voyage sans retour : soit qu'ils meurent en route ; soit qu'ils s'installent au sein des communautés d'artisans et de commerçants déjà présentes dans les agglomérations traversées [Raymond, 1959] ; soit que, trop appauvris et épuisés, ils aient dû rester au Hedjaz.

Ce long voyage était l'occasion de séjours prolongés auprès des savants de l'islam et dans les lieux d'enseignement coranique les plus prestigieux. En ce domaine, les *madrasa-s* de Médine ou de La Mecque étaient concurrencées par celles de Tunis et du Caire (les prestigieuses universités de la Zitouna et d'al-Azhar), voire de Bagdad. Au milieu du XVIII[e] siècle, l'une des plus importantes confréries d'Algérie, la *Rahmâniyya*, fut fondée après que son initiateur eut passé plusieurs années auprès des maîtres soufis des lieux saints. Moins d'un siècle plus tard, c'est après le *hajj* de 1828 qu'Abd el-Kader fut initié au sein de la confrérie de la *Qâdiriyya* de Bagdad et qu'il acquit la conscience de son destin politique et religieux [Pouillon et Étienne, 2003 ; Chantre, 2012].

Les héritiers des grandes familles religieuses devaient s'astreindre à une formation qui associait le voyage à la compétence religieuse et lettrée. Ces circulations d'hommes s'accompagnaient aussi de circulations matérielles (de manuscrits et d'imprimés notamment) et immatérielles (informations politiques, exégèses religieuses…) [Warscheid, 2013]. Les ressorts du voyage et de l'exil relevaient aussi de liens personnels et commerciaux : depuis Ghardaïa, l'« archipel mozabite » était connecté à Alger, Constantine, Tunis, Djerba, Tripoli ou Le Caire mais aussi à Oman ou Zanzibar [Jomier, 2016].

Avant 1830, les départs avaient donc déjà des causes multiples. Après cette date, la fuite devant les avancées de la domination coloniale en ajouta une nouvelle.

Des territoires amputés et expropriés

Après la « conquête », le développement des circulations entre l'Algérie et la France s'inscrivit alors dans des cadres administratifs et politiques qui ne peuvent se résumer à la « départementalisation » initiée en 1848. Le territoire algérien fut remodelé par la colonisation et véritablement atrophié si l'on considère les possibilités d'existence qu'il offrait à ses habitants ancestraux.

Un « espace retourné »

Jusqu'à la période ottomane, les flux économiques et humains partant de l'Algérie actuelle étaient massivement orientés par les circulations transsahariennes [Côte, 1988]. Dans les siècles suivants, la course maritime et les relations commerciales et politiques avec la Sublime Porte ont donné une importance certaine aux espaces côtiers. Mais, en 1830 encore, la majorité de la population habitait dans les « hauteurs » situées au sud du Tell — le nom donné à la région géologique qui devint l'« Algérie utile » des colons. Le cœur urbain et culturel de cette Algérie précoloniale battait d'ailleurs plus à Constantine, Tlemcen ou Nédroma [Sari, 1978 ; Grangaud, 2002] qu'à Alger ou à Oran — à l'exception de quelques décennies, cette dernière ville fut d'ailleurs sous domination espagnole du début du XVIe siècle jusqu'en à 1791. À peine conquises par les troupes françaises, ces villes furent très largement désertées par leurs habitants musulmans. Cet exil interne vers l'intérieur

d’une Algérie encore préservée de la colonisation fut la première étape d’une longue suite de migrations trouvant leurs origines dans la domination française.

Le « retournement de l’espace » analysé par le géographe Marc Côte ne tient pas seulement à la réorientation du pays vers sa façade maritime, ni au poids grandissant des villes dans l’Algérie française, en particulier pour les « Européens » qui s’y massèrent dès la conquête et s’y regroupèrent de plus en plus au fur et à mesure des décennies [Côte, 1988]. L’espace algérien fut avant tout bouleversé par les expropriations foncières.

Des terres confisquées

Alors même que les Algériens musulmans du milieu du XIXe siècle vivaient, pour plus de 95 % d’entre eux, des fruits de l’agriculture et de l’élevage, l’accaparement des terres était au cœur des stratégies de colonisation française. Le refoulement fut très largement pratiqué. L’extermination des populations fut envisagée et sporadiquement mise en œuvre par certaines colonnes militaires [Julien, 1964 ; Gallois, 2013]. Ces exactions permirent d’asseoir la domination française. Elles suscitèrent des protestations parfois virulentes mais l’appropriation des terres par les colons ne fut jamais vraiment remise en cause. Afin de l’asseoir, le législateur n’hésita pas à passer par des arguties juridiques sur les formes de droit de propriété et à rester sourd aux mises en garde d’une partie des militaires qui s’alarmaient de la paupérisation d’une partie croissante de la population indigène privée des terres dont elle avait un besoin impérieux [Guignard, 2013].

Encadré 1. Le statut des territoires colonisés d’Algérie

Dès les années 1830, la proximité géographique entre la France métropolitaine et les nouveaux territoires conquis dans l’ancienne régence d’Alger avait permis que ces derniers soient envisagés comme

un prolongement de la métropole. Cette continuité territoriale fut régulièrement affirmée mais n'acquit jamais une véritable consistance institutionnelle. Les campagnes militaires violentes, en particulier sous l'impulsion du maréchal Bugeaud (gouverneur général de 1841 à 1847), furent en effet génératrices de découpages multiples. En dépit d'un lent mouvement d'assimilation juridique des « provinces » d'Algérie aux normes en vigueur en métropole, la distinction entre territoires civils, militaires et « mixtes » perdura jusqu'à la fin de la présence française [Collot, 1987].

Même après la départementalisation décidée au début de la IIe République et réaffirmée en octobre 1870, l'Algérie resta une mosaïque de territoires. La côte nord et son *hinterland* étaient certes principalement organisés en trois départements (Oran, Alger et Constantine). Mais, tant par leur taille que par leurs régulations politiques et administratives, ces derniers avaient peu à voir avec ceux de métropole. Après l'adoption de la loi sur les libertés municipales de 1884, les communes « de plein exercice » (majoritairement peuplées d'Européens) fonctionnèrent certes sur le modèle de celles de métropole. Cela favorisa une forme de continuité territoriale, du moins pour les personnes bénéficiant de la citoyenneté française ainsi que pour les étrangers dispensés de passeport. À l'intérieur même des départements algériens, l'espace était fracturé et principalement constitué de territoires d'exception, les « communes mixtes » dont les « indigènes » ne pouvaient sortir sans autorisation. Ces possibilités de déplacement dépendaient d'un cadre réglementaire qui ne cessa d'évoluer et qui tenaient à l'ajustement complexe, mais indéniablement racialisé, entre le statut des territoires et celui des populations (voir *infra*, encadré 2).

L'entreprise d'accaparement foncier frappa notamment les populations qui s'étaient repliées de l'autre côté des frontières tunisiennes ou marocaines.

Elle fut multiforme : de la confiscation pure, entérinée ou non par le droit (en particulier le senatus-consulte de 1863), au rachat dans des conditions léonines, en passant par le « séquestre » et autres formes de sanctions collectives infligées aux populations dites « soumises ». Après l'insurrection de 1871, en Kabylie, ce furent plus de 500 000 hectares de terres qui furent confisqués [Nouschi, 1961]. La répression fut notamment marquée par des migrations forcées avant tout vers la Nouvelle-Calédonie, mais aussi vers la métropole et la Corse où, dès les années 1840, des opposants à la domination française avaient été exilés [Colonna 2015]. La paupérisation des campagnes développa un premier mouvement important d'émigration d'hommes seuls, notamment vers la Tunisie où ils contribuèrent au démarrage des exploitations minières de la compagnie Sfax-Gafsa [Talha, 1983]. À la même époque *el ghorba* (l'exil) devenait un motif important de nouvelles formes de poésie populaire [Mokhtari, 2005] : même pour ceux des Algériens qui ne migrèrent pas, l'ordre du monde fut en effet bouleversé et l'exil intérieur offrait une forme de refuge.

L'*hijra* ou l'exil-exit

Après l'hécatombe des années 1866-1868 (un quart des habitants du Constantinois aurait alors péri [Nouschi, 1961 ; Taithe, 2010], on observa une accalmie sur le front des grandes famines. La population autochtone, frappée dans les décennies précédentes par un véritable « désastre démographique », cessa alors de reculer [Sari, 1982]. À compter des années 1890, le taux annuel de croissance démographique fut durablement supérieur à 1 % [Kateb, 1997].

Cette population en hausse, aux structures sociales et foncières bouleversées, devait trouver de nouveaux moyens de subsistance. Ainsi, après la grande répression de 1871, les migrations depuis la Kabylie prirent un caractère marquant. Elles furent avant tout tournées vers Alger et les villes de l'Algérois mais, dès la fin du XIXe siècle, quelques centaines de colporteurs et marchands de bétail poussèrent l'aventure plus loin. Ils obtinrent des autorisations pour traverser la Méditerranée et inaugurèrent un mouvement de noria entre la Kabylie et la métropole. Ces hommes sont généralement présentés comme les précurseurs d'une émigration kabyle vers la France qui, dans les décennies suivantes, se diversifia et s'amplifia [Stora, 1992]. Il s'agissait cependant d'un courant migratoire encore très minoritaire.

Se réfugier en terre d'islam

Dès le XVIIIe siècle, la présence algérienne était avérée dans tout l'Empire ottoman. Son empreinte était particulièrement visible dans certaines villes

comme Le Caire ou Tunis. Tout au long du XIXe siècle, ces grandes cités côtières furent même marquées par un véritable « âge des migrations » [Clancy-Smith, 2010]. La colonisation de l'Algérie accéléra les installations à Tunis. Les milliers de cas relevés dans les archives consulaires sont révélateurs des seules personnes qui cherchèrent à bénéficier, dans ce territoire ottoman, de leur statut de nationaux français [Messaoudi, 1999 ; Amara, 2012]. Ces demandes peuvent être qualifiées de « paradoxales » dans le sens où, par la distinction statutaire avec les autres habitants du Maghreb, elles purent favoriser l'émergence de la catégorie nationale d'« Algériens ». Surtout, à partir de 1881, avec la mise en place d'un protectorat français, elles amenèrent certains des « Algériens de Tunisie » à jouer un rôle « d'auxiliaires potentiels de la prépondérance française » [Messaoudi, 1999]. Les mêmes logiques prévalaient au Maroc, où des Algériens jouèrent le rôle d'auxiliaires de la présence française. Surtout, s'y massaient des dizaines de milliers de leurs coreligionnaires ayant fui cette même domination coloniale [Mimoun, 2008]. Dès 1842, Abd el-Kader avait en effet pris la plume pour réaffirmer avec force certains principes islamiques : il était du devoir de tout musulman de quitter un territoire sous domination chrétienne pour s'installer dans une terre d'islam [Emerit, 2002]. Beaucoup de ceux qui effectuèrent cet *hijra* prirent alors la nationalité locale afin de cesser d'être des sujets français.

Les réactions des autorités françaises

Dans les traités qu'il signa avec les Français, Abd el-Kader prit soin d'inclure que tous les musulmans devaient avoir la liberté de quitter les territoires sous administration française. L'exil avait alors un caractère politique et religieux. Il était la marque d'une véritable défiance vis-à-vis des autorités et d'une capacité à contourner la domination coloniale, ces mouvements devaient être strictement contrôlés. Des années 1830 jusqu'à la Première Guerre mondiale, ils furent donc périodiquement interdits. Au début de cette période, des tribus entières partirent s'installer de l'autre côté des frontières tunisiennes ou marocaines, peu à peu stabilisées. Des centaines de

familles rejoignirent aussi Le Caire, Damas, ou plus généralement le Moyen-Orient. Aucun décompte exact de ces départs n’a été tenu par les contemporains, ni même estimé *a posteriori* par les rares historiens s’étant intéressés à la question [Ageron, 1967].

Encadré 2. Nationalité et statuts juridiques des populations d’Algérie

L’histoire des statuts des populations en Algérie est emblématique du brouillage des catégories juridiques et politiques en situation coloniale, en particulier de l’absence de concordance entre nationalité et citoyenneté. Dès les premières années de la colonisation, les Français d’Algérie se présentèrent ainsi fréquemment en citoyens diminués ne pouvant pas bénéficier, en raison notamment du pouvoir des militaires, des mêmes droits, ni des mêmes libertés que les Français de métropole. À partir des années 1870, la républicanisation des institutions et la départementalisation de l’Algérie ont peu à peu comblé ces écarts et pleinement inscrit les citoyens des départements d’Algérie dans la communauté politique française. Dès octobre 1870, ce fut le cas pour les « israélites indigènes des départements de l’Algérie », déclarés « citoyens français » par le décret Crémieux. Cette mesure attisa un antisémitisme encore plus virulent qu’en métropole (Edouart Drumont se fit élire député d’Alger en 1898), en particulier au cours des années 1890 et 1930. Ces « crises antisémites » connurent une traduction législative avec l’abolition du décret Crémieux, par le régime de Vichy, en octobre 1940. Durant trois ans, les juifs d’Algérie furent privés de droits politiques et exclus de nombreuses fonctions [Blévis, 2004].

Pour les « indigènes musulmans », des statuts d’exception perdurèrent tout au long de la période coloniale : sujets français, leur nationalité fut confirmée par le sénatus-consulte « sur l’état des personnes » du 14 juillet 1865 mais sans jamais induire la jouissance de

tous les droits afférents à ce statut. Sous un certain nombre de conditions, ils pouvaient cependant demander à obtenir la qualité de « citoyens français ». Cette procédure ne fut utilisée que par 2 000 « indigènes musulmans » entre 1865 et 1919, date à laquelle elle fut assouplie, sans rencontrer beaucoup plus de succès [Blévis, 2003]. Ces derniers continuèrent donc à être « régis par la loi musulmane » en ce qui concerne leur statut personnel (mariage, filiation, héritage). Surtout, ils étaient soumis à un régime fiscal et pénal spécial, particulièrement sévère en raison notamment de la possibilité d'infliger des sanctions collectives (amendes, corvées) ou des mesures disciplinaires (internement, travail forcé, surveillance spéciale…) sans jugement judiciaire [Thénault, 2012]. À compter des années 1880, ce droit d'exception, incluant de nombreuses dispositions en matière de contrôle des déplacements, fut connu sous le nom de « code de l'indigénat ».

Pour la seule année 1849, Charles-André Ageron évoque ainsi l'installation de 3 000 Kabyles du Haut-Sébaou à Damas et un mouvement qui se poursuivit au fur et à mesure de l'avancée des troupes. Le démographe Kamel Kateb rappelle la « fragilité de toutes ces estimations » et évoque un total de près de 200 000 personnes qui, « pendant la décennie 1911-1921, auraient quitté l'Algérie pour une autre destination que la France, généralement le Moyen-Orient » [Kateb, 1997]. L'administration faisait preuve de mansuétude face aux personnes demandant à revenir : ces retours étaient aussi des marques de reconnaissance de la domination coloniale. Pendant les cinquante années de « prise de possession du pays » (1830-1880), certains militaires ou fonctionnaires avaient au contraire milité pour que ces départs soient encouragés afin de récupérer des terres pour la colonisation et mettre en œuvre un véritable « projet de substitution des populations » [Kateb, 1997]. L'histoire des mouvements migratoires entre France et Algérie fut en effet d'abord celle d'une émigration européenne censée venir combler un pays décrit comme « vide » ou à « mettre en valeur ».

L’Europe, terre d’émigration

Depuis les années 1990, l’Afrique du Nord est perçue comme la frontière avancée d’une Union européenne devant se protéger de la menace des « risques migratoires ». Or, pendant près d’un siècle, ces « flux » ont été orientés en sens inverse. Ainsi, entre 1830 et 1870, environ 250 000 Européens ont traversé la Méditerranée pour aller s’installer dans la bande côtière de l’Algérie actuelle. Dans un premier temps, les autorités coloniales se défièrent d’une partie de ces arrivants présentés comme « indésirables » en raison de la faiblesse de leurs ressources. Les contrôles se relâchèrent cependant peu à peu et, à partir de 1862, le passeport cessa d’être obligatoire pour voyager entre la France et l’Algérie [Sessions, 2010]. L’heure était alors à la valorisation d’une destination guère attirante pour des Français peu enclins au départ.

Un faible courant métropolitain

Les gouvernements français successifs cherchèrent à planifier et organiser l’émigration vers l’Algérie. Or, que ce soit par l’incitation (la prise en charge du transport et de l’installation dans les colonies agricoles encouragea entre 12 000 et 15 000 Parisiens à se « ruer » vers l’Algérie à l’automne 1848) ou la répression (près de 500 insurgés de juin 1848 furent « transportés » depuis Belle-Isle au cours de l’année 1850) [Katan, 1984], elles peinèrent à mettre en œuvre ce type de projets. Ainsi, la colonisation pénitentiaire s’avéra rapidement un échec : entre 1848 et 1859, plus de 6 000 condamnés furent

certes envoyés en Algérie — principalement des opposants au coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte en décembre 1851 —, mais l'immense majorité d'entre eux finit par regagner la métropole, en particulier après la loi d'amnistie de 1859 [Thénault, 2012].

Encadré 3. Le contrôle des circulations des indigènes musulmans avant la Première Guerre mondiale

Aucune recherche systématique sur les conditions de circulation des Algériens avant la Première Guerre mondiale n'a été publiée. Le cadre global, notamment juridique, de ces déplacements est cependant connu [Collot, 1987].

D'une manière générale, les départs depuis les « communes mixtes » obéissaient aux mêmes logiques que les migrations internes : les intéressés devaient obtenir un quitus de l'administrateur colonial et faire viser leur autorisation de voyage à chacune des étapes programmées. Ces autorisations étaient aussi nécessaires pour les Algériens musulmans habitant les communes de plein exercice et étaient délivrées dans les gendarmeries et les commissariats. Un décret de mai 1874 ajouta à l'obligation d'être en possession d'une « autorisation spéciale de sortie » le dépôt d'une caution destinée à rembourser les éventuels frais de rapatriement. Le passage était de plein droit pour les quelques milliers de musulmans ayant abdiqué leur statut personnel et opté pour la citoyenneté française.

De l'autre côté de la Méditerranée, le personnel de contrôle à Marseille, Sète ou à Port-Vendres était loin d'être au fait de tous ces distinguos et les contrôles s'effectuaient surtout en fonction de la classe dans laquelle les voyageurs effectuaient la traversée. Des « indigents » étaient ainsi régulièrement retournés vers l'Algérie par le premier bateau. Ce contrôle des circulations fut dénoncé à plusieurs reprises, en particulier au moment de l'adoption de la loi de 1881 sur les

« infractions pénales spéciales », puis au cours des débats périodiques sur la prorogation de ce « code de l’indigénat ». Dès 1882, le gouverneur général Tirman considérait que « si un indigène d’un douar ne peut aller coucher dans un autre de la même commune sans encourir une peine disciplinaire, cela me paraît bien sûr excessif ». Il dut s’incliner devant l’opposition du colonat. Les réformes ne pouvaient être impulsées que de métropole, où certains élus étaient révulsés par la condition des indigènes. En 1887, Victor Schoelcher, principal artisan de l’abolition de 1848 et élu sénateur inamovible en 1875, s’écriait ainsi : « C’est le régime de l’esclavage ! Les esclaves ne voyagent pas sans billet de circulation ! » [Ageron, 1968].

Les premiers assouplissements à cette forme d’assignation à résidence intervinrent au début du XXe siècle, grâce notamment à la mobilisation initiée par le député « indigénophile » Albin Rozet. Un décret du gouvernement général du 24 décembre 1904, supprima l’autorisation de voyage interne pour un nombre réduit d’Algériens, en particulier ceux dits « évolués » (fonctionnaires, notables…), mais aussi pour les convoyeurs de bestiaux ainsi que pour les domestiques et les salariés d’Européens. Une circulaire ministérielle du 28 janvier 1905 étendit ces dispenses à l’ensemble des Algériens pouvant justifier d’une embauche par un employeur métropolitain. En dépit des protestations des colons qui voyaient là une insupportable pression sur les salaires et s’opposaient à ce que la métropole légifère au sujet de « leur main-d’œuvre », ces exemptions devinrent la règle à la veille de la Première Guerre mondiale. La loi du 15 juillet 1914 supprima le permis de voyage, suspendu un an auparavant par un arrêté du gouverneur général de l’Algérie.

À la même époque, les possibilités de déplacement vers les pays musulmans furent aussi assouplies. Alors que, depuis le milieu du XIXe siècle, il fallait une autorisation du gouverneur général pour s’y

rendre, à partir de 1914 une carte d'identité suffisait pour rejoindre la Tunisie et un passeport permettait de passer la frontière marocaine. Le départ pour tous les autres pays restait soumis à un visa accordé par les autorités françaises d'Algérie [Rager, 1950]. Ces dispositions n'entravèrent cependant quasiment pas les velléités d'exil vers le Maghreb ou le Moyen-Orient, la majorité des départs s'opérant clandestinement.

Entre les années 1830 et 1870, plus de 100 000 métropolitains ont cependant gagné l'Afrique du Nord, soit « librement », soit par le biais de la colonisation « officielle » et de ses concessions agricoles. Le taux de retour, sans doute proche du tiers, n'est pas exactement connu et cette émigration depuis la France s'est rapidement tarie [Vermeren, 2012]. Au-delà des conditions de vie sur place, très difficiles dès lors que l'installation se faisait hors des villes côtières, elle fut mise en échec par l'atonie de l'accroissement naturel en métropole mais en partie compensée par l'arrivée d'autres Européens.

Des « Européens » à protéger des « indigènes »

Tout au long du XIXe siècle, près de trente millions d'Européens ont pris la mer afin de tenter leur chance aux États-Unis, au Brésil, en Argentine, en Australie ou, dans une moindre mesure, dans les colonies européennes d'Afrique et d'Asie [Bade, 2002 ; Rygiel, 2010]. Le « peuplement » — terme qui rendait bien compte de la négation des habitants autochtones — de l'Algérie doit être analysé en lien avec ces mouvements massifs de population, dans un contexte où la France devenait, dès le milieu du XIXe siècle, un pays d'immigration. Cela la distinguait fortement de ses principaux voisins européens (Grande-Bretagne, Irlande, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne) qui alimentaient alors de très forts courants migratoires vers les nouveaux mondes d'Amérique ou d'Océanie, mais aussi vers la France et en particulier vers ses départements d'Algérie.

Les migrations vers cette dernière furent, pour une large part, des déplacements de proximité, souvent provisoires et pendulaires. Une fraction des groupes concernés pérennisa son installation, à l'exemple des corailleurs italiens dans la région de Bône, ou des Espagnols de la côte du Levant (Murcie, Alicante…) qui, en quelques heures de balancelle, effectuaient la traversée vers Oran ou Alger [Dulphy, 2014]. Ainsi les Siciliens, Napolitains, Sardes, Maltais, Majorquins, Alicantais ou Valenciens empruntèrent-ils des routes maritimes parcourues de longue date pour se fixer dans une Algérie où les autorités françaises leur garantissaient une relative liberté d'installation dans les territoires dits « pacifiés ». Pour des migrants venus de plus loin, par exemple de Prusse, de Suisse ou du Piémont, l'Algérie offrait une alternative à des migrations transocéaniques plus coûteuses. Au milieu du XIXe siècle, elle fut d'ailleurs régulièrement présentée comme une nouvelle Californie, autrement dit comme un pôle d'attraction devant concurrencer les régions les plus fertiles du continent américain : « L'Algérie fut d'abord une terre d'immigration. L'émigration est née de l'immigration, celle-ci ayant préparé le terrain de celle-là » [Talha, 1983].

Un strict encadrement des circulations internes était pourtant supposé éviter les départs. Il s'agissait d'empêcher qu'une « population flottante » ne vienne s'agglomérer aux villes « européennes » du Tell. Or les administrateurs coloniaux se heurtaient à un écueil : il leur fallait aussi éviter que la misère rurale n'oblige les autorités locales à devoir la soulager par des aides matérielles, aussi réduites soient-elles. Dans ces conditions, le contrôle des circulations et le cantonnement des populations, pourtant placés au cœur de la gestion des populations coloniales, cédaient régulièrement à d'autres impératifs. Les migrations apparaissaient comme une soupape nécessaire afin de ne pas remettre en cause les stratégies d'expropriation et d'exploitation suivies depuis des décennies.

II / Une immigration de *déracinés* ? (années 1910-1930)

Dès les années 1920, les Algériens émigrés en France furent désignés comme « déracinés » par une presse dont le traitement des faits divers contribuait à construire la figure du *sidi* criminel [Schor, 1985]. Cette notion de « déracinement » se retrouvait alors tant dans les écrits des nationalistes français les plus conservateurs (*Les Déracinés* de Barrès parut en 1897) que dans les analyses fondatrices de la sociologie de l'immigration aux États-Unis (*The Polish Peasant in Europe and America*, devenu un classique de « l'École de Chicago », fut publié entre 1918 et 1920). Le portrait de l'Algérien de France en « déraciné », souvent décrit comme quittant le « Moyen Âge » en passant la Méditerranée, a d'ailleurs été, pendant plusieurs décennies, un passage obligé des études savantes sur l'émigration d'Algérie [Rager, 1950].

Ce *topos* du « déracinement » était aussi ancré dans les craintes exprimées au sein des communautés villageoises d'origine, par exemple dans la hantise que l'émigré ne se coupe des siens en se perdant dans les tentations offertes par les villes françaises (les cartes à jouer, l'alcool, les femmes, les loisirs…). Dès les années 1930, la figure du « déraciné » ou de l'« oublieux » était ainsi très présente dans la culture populaire kabyle, notamment dans de nombreux poèmes et chants de l'exil [Ouary, 2002 ; Mokhtari, 2005]. Elle était parfaitement connue d'Abdelmalek Sayad lorsque avec Pierre Bourdieu, il

publia *Le Déracinement*, ouvrage écrit à partir d'une enquête dans les camps de regroupement mis en place par l'armée française pendant la guerre d'indépendance [Bourdieu et Sayad, 1964]. Les deux auteurs pointaient avec ce terme les multiples formes de dépossession (foncière mais aussi culturelle) alimentant les migrations coloniales, internes à l'Algérie ou prolongées jusqu'en métropole. Le « premier âge » de l'immigration [Sayad, 1979], au cours des années d'entre-deux-guerres, révèle cependant des figures de migrants certes puissamment contraints par la situation coloniale mais loin d'être dépossédés de toute autonomie d'action.

Une immigration « révélée » par la Première Guerre mondiale

L'historien Gilbert Meynier a démontré, dans une thèse d'État publiée en 1981 et récemment rééditée, comment l'immigration algérienne fut « révélée » par la Première Guerre mondiale [Meynier, 2015]. C'est à cette époque qu'elle devint à la fois une ressource économique et un « problème public » [Hmed et Laurens, 2008]. Sujet d'inquiétude pour certaines fractions de la population (les représentants des colons d'Algérie, certains élus métropolitains, quelques syndicalistes…), elle fut aussi l'objet d'une prise en charge administrative singulière. Gilbert Meynier insiste également sur le fait que cette émigration était la marque d'une déstructuration, accélérée par la mobilisation militaire, de régions rurales encore largement cloisonnées. Une partie de leurs habitants s'ouvrait cependant à de nouveaux espaces et à certaines innovations sociales.

Ce mouvement migratoire fut inauguré avant la déclaration de guerre, notamment par la suppression du permis de voyage décidée en juin 1913. Elle avait été précédée de la première enquête sur l'émigration demandée à un administrateur colonial. Les 4 000 à 5 000 Algériens recensés en 1912 (principalement dans les huileries et savonneries marseillaises, dans les mines du Nord ou dans des raffineries de Paris et de banlieue) auraient vu leur nombre multiplié par deux, voire par six selon certaines estimations, à la

veille de la Première Guerre mondiale. Au moment de la déclaration de guerre, ils commençaient à être l'objet d'interventions politiques et d'actions administratives.

Une émigration de guerre

Sur les plus de 600 000 combattants recrutés dans les colonies, l'Algérie en fournit environ 170 000. Avec l'Afrique Occidentale française (AOF), ce fut la colonie qui apporta la contribution humaine la plus importante : 25 000 Algériens musulmans trouvèrent la mort sur le front français. En proportion, les « Européens » d'Algérie eurent des pertes comparables mais un taux de mobilisation beaucoup plus élevé. « Musulmans » et « Européens » combattirent généralement dans des régiments distincts même si les troupes indigènes étaient commandées et en partie encadrées par des officiers français.

Au contraire des autres colonies, l'ensemble des hommes adultes d'Algérie devait être touché par la conscription qui, depuis 1912, concernait aussi les « musulmans ». Elle ne fut cependant que partiellement mise en œuvre tant elle générait d'oppositions. Seule une partie des élites algériennes instruites en français (les « Jeunes Algériens ») la voyait comme une voie d'accession à la citoyenneté [Fromage, 2012]. Les révoltes furent certes rares, mais une partie des autorités politiques et militaires n'avait qu'une confiance toute relative dans ces nouvelles troupes. La mobilisation de l'Algérie fut donc avant tout économique. Les réquisitions et la fixation de prix d'achat des céréales inférieurs à ceux de métropole firent que « l'Algérie contribua à nourrir la France à bon compte » [Meynier, 2012a]. Les prélèvements pour l'effort de guerre et la désorganisation du monde rural furent tels que des régions entières furent frappées par la famine en 1917-1918 puis en 1920. Certaines campagnes s'appauvrirent alors durablement, ouvrant la voie à de nouveaux départs massifs.

Ces régions avaient dû supporter l'envoi d'environ 100 000 travailleurs, notamment recrutés dans les usines de la défense nationale. À partir de 1916,

les départs devinrent massifs. Leurs modalités varièrent mais laissèrent une place de plus en plus importante au Service de l'organisation des travailleurs coloniaux (SOTC) ainsi qu'aux consignes d'Albert Thomas. Le ministre de l'Armement proposait que la main-d'œuvre algérienne soit traitée selon des conditions les plus proches possible de celles que connaissait la main-d'œuvre française. En raison de prélèvements divers (logement, nourriture, voyage…) pratiqués sur les salaires, ses vœux ne furent jamais totalement exaucés. Surtout, le jeu de classifications professionnelles cantonnait l'ensemble des « Algériens et Kabyles » (les catégories administratives étaient particulièrement floues et variables) aux plus bas échelons de la division du travail [Horne, 1985 ; Dornel, 1995].

Travailler, se loger : des expériences diverses

En 1918, plus de 60 000 Algériens résidaient en métropole, principalement dans de grandes agglomérations industrielles. La géographie de leur implantation s'était élargie par rapport à l'avant-guerre. Certes Paris, Marseille, Lyon et Saint-Étienne regroupaient encore la moitié environ d'une population très largement kabyle mais dont les origines géographiques s'étaient diversifiées.

Les quelques milliers d'immigrés qui étaient arrivés avant la guerre, souvent dotés d'un petit capital scolaire (quelques années d'école élémentaire) et de compétences linguistiques en français, formaient une avant-garde, une petite élite faite de contremaîtres, d'ouvriers qualifiés, d'auxiliaires de l'administration et de cafetiers-hôteliers. Ils allaient jouer un rôle crucial dans l'accueil mais aussi l'exploitation des nouveaux arrivants. Ces derniers étaient très massivement des recrues « administratives », souvent très jeunes et destinées à travailler comme manœuvres principalement dans des usines d'armement et des établissements d'État. En septembre 1917, l'atelier de chargement d'obus des Gravanches, à Clermont-Ferrand employait ainsi plus de 1 500 Kabyles de la région de Tizi-Ozou

[Moulin-Bourret, 1997]. Cette présence était moindre dans les entreprises privées, même si l'usine Michelin de la même ville comptait aussi quelques centaines d'Algériens.

Arrivés généralement très amoindris physiquement, les travailleurs algériens étaient peu recherchés par les employeurs privés. Ils eurent à connaître, après le contrôle sanitaire et le « tri » effectué au dépôt de Marseille, des conditions de logement généralement déplorables. Les « baraques » représentaient le summum de ce qui pouvait être espéré d'une administration qui n'avait pas organisé le logement des personnels recrutés [Meynier, 2015]. Des campements supposés provisoires, tel celui de Sainte-Marthe à Marseille se prorogèrent et furent à l'origine de taudis et bidonvilles qui perdurèrent pendant des décennies. Les ouvriers « libres », qu'ils soient arrivés avant 1916, venus clandestinement, ou ayant réussi à s'échapper du carcan administratif, étaient souvent tributaires des marchands de sommeil. Ils commencèrent à donner une tonalité algérienne à des quartiers entiers tels la porte d'Aix à Marseille, la Guillotière à Lyon, le Soleil à Saint-Étienne, la rue de l'Épeule à Roubaix, ou à plusieurs quartiers de Paris (Javel, La Chapelle…) et de banlieue (Levallois, Billancourt…). Les mieux lotis des Algériens essaimaient dans des quartiers d'ouvriers-artisans où ils pouvaient échapper à une emprise communautaire favorisant certes les solidarités mais également la stigmatisation.

Dans les manufactures d'armement, les Algériens échappèrent rarement à un encadrement militaire et colonial. L'expérience outre-mer d'anciens officiers était en effet perçue comme le meilleur viatique pour discipliner une main-d'œuvre considérée comme peu productive et particulièrement « instable ». Elle était surtout exposée à des manœuvres patronales visant à la substituer aux grévistes ou à l'utiliser contre les groupes les plus revendicatifs. Cela la mettait en porte-à-faux avec d'autres ouvriers « étrangers », tels les Chinois, qui apparaissaient alors plus vindicatifs. En de nombreux endroits, des « Nord-Africains » participèrent pourtant aux grèves

qui se multipliaient alors, mais toujours en marge des autres ouvriers étrangers ou français qui, dans leurs revendications, incluaient souvent le « départ des coloniaux » [Meynier, 2015].

Expérience militaire et acculturation-déculturation

Avant 1914, l'émigration en France relevait avant tout d'un élargissement géographique de l'espace de certaines professions (colporteurs, convoyeurs…). Elle était liée aux migrations saisonnières qui caractérisaient depuis la période précoloniale le mode de subsistance de nombreux villages de Kabylie. Ces dernières s'étaient étendues à de nouvelles activités (minières et industrielles) ou à de nouveaux métiers (cochers, laveurs de taxis). La conscription et les recrutements de l'armée donnèrent un nouvel essor à ces migrations.

L'expérience militaire des premiers Algériens mobilisés fut avant tout celle des frimas et des maladies qui décimèrent les troupes avant même qu'elles n'entrent en action. Le feu de l'artillerie allemande fut un véritable choc pour l'ensemble des soldats mais frappa plus encore ceux venus d'Afrique [Michel, 2003]. La Grande guerre fit office d'apprentissage accéléré de la « modernité » : les rapports militaires insistaient sur l'engouement des Algériens pour tout ce qui avait trait à la technique que ce soit en matière d'armes ou de travaux du génie [Meynier, 2015]. La soif d'apprentissage d'une partie d'entre eux était mise en exergue, en matière de langue française, de techniques militaires, de métiers nouveaux et qualifiés (mécaniciens, tourneurs, ajusteurs…) mais aussi de conduite automobile. Ainsi, « pour un nombre considérable d'hommes, l'armée enclencha une acculturation déterminante mais difficilement utilisable dans le contexte colonial » [Meynier, 2015]. À leur retour, ces anciens combattants furent les propagandistes d'un nouvel essor de l'instruction primaire qui rencontra dès lors pour principale limite la faiblesse des investissements consentis par le

colonisateur [Colonna, 1975]. Dans les régions rurales où vivaient plus de 90 % des Algériens « l'enseignement, tel qu'il était alors compris travaillait pour l'émigration » [Morizot, 1962].

L'émigration, au moins provisoire, commença alors à être perçue comme une stratégie d'amélioration des conditions de vie et comme un moyen d'échapper aux formes les plus brutales de la domination coloniale. Le paternalisme mis en œuvre par l'armée avait laissé des traces : au fur et mesure du conflit, les officiers avaient opté pour un encadrement proche des hommes. L'amélioration de l'ordinaire culinaire ainsi que le respect des coutumes et interdits alimentaires avaient profité au moral des troupes [Cronier, 2017]. Surtout, l'accueil des populations avait laissé des souvenirs marquants : les « Turcos » (nom donné en 1870 aux quelques milliers de combattants algériens ayant participé à la guerre contre la Prusse) furent souvent reçus à bras ouverts, notamment par des familles les accueillant lors de leur convalescence. Les barrières raciales étaient alors apparues moins élevées dans la « vraie France » que dans les départements d'Algérie. La moindre séparation des sexes avait aussi engendré des souvenirs émus. Les « élans » des jeunes femmes françaises et les « pulsions » des « satyres » algériens furent d'ailleurs une préoccupation obsessionnelle des autorités administratives et militaires, alarmées par les nombreuses situations de concubinage [Meynier, 2015].

Défiance et discriminations

Les colonisés furent soumis à une surveillance étroite, une discipline plus stricte et des sanctions encore plus violentes que celles pratiquées à l'encontre des autres soldats [Fogarty, 2008]. En termes de soldes, de passages de grade et de permissions, c'est même à un véritable régime discriminatoire que furent soumis les Algériens. L'action d'élus dits « indigénophiles » et la peur que des différences de traitement portent atteinte à ce que les autorités appelaient le « loyalisme » des Algériens, conduisirent à ce que ces inégalités s'estompent, en particulier pour les congés de

convalescence. Mais, en dépit des louanges tressées par des officiers de haut rang aux tirailleurs montant en première ligne avec une « bravoure » confinant à l'« inconscience », ces soldats ne furent jamais traités comme les autres Français.

La surveillance et les brimades dont fut l'objet l'émir Khaled sont symptomatiques de cette méfiance et de la limitation d'une solidarité de tranchées qui franchissait difficilement les barrières sociales ou raciales [Mariot, 2013]. Le petit-fils de l'émir Abd el-Kader, avait été lycéen à Louis-le-Grand puis élève-officier à Saint-Cyr. Officier de la Légion d'honneur, maintes fois décoré, il avait trente-neuf ans quand il reprit du service en 1914. Par dérogation spéciale, il avait pu accéder au grade de capitaine mais y était cantonné car il refusait d'abandonner le statut personnel musulman et n'avait pas demandé à être naturalisé [Koulakssis et Meynier, 1987]. En dépit de son loyalisme affiché, ses prises de position « Jeune Algérien » lui valurent la vindicte de quelques généraux qui obtinrent qu'il soit éloigné du front.

Les simples soldats suscitaient eux aussi beaucoup de défiance : dans certaines unités, ils montaient au front par trois encadrés de deux Français [Meynier, 2015]. En ville, les travailleurs algériens étaient aussi l'objet de sentiments très mêlés : ils étaient accusés d'occuper des postes qui auraient dû être réservés à des épouses de soldats mais aussi de chercher à séduire ces dernières. Cela déboucha sur un certain nombre de rixes, particulièrement au début de la guerre et en 1917 quand les tensions furent ravivées par la multiplication des conflits sociaux. Il reste que, dans les esprits de nombre de mobilisés algériens, civils ou militaires, ces comportements de rejet n'effacèrent pas d'autres souvenirs plus fraternels.

Un « premier âge de l’immigration » ?

Après l’armistice de 1918, les soldats et travailleurs administratifs furent rapatriés en Algérie, à l’exception d’une petite minorité d’entre eux qui se maintint clandestinement dans l’Hexagone. Les rapatriements prirent plusieurs années : le campement organisé à cet effet au bois de Boulogne ne disparut pas avant 1921 tandis que Marseille « abritait en permanence 7 000 personnes qui attendaient leur rapatriement dans la boue et la confusion » [Lewis, 2010]. L’après-guerre n’entraîna pas de véritable rupture : « Les retours consécutifs à la fin de la guerre n’étaient pas achevés que les départs reprenaient », à des niveaux jusqu’alors inconnus en temps de paix [Gillette et Sayad, 1984]. Ce mouvement ne tenait ni à une politique de recrutement patronal ni à la volonté des autorités politiques qui avaient fait savoir qu’une « immigration européenne » devait être préférée « à la main-d’œuvre coloniale ou exotique » [Commission Bonnevay, 1920, citée *in* Massard-Guilbaud, 2004]. La liberté de circulation fut cependant réaffirmée dans l’article 8 du décret du 18 novembre 1920 en des termes *a priori* sans équivoque (« les travailleurs algériens ne doivent plus être considérés comme des étrangers »).

Les nouveaux départs relevaient en fait pour beaucoup de retours en France d’Algériens ayant connu une première expérience migratoire au cours de la Grande Guerre [Gallissot, 1983]. Le parcours du futur leader nationaliste, Messali Hadj est à cet égard emblématique. Originaire d’une région (la ville de Tlemcen) où les départs étaient rares avant 1914, il fut

appelé au service militaire au début de l’année 1918. Le jeune commis épicier découvrit alors la métropole sans avoir à combattre. Libéré trois ans plus tard, il avait mis à profit ses années de régiment à Bordeaux pour fréquenter les lieux de loisirs et de culture, des jeunes femmes, mais aussi assister à des cours du soir, afin de compléter une formation qu’il avait dû interrompre avant de pouvoir passer le certificat d’études primaires. Il était devenu sous-officier et s’était frotté tant aux possibilités de reconnaissance qu’aux discriminations caractéristiques du fonctionnement ordinaire de l’armée française. À son retour, il resta deux ans à Tlemcen, où l’étroitesse des possibles en matière d’emploi et d’échanges politiques le convainquit de partir pour la capitale française. Il fut embauché comme ouvrier, d’abord dans une usine textile du XXe arrondissement. Il vivait à quelques rues de son lieu de travail, à l’hôtel puis dans un petit appartement de la rue du Repos, à l’écart des garnis et autres lieux de concentration d’émigrés d’Algérie [Carlier, 1976 ; Stora, 2004].

Une noria ?

Si la trajectoire de Messali Hadj est bien connue, elle apparaît par bien des aspects (en particulier, son origine géographique et sociale) en décalage avec celle de ses contemporains, ayant formé la première grande vague d’immigration libre au début des années 1920. En 1924, environ 100 000 Algériens vivaient en France. Ce nombre était le même en 1940, après avoir connu des fluctuations. Les Algériens n’étaient alors qu’une composante minime (de l’ordre de 3 %) d’une population immigrée largement dominée par les Italiens et les Polonais. D’un point de vue algérien, en raison notamment de l’importance des allers-retours (la durée moyenne des séjours était comprise entre 8 et 18 mois), ces flux étaient autrement plus significatifs. Environ 500 000 hommes auraient participé à la noria de l’entre-deux-guerres, une expérience partagée par une partie non négligeable — de l’ordre d’un sur cinq selon une estimation haute — des jeunes actifs [Carlier, 1985 ; MacMaster, 1997a].

Selon la typologie d'Abdelmalek Sayad, ces hommes auraient amorcé un « premier âge » de l'immigration. Cette formule ne désigne pas seulement l'importance quantitative d'une première « vague migratoire ». Elle a été forgée afin de synthétiser les modalités et les objectifs des circulations de l'époque. Cette « émigration ordonnée » (au double sens d'impulsée sur ordre de la famille et d'obéissant à des logiques organisées) concernait des hommes d'une vingtaine d'années, mariés pour près de la moitié d'entre deux. Ils partaient seuls et s'engageaient dans un mouvement provisoire de noria entre les deux rives de la Méditerranée. « L'émigration en France avait alors pour fonction première de donner aux communautés paysannes, incapables de se suffire à elles-mêmes par leurs activités agricoles, les moyens de se perpétuer en tant que telles » [Sayad, 1979].

Nombre d'éléments confirment les analyses de Sayad. Il est ainsi sûr que la grande majorité des Algériens vécurent une très grande instabilité professionnelle et résidentielle. Ils étaient une variable d'ajustement sur le marché du travail immigré car « l'immigration habituelle fournissait la main-d'œuvre de base ; l'immigration coloniale n'était qu'un appoint ou une immigration marginale » [Gallissot, 1983]. De plus, ces émigrés étaient à la recherche des salaires les plus élevés possible, ce qui explique largement l'attraction qu'exerçait la région parisienne. Cette main-d'œuvre était néanmoins cantonnée dans les fonctions les moins rémunératrices. Dans ces conditions de grande précarité et de privation (les émigrés économisaient d'un tiers à la moitié de leur salaire qu'ils faisaient parvenir au pays [Muracciole, 1950]), le seul horizon temporel stable et projeté était donc bien celui du retour au pays. Les caractéristiques des régions d'origine corroborent pleinement les analyses d'Abdelmalek Sayad. L'émigration des années 1920 et 1930 était massivement originaire des régions kabyles où les institutions communautaires avaient résisté à la colonisation et continuaient d'arbitrer les choix et les conflits des habitants [Morizot, 1962 ; MacMaster 2013a]. Le rôle de la famille, celui de la *djem'a* (assemblée des anciens du village), l'importance du droit coutumier et de la surveillance communautaire exercée jusque dans les baraquements des mines du Pas-de-Calais ou dans les hôtels

de banlieue parisienne rendaient en apparence difficile toute échappée de l'émigré hors de sa mission de « paysan mandaté au service du monde paysan » [Sayad, 1999].

Émigré amjah et processus d'individualisation

Tous les observateurs de l'immigration de l'entre-deux-guerres mettaient cependant en évidence qu'une partie des émigrés étaient installés en France « sans espoir de retour ». Certains de ces « égarés », bien décrits par le romancier Mouloud Feraoun, y étant même inhumés, notamment au cimetière franco-musulman de Bobigny fondé en 1935 (*Les chemins qui montent*, 1957). Cette proportion d'immigrés durablement, voire définitivement détournés des attentes de leurs mandants était alors proche du quart des Algériens présents en France [Rager, 1950]. Ceux qui étaient considérés comme tels étaient des migrants tombés dans l'errance, mais aussi des émigrés qui étaient mariés ou vivaient en concubinage avec une Française (voir chapitre VI).

En Kabylie, ces hommes incarnaient l'échec d'un projet migratoire supposé perpétuer le mode de vie vernaculaire. En métropole, ces milliers de couples n'attiraient que faiblement l'attention. L'enquête historique la plus précise sur la question porte sur la région lyonnaise : en 1936, environ un quart des immigrés ne participaient plus de la noria et avaient une ancienneté de présence continue dans la ville comprise entre 5 et 15 ans [Massard-Guilbaud, 1995]. Les archives policières disponibles montrent aussi que, dès les années 1930, des centaines de recherches dans l'intérêt des familles étaient lancées par des hommes (pères, frères) et femmes (épouses, mères) de Kabylie sans nouvelles, depuis des années, d'un proche parti en région parisienne. Ces émigrés étaient soit en situation d'indigence, soit bien insérés professionnellement et socialement, au point que certains avaient entamé une nouvelle vie avec une femme française.

Tout autant que par la noria, le « premier âge de l'immigration » aurait donc été marqué par un « fond migratoire » caractérisé par une certaine

stabilité et la présence d'une forte minorité scolarisée, francophone, partagée entre sa composante ouvrière et sa petite élite commerçante [Gallissot, 1983]. Autrement dit, la métropole aurait été un espace de réalisation professionnelle, d'individualisation des trajectoires et d'ascension sociale comme l'étaient alors les départements algériens où les métiers de la modernité (chemins de fer, tramway…) et de l'administration (PTT, enseignement…) s'ouvraient peu à peu aux « indigènes » [Carlier, 1989 ; Lacroix, 2016].

Les analyses d'Abdelmalek Sayad donnaient d'ailleurs une place au groupe des émigrés *amjahin* (pluriel du terme kabyle *amjah*) : l'émigré *amjah* est « littéralement celui qui est perdu, détruit, anéanti (par un malheur ou une catastrophe), qui a changé de chemin, de direction en cours de route (…) il est celui dont on peut dire approximativement qu'il est un "déviant", un "marginal", un "individualiste" » [Sayad, 1999]. La notion d'*amjah*, que Sayad reprend à la fois des entretiens menés avec des émigrés et de la poésie populaire, renvoie à une double dimension : en premier lieu à un contre-modèle quasiment proverbial délimitant les normes du licite tracées par les mandants du migrant ; ensuite, à une minorité de migrants, diverse dans ses composantes (délinquants, chômeurs mais aussi professionnels accomplis), réunis par la longueur de leur séjour. L'émigré *amjah* était ainsi particulièrement représenté en région parisienne et joua un rôle majeur dans le processus de politisation des Algériens de France, ce qui contribua à les placer sous surveillance policière : au milieu des années 1920, la création d'un parti indépendantiste, l'Étoile nord-africaine (ENA), et de la Brigade nord-africaine (BNA) de la préfecture de police de Paris furent ainsi concomitantes.

Une immigration sous contrôle ?

À partir de 1919 et jusqu'en 1924, prévalut à nouveau la situation qui avait été arrachée avant guerre par la conjonction de l'action de défenseurs des droits des « indigènes » et de certains employeurs : la circulation entre les deux rives de la Méditerranée redevint libre. Cela n'alla pas sans susciter des oppositions puis l'adoption de nouvelles mesures. Pour de nombreux leaders d'opinion, la France devait se doter de mesures de « contrôle de ses frontières » vis-à-vis de nouveaux arrivants décrits comme « inassimilables » et « indésirables » [Gomar, 1931].

Contrôle des départs et « émigration clandestine »

La période de l'entre-deux-guerres fut marquée par la mobilisation de nombreux juristes et autres experts visant à ce que la France se dote d'une véritable « politique migratoire » fondée sur des principes de sélection liés à divers critères, notamment raciaux et professionnels [Weil, 2004 ; Rosenberg, 2006]. Dans ce contexte, le cas algérien apparaissait singulier à plusieurs égards : il s'agissait d'une question interne et non internationale, ce qui offrait des marges de manœuvre et imposait des limites liées à la politique coloniale ; les employeurs se désintéressaient largement de cette main-d'œuvre et, à de rares exceptions près, ne prospectaient pas en Algérie ; les Algériens de France formaient un groupe de taille relativement modeste. Ils attiraient cependant l'attention d'experts appelant à la vigilance face au

danger que représentait leur « race particulière » ne « posant pas le même problème que les Italiens, les Espagnols ou les Polonais » [Gomar, 1931 ; Mauco, 1932].

Les possibilités de venue des Tunisiens et des Marocains, déjà soumises à la présentation d'un passeport et d'un visa, furent réduites dès 1922. La tentation était alors grande d'agir de même avec les Algériens. Afin de nourrir son argumentaire, le ministre de l'Intérieur lança en juillet 1923 une enquête préfectorale « visant à évaluer le niveau d'intégration des Nord-Africains de métropole » [Lewis, 2010]. Quelques mois plus tard, un fait divers, monté en épingle par une partie de la presse, offrit l'occasion de rétablir le contrôle des départs. Le « double meurtre de la rue Fondary », dans un quartier populaire du XVe arrondissement, offrait toute l'horreur (les victimes furent poignardées ou égorgées) et l'ensemble des ressorts permettant d'afficher un « drame » à la une [MacMaster, 1995]. Aux réactions de groupes vengeurs succédèrent les mobilisations du voisinage demandant par pétition l'« expulsion des indésirables ». En termes institutionnels, cet émoi se traduisit, début 1924, par la création d'une commission, placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, Camille Chautemps. Elle fut chargée « d'étudier et de réglementer la main-d'œuvre nord-africaine indigène dans la Métropole » et inspira un arrêté au gouverneur général de l'Algérie [Rosenberg, 2006]. Ce texte soumettait les possibilités d'embarquement pour la France à la présentation d'une pièce d'identité avec photo, d'un certificat médical attestant notamment de l'absence de contamination par la tuberculose et d'un certificat d'embauche visé par le ministère du Travail. Ces mesures furent annulées par le conseil d'État en juin 1926 mais elles furent immédiatement remplacées et renforcées par un décret d'août 1926, révisé en avril 1928. De nouvelles obligations étaient imposées aux candidats au départ : double visite médicale, cautionnement, garanties financières, extraits de casier judiciaire… L'ensemble des frais à engager s'élevait à environ deux mois de salaire ouvrier en Algérie [Collot, 1987].

Dans un premier temps, les mesures adoptées en août 1924 entraînèrent un

effondrement du nombre des départs : les désordres de l'état civil en Algérie et les difficultés — vite surmontées — d'accès à un photographe bloquaient toute possibilité de départ pour ceux qui ne pouvaient pas s'offrir un billet en 1re ou 2e classe. Même si le nombre de départs enregistrés remonta rapidement après un effondrement initial, il fut durablement comprimé. Nombre d'observateurs considéraient cependant que cette chute était compensée par un fort courant d'immigration clandestine. Ce dernier demeure impossible à estimer, mais il alarmait les contempteurs d'une législation inefficace : « Les départs d'Algérie ne se ressentirent pas le moins du monde [des mesures adoptées en 1924, 1926 et 1928], et les embarquements clandestins prirent une proportion énorme », écrivait ainsi, au tournant des années 1930, le juriste Norbert Gomar.

Les contournements des textes passaient surtout par des usurpations d'identité ou des falsifications de documents. « L'émigration clandestine » prit aussi un tour plus dramatique quand les voyages se faisaient à fond de cale ou camouflés dans des embarcations qui n'étaient pas prévues à cet effet. Il reste peu de traces de ces traversées macabres de la Méditerranée mais la presse de l'époque se fit l'écho de la « catastrophe du *Sidi Ferruch* » [Schor, 1985 ; Ben Fredj, 1989] : en avril 1926, au moins une dizaine de « Nord-Africains » furent découverts morts étouffés dans les cales de deux bateaux. Il ne se serait pas agi d'un « drame » isolé, mais seuls des militants du secrétariat colonial de la CGTU dénoncèrent la répétition de ces événements : en décembre 1926, onze Algériens furent « sortis agonisants des soutes du *Charley-le-Borgne* à Port-Saint-Louis-du-Rhône ». La situation se serait répétée le mois suivant à Nice. En février, dans l'Aude, 48 Algériens furent retrouvés entassés dans les cales d'un voilier, « quatre d'entre eux périrent ; les survivants [furent] dirigés à l'hôpital ou… à la prison » [Le Cour Grandmaison, 2008].

La réponse des autorités fut sans surprise : Octave Depont, un ancien administrateur de commune mixte très écouté à Paris, fit ainsi savoir dans la presse que « l'indigène sans papiers devait être renvoyé en Algérie ». L'objectif affiché était « de tarir l'émigration clandestine qui, ces derniers

temps, a pris un développement redoutable » [cité *in* Ben Fredj, 1989]. Les peines associées à la loi du 30 mai 1923 qui avait défini le délit d'embarquement furent alourdies. La réglementation spécifique à l'Algérie fut elle aussi durcie. Ces mesures furent appliquées — et contournées — jusqu'à une brève période de réaffirmation de la liberté de circulation après la victoire du Front populaire. La conjonction de la forte hausse des entrées et des craintes suscitées par la politisation de l'immigration algérienne (l'Étoile nord-africaine fut dissoute en janvier 1937) fit cependant revenir, au printemps 1937, aux mesures de contrôle précédemment mises en œuvre.

Surveiller et contrôler en métropole

Les structures d'encadrement des travailleurs coloniaux mises en place pendant la Première Guerre mondiale, tel le SOTC (Service d'organisation des travailleurs coloniaux), ne concernaient pas les seuls Algériens. Ainsi, les 50 000 travailleurs Vietnamiens recrutés pendant la période furent l'objet d'une « surveillance et d'un encadrement très serrés » [Le Van Ho, 2014]. Les autorités métropolitaines et indochinoises s'inquiétèrent aussi beaucoup du rapatriement d'une main-d'œuvre revendicative et plus encore de l'« état d'esprit » des Vietnamiens qui restèrent en métropole et furent bientôt rejoints par quelques milliers de compatriotes (de 5 000 à 7 000 furent constamment présents entre 1920 et 1930). À l'automne 1919, pour faire face au démantèlement des structures mises en place pendant la guerre, fut créé le Service de contrôle et d'assistance des indigènes des colonies (ou CAI) notamment chargé de surveiller les « faits et gestes des Vietnamiens en France et leurs relations avec leur pays d'origine » (Arrêté du 12 novembre 1919 [Le Van Ho, 2014]).

Le CAI étant rattaché au ministère des Colonies, sa section Afrique n'incluait pas les Algériens qui dépendaient du ministère de l'Intérieur. Les dernières opérations de rapatriement terminées, aucune structure spécifique de surveillance et de contrôle ne fut d'ailleurs maintenue. Après que les Algériens musulmans eurent payé le « prix du sang », et alors que la question

de la limitation de l'indigénat et de l'extension de la citoyenneté était à nouveau débattue, revenir sur les acquis la loi du 15 juillet 1914 serait apparu comme une provocation à même de relancer la contestation outre-Méditerranée. Les représentants des colons regardaient cependant avec envie les structures qu'Albert Sarraut (gouverneur général d'Indochine entre 1917 et 1919 puis ministre des Colonies de 1920 à 1924) avait édifiées en matière de contrôle des émigrés du Vietnam.

La conjonction du climat ouvert par le meurtre de la rue de Fondary et des craintes suscitées par l'action du Parti communiste dans le contexte de la guerre du Rif leur ouvrit une fenêtre d'opportunité. Clifford Rosenberg a démontré comment la mobilisation d'élus parisiens, de représentants du « parti colonial » et de ministres tels que Camille Chautemps et Albert Sarraut permit de transcender les clivages politiques et de neutraliser les oppositions [Rosenberg, 2006]. Elle aboutit à la création, entre 1923 et 1925, du Service des affaires indigènes nord-africaines (SAINA) au sein de la préfecture de police de Paris. Ce service situé rue Lecomte, dans le XVIIe arrondissement, était pensé afin de favoriser le fichage de tous les émigrés d'Afrique du Nord. Par son offre de soins (trois dispensaires en 1932, l'hôpital franco-musulman de Bobigny lui étant rattaché lors de son ouverture en 1935), de logements (il coordonna jusqu'à huit foyers-hôtels), d'assistance (une cantine et des secours étaient proposés aux indigents) et de services administratifs (état civil, cartes d'identité), le SAINA était une sorte de passage obligé par lequel devaient transiter tous les émigrés d'Algérie présents en région parisienne. Les informations ainsi recueillies remontaient au « cerveau » de l'organisation, le fichier géré par la Brigade nord-africaine (BNA). Avec sa trentaine d'inspecteurs spécialement chargés de la surveillance politique des Algériens et de la « répression de la criminalité nord-africaine » [Blanchard, 2011], la BNA fut la bête noire de tous les Algériens politisés dans l'orbite du PCF, de la CGTU et de l'ENA. La subordination de l'assistance à la répression, une orientation politique non dissimulée ainsi que la corruption d'une partie de ses agents poussèrent le Front populaire à remettre en cause l'action du SAINA. Le rapport à charge

rédigé par deux conseillers d'État n'entraîna cependant que des réformes mineures. Aussi bien le SAINA que son bras armé, la BNA, poursuivirent leur activité jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale [Rosenberg, 2006 ; Blanchard, 2011].

Seule la spécificité institutionnelle de la préfecture de police, service de police de loin le mieux doté de France, avait permis la création d'un tel organisme. Il connut cependant des déclinaisons locales dans les villes les plus marquées par l'émigration d'Algérie. En dépit de l'action décidée de quelques anciens administrateurs de communes-mixtes et autres figures tutélaires passées par l'Algérie, ces « bureaux nord-africains » et autres « centres nord-africains » peinèrent à sortir de l'orbite de structures privées et à obtenir de véritables moyens des municipalités concernées. Ces SAINA émergèrent (en 1927 à Marseille, en 1934 à Lyon) comme des réponses à l'activisme de l'ENA, en particulier auprès des chômeurs. Ils purent difficilement le freiner et conjuguèrent surtout « paternalisme et pénurie » [Lewis, 2010].

Le SAINA parisien n'atteint jamais non plus la dimension panoptique que lui prêtaient ses détracteurs. Même le CAI n'avait pas réussi à ficher tous les Vietnamiens : il le fit cependant dans une ampleur qui était inatteignable par le SAINA puisqu'en 1929, près de 3 700 Vietnamiens avaient un dossier ouvert rue Oudinot [Le Van Ho, 2014]. La « colonie » algérienne était beaucoup plus difficile à suivre de par son ampleur et son statut juridique. À compulser ce qu'il reste du fichier de la BNA et à consulter les dossiers de recherche dans l'intérêt des familles conservés aux Archives de Paris, on se rend en effet compte qu'une partie des Algériens demeurait inconnue de ce service. Cela tenait moins à l'« instabilité » supposée de cette population de « déracinés » qu'à l'insertion professionnelle et résidentielle de nombreux migrants fondus dans les quartiers du Paris ouvrier des années 1930.

III / Des *musulmans* en métropole (années 1930-1960)

Dans l’Algérie colonisée, le qualificatif « musulman » renvoyait à des logiques multiples liées à la fois à l’action de la France et aux rapports au monde des colonisés : catégorie d’identification administrative, politique de gestion coloniale et de grandeur diplomatique d’un côté ; substrat culturel, pratiques religieuses et mobilisations politiques de l’autre. Dans l’historiographie de l’immigration, le poids des dimensions institutionnelles est cependant tel que l’islam comme religion vécue n’émerge qu’incidemment : les pratiques religieuses ordinaires y sont quasiment invisibles alors que leur perpétuation, mais aussi certains accommodements et éloignements ont été centraux dans l’exil loin du *dâr al-islâm*.

Pratiques et vécus de l’islam

Tenter de saisir les pratiques religieuses des émigrés d’Algérie implique de tenir compte des réalités de l’islam algérien, en particulier populaire et rural. Or, en dépit d’un certain nombre de travaux fondateurs, ces dimensions restent mal connues [Colonna, 1995]. L’administration coloniale s’y est en effet intéressée au seul prisme du danger politique que pouvaient représenter les grandes confréries telles la *Rahmâniyya*, la *Kâdhiriyya* ou la *Tijâniyya*. Du côté algérien, dès les années 1930, le mouvement des oulémas (les savants de l’islam) dits « réformistes » a lutté contre le culte des saints et contre toutes les pratiques considérées comme « superstitieuses » ou relevant du « maraboutisme ». Or, même s’il fut loin de réussir à neutraliser l’influence des confréries, le réformisme musulman a donné le ton à l’islam d’État et aux grands récits islamo-nationalistes dominants après l’indépendance [McDougall, 2006].

Des pratiques peu visibles

Depuis qu’au début des années 1980, l’islam en France est devenu un enjeu de controverses politiques et médiatiques, une vulgate historique s’est imposée : au cours des années 1970, on aurait assisté à la « naissance d’une religion en France » ou, dans une version plus nuancée, au « développement de l’islam comme facteur de conscience communautaire » [Kepel, 1987 ; Kepel et Leveau, 1988]. Dans les décennies précédentes, la « lumière de la foi » est ainsi supposée n’avoir « brillé qu’en veilleuse pour la plupart des

musulmans qui résidaient en France » [Kepel, 1987]. Ces analyses sont fondées sur certains éléments statistiques, telle l'augmentation du nombre des salles de prière (qui seraient passées d'une dizaine au début des années 1970 à plus d'un millier à la fin des années 1980) ou la multiplication des associations revendiquant l'appartenance musulmane de leurs membres.

En ce qui concerne spécifiquement les Algériens, deux analyses concurrentes se font face. Des spécialistes du nationalisme algérien mettent l'accent sur le fait que « le rigorisme s'accentua dans l'exil, l'islam devint une digue contre la dépossession (…) et forgea la conscience de minorité ethnique » [Stora, 1992]. Au contraire, pour Pierre Bourdieu, l'émigration aurait entraîné « une véritable transmutation des valeurs et détruit le sol dans lequel la religiosité traditionnelle plongeait ses racines » [Bourdieu, 1958]. Ces interprétations opposées peuvent cohabiter en raison de la diversité des trajectoires individuelles. De telles divergences renvoient aussi à la difficulté de saisir les formes matérielles et morales de l'islam des émigrés car les sources écrites sur le sujet sont aussi rares que difficiles à interpréter : « La condition de l'islam du colonisé, et plus encore de l'islam de l'immigré, était celle d'une religion pratiquée discrètement, obscurément, anonymement », écrit Abdelmalek Sayad [Gillette et Sayad, 1984].

Dès l'entre-deux-guerres, des observateurs de l'émigration avaient relevé que l'islam des Algériens était peu visible à des regards sensibles à la seule orthopraxie. Inutile de rechercher par exemple une observance stricte des cinq prières quotidiennes, loin d'être toujours respectée dans les régions dont étaient issus les émigrés [Muracciole, 1950]. Même la « grande prière » du vendredi n'occupait pas une place centrale dans leurs pratiques religieuses : en métropole, se posait certes la question de la synchronisation des rythmes et des calendriers, mais, en Algérie même, ce n'est qu'au milieu des années 1970 « que le vendredi est devenu un jour véritablement religieux » [Chachoua, 2008]. Dans les campagnes de Kabylie, les pratiques de l'islam, notamment le caractère peu ostensible des lieux de prière, étaient modelées par la frugalité des conditions socio-économiques locales.

Cette dernière était aussi primordiale au sujet des prescriptions

alimentaires. Certes la question de leur observance se posait et troubla les premiers émigrés du début du siècle. Dès avant la Première Guerre mondiale, les mineurs kabyles de Courrières avaient même « obtenu qu'à l'abattoir une bête fût tuée spécialement pour eux et selon leurs rites » [Renard, 2006]. Les tirailleurs de la Première Guerre mondiale ainsi que les quelques étudiants arrivés dans les années 1920 se heurtèrent aux mêmes difficultés : à la fois l'armée, par des rations spécifiques distribuées aux soldats musulmans ou, dans un tout autre registre, l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA), par l'ouverture, en 1931, d'un restaurant coopératif, surent y répondre [Ageron, 1983 ; Meynier, 2015]. Quelques années plus tard, la mosquée de Paris obtint la gestion d'un « échaudoir musulman » aux abattoirs de la Villette. Il reste que, nécessité économique oblige, pour l'immense majorité des manœuvres et chômeurs algériens, la viande était généralement absente des repas quotidiens.

Ces émigrés n'étaient cependant pas en rupture de ban religieux : le ramadan était majoritairement respecté, la viande de porc demeurait un interdit partagé et le « culte des saints » était très prégnant [Demerghem, 1934]. Certaines pratiques centrales, telles que les pèlerinages locaux, les visites aux sanctuaires funéraires mais aussi les fêtes et les rites associés à des éléments naturels (sources, arbres, cascades…) sanctifiés n'étaient plus matériellement accessibles mais continuaient d'organiser le paysage mental des Algériens de France [MacMaster, 1997]. Les indices de cette structuration de l'émigration par l'islam confrérique sont nombreux : les pouvoirs publics signalaient régulièrement la présence de tel ou tel chef religieux. Des leaders confrériques effectuaient des « tournées » en métropole afin de donner des conférences et de prélever la *zakât* (l'aumône constituant le troisième pilier de l'islam) [Massard-Guilbaud, 1995]. Dès le début des années 1920, Louis Massignon avait d'ailleurs noté que « des représentants des branches berbères de certaines congrégations musulmanes d'Algérie essayaient d'organiser des œuvres d'assistance parmi leurs frères émigrés ».

La mosquée de Paris elle-même composait avec cette présence : c'est en lien avec Si Ahcène Djaafrani, de la confrérie *Alawiya* à Paris, qu'elle put ouvrir l'échaudoir précédemment mentionné.

La présence d'imams fut signalée dès les années 1930 mais elle échappait le plus souvent au regard des pouvoirs publics : les hommes conduisant les prières collectives étaient avant tout des travailleurs parmi d'autres. Désignés à l'intérieur de microcommunautés, leur reconnaissance ne dépassait pas ce cercle étroit [Jouanneau, 2013]. Ils ne bénéficiaient pas de la même aura que les savants de l'islam et les leaders confrériques. Parmi ces derniers, quelques-uns pouvaient s'appuyer sur un véritable réseau de *zâwiya* (établissements religieux) tel celui de la confrérie *Alawiya* inauguré dès 1924, par un premier « foyer », porte de Versailles. Bien qu'ils fussent en partie aveuglés par leur obsession du « clergé musulman », les pouvoirs publics avaient d'ailleurs conscience des différences de prestige entre « marabouts » et imams. Pendant la Première Guerre mondiale, afin de répondre aux besoins spirituels des soldats de l'arrière-front, ils avaient d'abord pensé aux seconds. Très vite, les premiers apparurent comme permettant de mieux relayer certains messages politiques [Fogarty, 2008].

Politisations de l’islam

Durant l’entre-deux-guerres, la France chercha à défendre son rang de « puissance islamique » et les pouvoirs publics s’essayèrent à une « politique musulmane ». Cette dernière fut incarnée par la Commission interministérielle aux affaires musulmanes (1911-1937) chargée de veiller à l’administration des « sujets musulmans » de l’empire, y compris en métropole [Le Pautremat, 2003].

La « politique musulmane » en métropole

Dans l’entre-deux-guerres, les « affaires musulmanes » relevaient avant tout de la diplomatie et de la gestion impériale. Elles étaient fortement marquées par la compétition avec l’autre « puissance musulmane » européenne, la Grande-Bretagne. L’encadrement des pèlerins du *hajj*, très peu nombreux à partir des métropoles mais qui, depuis l’Afrique du Nord, transitaient en grand nombre par Marseille, était au cœur de cette concurrence interimpériale [Chantre, 2012]. La « politique musulmane » de la Grande-Bretagne, en particulier en direction des sujets de l’empire installés dans la « mère-patrie », différait cependant de celle de la France. L’inauguration de la « mosquée de Londres », la même année que celle de Paris (1926), fut certes un événement politique et diplomatique à l’échelle de l’Empire britannique, mais son financement et sa construction relevaient d’une initiative privée.

En France aussi, dès les années 1920, des employeurs avaient saisi l'intérêt qu'ils avaient à proposer une offre religieuse. La Compagnie royale asturienne des mines fit construire une petite mosquée au centre de la « cité nord-africaine » d'Auby-lez-Douai [Genty, 2005]. Au cours des années 1930, des employeurs auraient aussi encouragé la présence d'imams au sein de grandes usines tels les établissements Renault [Sèze, 2013]. Jusqu'aux années 1970, cette politique de gestion de la main-d'œuvre, visant notamment à contrer l'influence syndicale, resta cependant confinée à quelques entreprises. Dans les années 1950, les Algériens des Fonderies, laminoirs et cimenteries de Biache-Saint-Vaast (FLCB, Pas-de-Calais) pouvaient bénéficier d'une salle de prière ainsi que d'un jour de congé pour l'*aïd el-Kebir*. Leur « marabout » était même un interlocuteur de la direction [Mulonnière, 2012]. Ces pratiques, dont l'ampleur reste méconnue, constituaient une des formes spécifiques d'un paternalisme alors largement pratiqué dans les entreprises du nord de la France ou de la région lyonnaise où l'immense centre d'hébergement de la Part-Dieu (1 600 places), inauguré en 1948, abritait une salle de prière [Elongbil-Ewane, 2014].

L'armée avait été la première institution à véritablement prendre en compte l'islam (voir chapitre II), au travers notamment de la question de l'inhumation. Dès 1915, des espaces musulmans furent ouverts dans les cimetières de Bagneux, Pantin, Ivry et Nogent-sur-Marne. Dans cette dernière ville fut même inaugurée une mosquée provisoire qui fonctionna jusqu'à la fin de la guerre. En 1919, toujours à Nogent, un cénotaphe coiffé d'un dôme fut édifié [Renard, 2006]. Il était bien plus destiné à mettre en scène l'intérêt porté par la France à ses sujets coloniaux qu'à servir aux rituels funéraires des musulmans décédés en région parisienne. Ces derniers étaient pourtant loin de tous être enterrés dans leur terre d'origine. Des collectes au sein des hôtels-garnis et les solidarités villageoises pouvaient certes permettre d'organiser le rapatriement des corps. Les rares études locales disponibles montrent cependant que c'est dans les années 1960 qu'ils se firent proportionnellement plus nombreux [André, 2016].

La question de l'inhumation s'était d'ailleurs posée avant la Première Guerre mondiale. À Marseille, dès le début du XIXe siècle, plusieurs pétitions et mobilisations avaient réclamé la création de lieux d'inhumation et de prière. En 1917, dans la même ville, un projet de mosquée porté par la chambre de commerce fut intégré à un « village kabyle » emblématique des institutions d'encadrement de la « main-d'œuvre coloniale » qui émergeaient alors [Renard, 2003]. Ces projets avortés sont caractéristiques de l'intense politisation de la « question musulmane » : les controverses autour de la légitimité des acteurs, des soutiens à privilégier, des modes de financement à adopter et de la place à donner aux « États d'origine » firent régulièrement obstacle à ces ambitions [Renard, 2006].

C'est parce qu'elle était soutenue au plus haut niveau de l'État, dans le contexte particulier de la reconnaissance de la contribution des colonisés à la victoire de 1918, que la Grande mosquée de Paris put sortir de terre. Les modalités de la genèse et de la réalisation d'un projet porté dès avant la guerre par des acteurs éminents du « lobby colonial » sont connues [Renard, 2006 ; Davidson, 2012]. L'inauguration de 1926 en présence de Gaston Doumergue, président de la République et de Moulay Youssef, sultan du Maroc est symbolique du rôle avant tout diplomatique d'un édifice religieux dénoncé comme une « mosquée-réclame » par l'Étoile nord-africaine. Hors la célébration de l'*aïd el-Kebir*, elle ne fut d'ailleurs jamais beaucoup fréquentée par les émigrés [Chaïb, 2014]. En revanche, les élites musulmanes présentes à Paris, des touristes attirés par son restaurant, ainsi que toutes les personnes intéressées à la « politique musulmane » de la France ou à la culture islamique s'y pressaient. La plupart des projets de construction de mosquée des décennies suivantes (Nice, Vichy…) relevaient de cette même logique diplomatique et culturelle plutôt que la prise en compte des demandes religieuses des émigrés eux-mêmes [Davidson, 2012].

Pensée comme un espace de mise en scène de la grandeur impériale de la France, la mosquée de Paris fut aussi investie par des formes plus contestataires de politisation de l'islam. Au début des années 1950, c'est

d’abord son parvis qui fut utilisé pour des distributions de tracts nationalistes, avant que la mosquée n’accueille un hommage officiel aux six militants messalistes tombés sous les balles de la police parisienne le 14 juillet 1953. Dans les années suivantes, elle fut engluée dans une crise de succession compliquée par l’influence grandissante d’un nationalisme algérien pourtant divisé [Sellam, 2006]. En mars 1956, elle fut ainsi le point de départ de la dernière grande manifestation parisienne du Mouvement national algérien (MNA). Un an plus tard, les militants du FLN déployaient le drapeau algérien à l’intérieur même de l’édifice religieux [McDougall, 2010].

Islam et mobilisations politiques

Les rares étudiants algériens des facultés de Paris ou du sud de la France furent sans doute les premiers émigrés à se saisir de l’islam comme d’un vecteur d’affirmation politique et nationaliste. Créée en 1927 dans le sillage de l’Étoile nord-africaine (ENA), l’Associations des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA), alors dominée par les Tunisiens, était d’ailleurs couramment appelée l’« association nationaliste » [Ageron, 1983]. À Paris, ses dirigeants militaient pour le développement de la langue arabe au Maghreb, pour une renaissance culturelle arabe (*al-Nahda*) ancrée dans un islam revivifié ainsi que pour l’enseignement des heures glorieuses de l’histoire arabo-musulmane. En cela, tout comme les étudiants algériens de la Zitouna de Tunis, généralement considérés comme à la pointe du nationalisme culturel, ils contribuèrent à forger dans l’exil un imaginaire à la fois panmaghrébin, relié aux patries locales (tunisienne, marocaine, algérienne) et teinté de réformisme musulman [McDougall, 2010].

Tant que l’ENA fut ancrée dans l’orbite du Parti communiste (voir chapitre IV), elle demeura moins en pointe dans l’exaltation du « réveil musulman » comme vecteur de mobilisation des émigrés parisiens. Cela n’entravait pas une sensibilité culturelle commune, partagée par exemple dans des meetings laissant une place à la musique arabe et aux évocations historiques du passé arabo-musulman. L’ENA, où les naturalisés pouvaient

aussi être considérés comme des renégats, n'alla cependant pas comme l'AEMNA jusqu'à les exclure statutairement au motif qu'ils avaient « cessé d'être des musulmans » [cité *in* Pervillé, 1984]. La Glorieuse étoile nord-africaine refondée en 1933, et au sein de laquelle Messali Hadj s'imposa de plus en plus comme un leader charismatique, laissa cependant une place de plus en plus grande à une rhétorique et une symbolique islamiques [Carlier, 1995].

L'approche et le recrutement social de l'Association des oulémas, fondée à Alger en 1931, étaient différents. À bien des égards, cette organisation était investie d'une mission « d'amélioration morale » visant à sortir de l'obscurantisme maraboutique les masses algériennes [Colonna, 1995 ; McDougall, 2010]. Les émigrés devinrent rapidement une cible car ils étaient soumis à toutes les tentations (alcool, prostitution, jeu…) de la vie loin du *dâr al-islâm*. En juillet 1936, l'Association des oulémas inaugura dans un café parisien son premier « cercle de l'éducation » qui proposait notamment des cours d'alphabétisation en français et en arabe. Ces cercles, qui visaient à « poursuivre l'éducation intellectuelle, morale et sociale des musulmans résidant en région parisienne », se multiplièrent et essaimèrent en province entre 1936 et 1938 [McDougall, 2010]. Alors que l'Association des oulémas dénonçait vigoureusement les « provocations politiques » de l'ENA, ces cercles furent pourtant également un lieu de jonction entre les deux mouvements. La grande labilité d'appartenances politiques souvent plurielles y contribua beaucoup. L'ENA et les oulémas réformistes avaient aussi en partage une certaine conception de la modernité technique et organisationnelle (les usages de la presse, de l'enseignement, de l'associationnisme…). Surtout, ils participaient conjointement et concurremment de l'émergence d'un nationalisme algérien fondé sur une « communauté imaginée » à forte dimension islamique.

Des émigrés d’Algérie « non musulmans »

Dans l’Algérie colonisée, la catégorie de « Musulmans » telle qu’utilisée par l’administration française avait des fondements avant tout ethno-raciaux. Ainsi, en 1903, la cour d’appel d’Alger statua que le terme musulman « n’a pas un sens purement confessionnel (…) il désigne au contraire l’ensemble des individus d’origine musulmane n’ayant point été admis au droit de cité » [cité *in* Weil, 2005]. Jusqu’aux dernières années de la période coloniale, il fut donc possible d’être « musulman » de papier et « catholique » de foi. Ces cas étaient rares car, parmi l’infime minorité de chrétiens convertis, beaucoup avaient opté pour la naturalisation française. L’immense majorité des émigrés d’Algérie résidant en métropole étaient donc « musulmans » tant sur le plan administratif que confessionnel. L’attention portée aux « non-musulmans » permet cependant de rendre compte de la pluralité du groupe des émigrés et de la complexité des articulations identitaires en son sein.

Des musulmans « infidèles »

Pour certains émigrés dits *amjah*, vivre loin du *dâr al-islâm* n’était pas ressenti comme une déchirure identitaire ou un pis-aller imposé par les nécessités économiques (voir chapitre II). Pour les autres, les accommodements avec les interdits coraniques ou la non-observation provisoire des piliers de l’islam étaient fréquents. La consommation d’alcool des ouvriers algériens n’atteignit jamais les mêmes quantités que celle de

leurs collègues français ou immigrés. Mais le vin rouge était couramment consommé dans nombre de cafés algériens de Paris et la bière avait sa place dans certains baraquements du nord de la France [Demerghem, 1934 ; Genty, 2005]. La consommation de boissons alcoolisées était suffisamment diffusée pour que la réaffirmation de cet interdit ait été un enjeu majeur du contrôle de la communauté immigrée pendant les premières années de la guerre d'indépendance, marquées aussi par une recrudescence de l'observance du ramadan [Michel, 1956]. Cette lutte fut même un des premiers terrains d'affrontement entre le Mouvement national algérien (MNA) et le Front de libération nationale (FLN). Une fois son hégémonie assurée, ce dernier renonça cependant à imposer cette interdiction à l'ensemble des Algériens [Amiri, 2013].

Au-delà de ces accommodements qui, le plus souvent, prenaient fin avec le retour en Algérie, certains émigrés vivaient une rupture culturelle radicale avec l'islam. L'athéisme était même une idéologie revendiquée par une infime minorité des Algériens. Ainsi, au sein du mouvement anarchiste reconstitué en région parisienne au sortir de la Première Guerre mondiale, Mohamed Saïl, fondateur en 1923 avec Slimane Kiouane du Comité de défense des indigènes algériens, pouvait affirmer : « N'attendez rien d'Allah, les cieux sont vides et les dieux n'ont été créés que pour servir l'exploitation et prêcher la résignation » [Boulouque, 1994]. Abdelkader Hadj Ali, fondateur de l'ENA en 1926, était lui représentatif des émigrés militants pour qui la lutte anticoloniale et l'engagement communiste furent un temps inextricablement liés. Adhérent de la SFIC dès 1920, il en fut dans les années suivantes, membre du comité central. C'est son successeur à la tête de l'ENA, Messali Hadj, qui chercha à en élargir l'assise et à construire son leadership en s'appuyant sur des références et des symboles empruntés à l'islam populaire [Carlier, 2008]. Des Algériens restèrent cependant fidèles au Parti communiste car ils ne se retrouvaient pas dans une religiosité utilisée comme vecteur de mobilisation nationaliste.

Ces prises de distance vis-à-vis de la religion étaient surtout présentes dans la composante la plus éduquée de l'émigration, notamment parmi les artistes

et les intellectuels. Au-delà de certains chansonniers des années 1930, tel l'anarchiste Slimane Kiouane (*supra*), on peut ainsi penser au peintre M'Hamed Issiakhem ou à l'écrivain Kateb Yacine qui, vingt ans plus tard, forgèrent leur amitié à Paris dans une commune affirmation du « rôle néfaste » de toutes les religions. Ces libres-penseurs se définissaient eux-mêmes comme des « Martiens » (Kateb Yacine), tant l'immense majorité des Algériens était attachée à la religion musulmane. Parmi les émigrés, l'appellation de « non-musulmans » renvoyait ainsi avant tout à la dimension administrative du terme et donc aux « Juifs » et aux « Européens » d'Algérie installés en métropole.

L'émigration des juifs d'Algérie

Les juifs d'Algérie furent près de 130 000 à s'installer en métropole entre 1961 et 1963, dans des villes que la plupart d'entre-deux découvraient pour la première fois. Ces déplacements de population sont généralement considérés comme partie prenante d'une histoire des diasporas ou des exils politiques [Stora, 2006]. Ces mouvements vers la rive nord de la Méditerranée n'ont pourtant pas été inaugurés par la crainte de l'indépendance algérienne. Pendant plusieurs décennies, ils avaient été marqués par des similitudes avec les migrations des Algériens musulmans. Des juifs émigrés entretenaient d'ailleurs des relations commerciales (cafés, hôtels, commerces de bouche…), professionnelles (autour du métier de « marchand des quatre saisons » et plus généralement du commerce ambulant) ou artistiques (notamment dans les cabarets dits « orientaux » et au travers de la musique arabo-andalouse) avec ces derniers.

Les juifs d'Algérie étaient citoyens français et leur présence en métropole attira peu l'attention administrative. Nous ne disposons donc pas de dénombrements d'époque qui permettraient d'évaluer l'importance de ce groupe. Ils furent cependant des milliers à arriver dans les années 1930, sans doute même des dizaines de milliers si l'on prend en compte les nombreuses installations provisoires. Le principal indice statistique de cette présence

relativement massive est fourni par le nombre des originaires d'Algérie (près de 1 500) parmi les victimes de la Shoah et des camps d'internement de Vichy [Laloum, 1988]. Après la Seconde Guerre mondiale, les services sociaux communautaires (par exemple le Comité de bienfaisance israélite de Paris) durent faire face à l'arrivée, non anticipée, de milliers de familles d'Afrique du Nord en demande de secours [Raisa Schpun, 2012]. Ainsi, avant le tournant des années 1960, environ 20 000 Juifs d'Algérie auraient vécu en métropole, principalement en région parisienne et à Marseille [Moumen, 2010].

Ils étaient présents dans cette ville de longue date mais les premières installations s'apparentant à une forme d'immigration coloniale dateraient des années 1890, au moment même où s'enclenchaient aussi les premières émigrations vers la France des Algériens musulmans. Outre que cette immigration fut d'emblée familiale, elle n'obéissait pas exactement aux mêmes logiques que celle des Algériens musulmans : dans le cas des juifs, la conjonction d'une fuite devant l'antisémitisme virulent qui marqua la fin de siècle algérien et d'une francisation déjà avancée expliquerait une partie des départs [Laloum, 2005]. Ces motivations politiques furent importantes jusqu'aux années 1930, où le « pogrom de Constantine » (août 1934) et l'audience des ligues antisémites ou du Parti populaire français (PPF) déterminèrent de nombreux départs. Après la Seconde Guerre mondiale, la métropole, et en particulier Marseille, fut aussi un lieu de transit et souvent de séjours, plus ou moins longs, pour de nombreux jeunes hommes partant combattre pour l'indépendance d'Israël [Mandel, 2014].

Le principal ressort de l'émigration des juifs d'Algérie semble avoir été la nécessité économique. La crise des années 1930 précarisa encore un peu plus les conditions d'existence des milieux urbains les plus modestes. Le départ en métropole devint alors une ultime tentative d'échapper au chômage : à leur arrivée, beaucoup de familles, souvent nombreuses, vivaient dans des chambres d'hôtel très modestes, voire misérables. Elles y demeurèrent parfois pendant des années avant de trouver un autre logement. Cette émigration se distingue donc de celle des « Européens » dont les implantations

transméditerranéennes s’accélérèrent après la Seconde Guerre mondiale et qui, à la fin des années 1950, se traduisirent de plus en plus en acquisitions immobilières en métropole ou en installation définitive d’une partie des familles [Scioldo-Zürcher, 2011]. « L’émigration de la faim » [Michel, 1956] ne toucha que marginalement le petit peuple européen : aussi misérable que fut parfois sa condition, la situation coloniale lui conférait une forme de prééminence et des opportunités qu’il n’aurait pas retrouvées en métropole. Au contraire, pour juifs et musulmans, l’émigration pouvait être une façon de desserrer des hiérarchies socio-raciales moins prégnantes dans la « vraie France ».

Dans les lieux d’installation des juifs du Maghreb, par exemple dans la partie sud du quartier du Marais à Paris, la vie communautaire était intense [Laloum 2005]. Ici, être « algérien » signifiait être juif algérien. Cette appartenance s’incarnait dans de nombreux cafés et restaurants, dans l’usage de la langue arabe, dans la perpétuation des coutumes alimentaires et musicales, dans des rassemblements autour des grandes fêtes religieuses. L’historien Jean Laloum considère que cette immigration était marquée à la fois par de forts particularismes, la recherche de l’entre-soi et un processus d’acculturation entrevu notamment au travers des premiers « mariages mixtes » (que ce soit avec des ashkénazes ou des non-juifs). Il transparaît aussi qu’au-delà de certaines relations commerciales et artistiques, le partage de la langue arabe ne favorisa pas de relations privilégiées entre les émigrés juifs et musulmans. Hormis à Marseille, leurs secteurs professionnels et résidentiels de prédilection étaient alors distincts. Cela ne sera plus le cas, à partir des années 1950, dans certains quartiers et banlieues de Paris ou Lyon, voire dans certaines cités de transit [Pétonnet, 1968]. Les modes de politisation et d’organisation syndicale semblent s’être peu recoupés, sauf parmi une minorité d’étudiants politisés dans l’orbite du Parti communiste et qui se retrouvaient au sein du « groupe de langue des Algériens » [Le Foll-Luciani, 2015]. Pour beaucoup de regards extérieurs, les juifs algériens étaient d’ailleurs perçus comme des « arabes » [Laloum, 2005 ; Raisa Schpun, 2012]. Cet amalgame était ordinairement loin de constituer un atout,

notamment sur le marché de l’emploi. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il devint une ressource mobilisable pour tenter d’échapper aux persécutions antisémites.

Juifs et musulmans algériens pendant la Seconde Guerre mondiale

À ce jour, les rares tentatives de mettre l’accent sur cette période sont restées tributaires d’approches mémorielles visant à positionner les Algériens musulmans sur une échelle des comportements résistants ou collaborateurs [Faligot et Kauffer, 1990 ; Amiri, 2013]. Or, sur ce plan, les quelques recherches disponibles et les travaux en cours [Cadiot, 2013 ; Smith, 2013] suggèrent que les Algériens doivent être appréhendés avec les mêmes « nuances de gris » que le reste de la population [Katz, 2013] : la diversité des attitudes ne se laisse pas réduire aux engagements de quelques figures emblématiques (le collaborateur Mohamed el-Maadi *vs* le FTP Mohamed Lakhdar-Toumi) et la condition d’ensemble du groupe des immigrés d’Algérie doit être prise en compte. Elle fut avant tout marquée par des similitudes avec celle de la population globale mais aussi par quelques particularités.

Les Algériens musulmans furent largement mobilisés à partir de septembre 1939. Parmi ceux envoyés en métropole, environ 60 000 furent faits prisonniers lors de la « débâcle ». La politique raciale nazie conduisit à les interner majoritairement dans des *Fronstalags* situés sur le territoire français plutôt qu’à les envoyer en Allemagne [Mabon, 2010]. Près des deux tiers de ces prisonniers ne recouvrirent pas la liberté avant la fin de la guerre. Ils passèrent de camp en camp ou furent employés par l’organisation Todt, notamment à la construction du mur de l’Atlantique. Dans ces chantiers, ils côtoyèrent des coreligionnaires restés en métropole après le déclenchement de la guerre mais aussi quelques milliers de nouveaux arrivants qui avaient répondu favorablement aux appels de « la Relève » (juin 1942) et d’une mission allemande envoyée en Algérie (juillet 1942) [Cantier, 2002].

Plus que la situation politique *stricto sensu*, les entraves à la circulation entre les deux rives de la Méditerranée modifièrent profondément les conditions d'existence des migrants. Les statistiques disponibles sont fragiles mais le nombre d'Algériens présents en métropole serait passé d'environ 100 000 en 1939 à moins de 60 000, fin 1942, au moment du débarquement américain en Afrique du Nord. Benjamin Stora estime qu'un tiers travaillait alors sur les chantiers Todt, un tiers dans des entreprises françaises et qu'un tiers était retenu prisonnier ou en congé de captivité [Stora, 1992]. Beaucoup des travailleurs présents en 1939 avaient été rapatriés dans les premiers mois de la « drôle de guerre » puis de l'Occupation. Les employeurs de la zone sud les utilisèrent alors comme une variable d'ajustement afin de libérer des emplois pour les démobilisés ou les réfugiés de la zone occupée [Smith, 2013]. Au-delà de cette logique économique, des rafles furent parfois opérées dans les « milieux nord-africains » : de nombreux Algériens ainsi furent pris dans celles du Vieux-Port, à Marseille, en juin 1943. Déportés sur l'île anglo-normande d'Aurigny, ils rejoignirent d'autres travailleurs algériens arrêtés en région parisienne et réduits par les occupants allemands à l'état de main-d'œuvre forcée [Amiri, 2013]. Il reste que la majorité des « Nord-Africains » bénéficia de la réorientation du travail policier sous l'effet de la législation antisémite, ainsi que la volonté de groupes collaborationnistes et des autorités allemandes de les séduire.

Algériens résistants et collaborateurs algériens

Les Algériens engagés au Parti communiste ou membres de groupes de résistants ne furent pas épargnés par la répression : arrêtés en nombre, notamment en juin 1941, ils furent plusieurs dizaines à être déportés dans les camps de Buchenwald ou de Dachau [Amiri, 2013]. La plupart réussirent à s'évader ou furent libérés en 1945. Le sort de Bouchafa Salah, militant communiste et indépendantiste, décédé au camp de Dachau en avril 1944 ne fut pas isolé mais relève cependant de l'exception. À ces morts en déportation, il convient aussi d'ajouter les six Algériens, condamnés pour

détention d’armes puis fusillés au mont Valérien entre septembre 1941 et mars 1942 [Amiri, 2013]. La plupart des militants nationalistes semblent cependant avoir mis leurs activités entre parenthèses pendant l’Occupation : le Parti du peuple algérien (PPA) avait été dissous par les décrets Daladier de septembre 1939 et, en métropole, la plupart de ses membres suivirent la ligne prônée par Messali Hadj. Depuis sa prison d’Alger, il avait appelé à ne pas collaborer avec l’Allemagne. Dès 1937, des militants du PPA étaient en effet partis se former et trouver des ressources (armes et argent) en Allemagne. Au printemps 1939, ils fondèrent le Comité d’action révolutionnaire nord-africain (CARNA) au sein duquel on retrouvait notamment, parmi les militants implantés en métropole, des personnalités telles que Belkacem Radjef (speaker à Radio Paris sous l’Occupation) ou Abderrahmanne Yacine (animateur du comité de propagande allemande en direction de l’Afrique du Nord) [Aissaoui, 2009].

Les Algériens les plus visibles furent ainsi ceux qui versèrent pleinement dans la collaboration. Depuis les débuts des années 1930, les ligues et partis d’extrême droite cherchaient à recruter parmi les « travailleurs nord-africains » de métropole. Cette entreprise connut un succès relatif : on compte ainsi un Algérien parmi les victimes de la répression du 6 février 1934 — la Solidarité française lui rendit un spectaculaire hommage à la mosquée de Paris — et des habitants juifs du Marais ont gardé le souvenir que des « Arabes » auraient participé aux « expéditions punitives » organisées par cette même Solidarité française [Laloum, 2005]. À Marseille, le Parti populaire français (PPF) comptait parmi ses membres plusieurs propagandistes algériens [Renard, 2003]. Sous l’Occupation, ces entreprises de recrutement prirent un tour particulier avec les alliances entre le « milieu criminel » et les groupes collaborationnistes.

Ces rapprochements donnèrent l’occasion à quelques Algériens de s’afficher aux côtés de la Gestapo française de la rue Lauriston et de conquérir de nouvelles positions dans les mondes du proxénétisme et du marché noir. La création de la Phalange nord-africaine (aussi appelée Brigade nord-africaine — à ne pas confondre avec le service de la préfecture de police

de Paris) à la fin de l’année 1943 marqua l’aboutissement de ces collusions. Dirigée par Henri Lafont, elle était une émanation de la Gestapo de la rue de Lauriston placée sous l’autorité de la SS. Composée d’environ 200 hommes, elle recruta dans deux viviers : parmi les collaborateurs de l’entourage de Mohamed el-Maadi et au sein de membres de la « pègre » de Montmartre et de la Goutte d’Or. Cette phalange nord-africaine, dont toutes les unités étaient placées sous les ordres de malfrats français, devait porter le fer contre les maquisards. En Dordogne, elle participa notamment à l’exécution des 52 otages de Mussidan [Rolli, 2010].

Dans les années précédentes, certains de ses chefs s’étaient illustrés par des vols et des chantages perpétrés à l’encontre des victimes de la législation antisémite. Les inspecteurs de la BNA savaient que certains malfrats algériens étaient engagés dans ces nouvelles activités criminelles. Ils étaient cependant difficilement atteignables en raison des protections dont bénéficiaient les groupes de collaborateurs. Surtout, tous les « éléments israélites » du Service d’assistance aux indigènes nord-africains (SAINA) ayant été révoqués à l’automne 1940, le ressentiment contre les juifs put ensuite s’y exprimer jusque dans le zèle avec lequel fut appliquée la législation antisémite [Blanchard, 2011]. Cela fragilisa considérablement les juifs algériens de région parisienne : avant guerre, nombre d’entre eux avaient pris l’habitude d’aller effectuer des formalités administratives au SAINA où ils savaient pourvoir bénéficier de la compréhension de coreligionnaires alors que les autres agents administratifs les confondaient fréquemment avec des « Arabes ». Pendant l’Occupation, cela permit à certains juifs du Maghreb d’échapper aux contrôles policiers. Ils ne purent cependant que très rarement compter sur la mansuétude du SAINA dont la plupart des agents se targuaient de leur expertise pour trancher les « cas litigieux » qui leur étaient soumis. À la Libération, les personnels mis en cause mirent en avant l’antisémitisme de leurs collègues musulmans : cette stratégie de défense cachait mal qu’en la matière les Algériens musulmans ne semblent guère avoir agi différemment des métropolitains. Si certains tirèrent parti de la situation pour se faire nommer administrateurs provisoires ou pour se porter acquéreurs de

commerces spoliés (vente de « produits orientaux », cafés-restaurants…) [Laloum, 2005], beaucoup restèrent indifférents à une situation qui ne les concernait pas directement. Des solidarités individuelles permirent également à certains juifs algériens de contourner la législation antisémite de Vichy et d'échapper aux déportations allemandes.

Encadré 4. Une controverse mémorielle : la mosquée de Paris et le « sauvetage des juifs »

En septembre 2011, la sortie du film *Les Hommes libres* a réactivé la controverse au sujet du rôle joué sous l'Occupation par Si Kaddour Ben Ghabrit, recteur de la Grande mosquée de Paris entre 1926 et 1954. Dans cette fiction historique, il est présenté comme ayant contribué au sauvetage de nombreux juifs à qui il aurait permis d'endosser l'identité de musulmans. Un des personnages principaux du film est inspiré de Salim Halali, un célèbre chanteur de musique arabo-andalouse, né Simon Halali, qui fut effectivement protégé par le recteur de la mosquée de Paris. Dans le film, ce lieu apparaît aussi au centre d'un réseau de résistance intégrant des ouvriers algériens engagés dans les Francs-tireurs partisans. Un des buts du réalisateur et de son conseiller historique, Benjamin Stora, réside en effet dans l'« apaisement des mémoires » et la valorisation des contributions des immigrés à l'histoire de France.

Ce film a marqué une nouvelle étape dans un conflit de mémoires ouvert au début des années 1990 avec le film documentaire de Derri Berkani (*La Mosquée de Paris, une résistance oubliée*, FR3, 1991) [Laloum, 2012 ; Katz, 2013]. Au fil des années, une série d'interventions du réalisateur, puis le livre du journaliste Mohammed Aïssaoui (*L'Étoile jaune et le Croissant*, Gallimard, 2012) ont ranimé la controverse. Le débat est cependant resté cadré par les mêmes enjeux politiques et mémoriels : pourquoi jusqu'en 2013 ne comptait-on

aucune personnalité arabo-musulmane parmi celles distinguées comme « Justes parmi les Nations » ? Pourquoi l'action de Si Kaddour Ben Ghabrit et des « résistants musulmans » n'était-elle pas plus valorisée afin de favoriser la concorde des mémoires et d'apaiser les « tensions communautaires » contemporaines ?

Ces questions ne permettent pas de restituer les contraintes de l'époque. Définir les actes de Si Kaddour Ben Ghabrit au travers du diptyque résistance/collaboration ne peut conduire qu'à une impasse historiographique. Certes, la mosquée de Paris fut sollicitée par le Commissariat général aux questions juives pour donner son avis sur un certain nombre de dossiers et elle récusa fréquemment les affirmations de juifs d'Algérie se prétendant musulmans. Mais dès septembre 1940, elle avait été soupçonnée, par « les autorités d'occupation (…) de délivrer frauduleusement à des individus de race juive des certificats attestant que les intéressés sont de confession musulmane » [cité par Laloum, 2012]. Dans le même temps, le très diplomate recteur chercha à se garder des offres de service des groupes collaborationnistes et dut composer avec des autorités allemandes désireuses d'afficher le ralliement d'un maximum de personnalités musulmanes. Si Kaddour Ben Ghabrit fut ainsi en butte à la vindicte des Algériens les plus engagés dans la collaboration mais aussi à des soupçons récurrents, y compris après la Libération, sur son attitude envers les autorités d'Occupation. Bien qu'il ait été médaillé de la Résistance dès juillet 1947 et qu'il ait incontestablement protégé quelques juifs, ce seul prisme ne permet pas de comprendre son action [Katz, 2013]. Il fut avant tout intéressé à défendre son institution, à perpétuer sa position et à permettre aux musulmans de France de vivre leur religion. Entre négociations, accommodements, allégeances multiples, relations personnelles, demi-mots et yeux fermés, il agit selon un riche répertoire sans lequel, il n'aurait jamais pu être, durant quatre décennies, « l'homme de la politique musulmane de la France » [Sbai, 2013].

IV / Des Algériens *politisés* (années 1920-1980)

Depuis une trentaine d'années, des sociologues recueillant la parole de descendants d'Algériens ont relevé « le refus maintes fois réaffirmé de reproduire le schéma de leurs parents (…) qui ont toujours subi sans résister » [Beaud et Pialoux, 2002]. Ce *topos* est pourtant paradoxal : les mobilisations des années 1980 pour l'égalité des droits et contre les crimes racistes s'ancraient en effet dans la mémoire de la guerre d'indépendance algérienne, particulièrement dans les souvenirs de la répression du 17 octobre 1961 [Hajjat, 2013]. Certes, cette transmission se fit assez peu au sein des familles elles-mêmes et est longtemps restée cantonnée à des cercles militants restreints [House et MacMaster, 2008]. Ces brisures dans la diffusion mémorielle intergénérationnelle ont largement contribué à masquer que, des années 1920 aux années 1960, l'immigration algérienne fut caractérisée par l'intensité et la nature de sa politisation. Au-delà des engagements partagés avec d'autres travailleurs et immigrés, les Algériens de France ont joué un rôle d'« avant-garde » dans le mouvement nationaliste [Stora, 1992 ; Amiri, 2013].

La France, berceau du nationalisme algérien ?

« La nation algérienne fut imaginée dans l'exil », suggère Linda Amiri [2013]. D'autres historiens rappellent que c'est en métropole, dans la relative solitude de l'émigration et dans la découverte de nouvelles sociabilités (celles du café, de l'atelier, du meeting…) que purent être dépassées les solidarités de proximité (familiale, lignagère, régionale…) et les différences linguistiques ou sociales. Ainsi s'affirma un nouveau cadre d'appartenance (la nation ou le *watan*) s'articulant avec l'*umma* (la communauté musulmane) [Carlier, 1995 ; Stora, 1992 ; Meynier, 2002].

Or il demeure délicat de retracer la genèse de l'algérianité comme cadre de conscience individuelle et collective. Ainsi, dès la fin du XIXe siècle, des émigrés installés au Moyen-Orient ou au Maghreb s'identifiaient en référence à une origine algérienne non réductible aux « petites patries » locales [Amara, 2012]. De plus, ce sont bien souvent des Algériens passés par ces mêmes pays — en particulier par leurs prestigieuses universités islamiques — qui firent le travail théorique et idéologique d'institution du national, au travers d'une double entreprise de publication et d'éducation en langue arabe : le *Livre de l'Algérie* (*Kitâb al-Djazaïr*) d'Ahmed Tewfik el-Madani paru en 1932 un an après la fondation à Constantine de l'Association des oulémas musulmans, est emblématique de ce mouvement [McDougall, 2006]. À la même époque, à Paris, Messali Hadj refondait l'Étoile nord-africaine (ENA) :

il était loin d’être aussi avancé dans son entreprise de définition de la nation mais était passé maître dans l’art de la mobilisation d’assemblées plébéiennes [Carlier, 1976 ; Stora, 2004].

L’Internationale communiste et la SFIC (1920-1926)

Entre les deux guerres les Algériens arrivant en métropole se singularisaient d’autres migrants, en particulier des réfugiés politiques, par leur relative inexpérience des formes de politisation dites modernes (partis politiques, manifestations de rue, élections…). Comparativement à d’autres immigrations, cela se traduisait notamment par de faibles taux de syndicalisation et de participation aux grèves, voire une réputation de « jaunes », liée aux pratiques d’employeurs faisant appel à eux pour remplacer les grévistes les plus combatifs [Sirot, 1996]. La naissance de la Section française de l’Internationale communiste (SFIC, 1920) et la présence à Paris de nombreux autres colonisés permirent aux Algériens de trouver place dans des organisations à la pointe de la lutte anticoloniale.

Au début des années 1920, l’émir Khaled faisait figure de « pédagogue de l’identité ». Il fut le « premier nationaliste algérien » à bénéficier d’une large audience et démontra même sa capacité à tenir meeting à la fois « à la communiste et à la musulmane » [Meynier, 2012b]. Bien que reconnu comme *zaïm* (chef charismatique) par une large part des immigrés, il ne se lança jamais dans un véritable travail de mobilisation partisane. C’est l’Internationale communiste qui offrit d’abord cette possibilité en incitant sa section française à mettre en place une Union intercoloniale (UIC, 1921). Dans un premier temps, les Indochinois, grâce à l’activité tous azimuts et au charisme de Nguyen Ai Quoc (le futur Ho Chi Minh, présent à Paris entre 1918 et 1923), occupèrent une position centrale au sein de l’UIC. D’autres colonisés, tels des membres de la Ligue pour l’accession des indigènes malgaches à la citoyenneté française, étaient aussi présents dans ce milieu mobilisé autour de la confection du *Paria*, un journal à la parution irrégulière, publié à trente-six reprises entre 1922 et 1926.

Après le départ de France de Nguyen Ai Quoc, Hadj Ali Abdelkader, militant socialiste passé à la SFIC en 1920, en devint une des plumes les plus prolixes. D'autres Algériens (Menouar Abdelaziz, Chabila Djilali) contribuèrent au *Paria*, publié exclusivement en français, et dont de rares exemplaires traversèrent la Méditerranée. Pour tenter de toucher plus largement les émigrés d'Algérie, la SFIC imprimait régulièrement des tracts et des papillons en français et en arabe, portant des slogans tels que « Camarades ouvriers algériens, seul le Parti communiste défend les Arabes » (1926). À compter de la fin de l'année 1923, et notamment de l'occupation de la Ruhr et du soutien apporté par l'IC aux insurgés du Rif et à l'émir Abdelkrim, les travailleurs algériens de métropole devinrent une cible identifiée pour l'action communiste. Le cliché politique et journalistique selon lequel les quelques milliers d'Algériens affiliés au Parti communiste formeraient les « régiments de choc du bolchevisme » date d'ailleurs de cette époque [Blanchard, 2011 ; Amiri, 2013].

En ce milieu des années 1920, les dirigeants communistes donnèrent une véritable visibilité politique aux Algériens alors caricaturés dans la grande presse sous la figure du « sidi » criminel. En 1924, Hadj Ali Abdelkader, « naturalisé » français — les Algériens de statut personnel musulman ne pouvaient pas participer aux élections en métropole —, fut candidat aux élections législatives dans le 2e secteur de Paris et obtint plus de 40 000 voix. À la même époque, les communistes menaient aussi campagne pour la libération de Mahmoud Ben Lekhal, emprisonné dans le cadre de la répression des opposants à l'occupation de la Ruhr. Candidat, pour le « collège indigène » aux élections municipales d'Alger en avril 1927, il fut le premier orateur à revendiquer l'indépendance de l'Algérie. Sa trajectoire ne doit cependant pas être interprétée à l'aune de ses seuls passages par la France. Pendant quelques années, il fut un militant professionnel de l'IC, avec le lot de voyages afférents. Son nationalisme s'était forgé en Syrie ottomane où, dès l'enfance, il avait vécu, avec sa famille exilée [Gallissot, 2006]. D'une manière générale, nombre de nationalistes algériens

n’inscrivaient pas leur horizon dans le seul espace franco-algérien. Ainsi, tous étaient attentifs à ce qui se passait en Turquie et étaient sensibles à la figure de Mustafa Kemal.

L’Étoile nord-africaine (1926-1937)

L’IC fut à l’origine de la création de l’ENA au début de l’année 1926. Le mot d’ordre d’indépendance y aurait même été adopté malgré les réticences des membres algériens de la commission coloniale centrale. Il était en effet éloigné des « revendications immédiates des indigènes nord-africains » formulées à l’issue du congrès des travailleurs nord-africains qui s’était tenu à Paris en décembre 1924 [Amiri, 2013 ; Marangé, 2016]. Ces dernières (« suppression de l’indigénat », « liberté de voyage en France et à l’étranger », « à travail égal, salaire égal sans distinction de race ») furent intégrées à la plate-forme revendicative de juillet 1926 qui ne soufflait mot de l’indépendance. L’affirmation du leadership de Messali Hadj s’est alors fondée sur un double mouvement : la mise au cœur du projet de l’ENA de la revendication de l’« indépendance totale de l’Algérie » et une prise de distance progressive par rapport au Parti communiste. Ce dernier retira bientôt son soutien à l’ENA dont le tribunal correctionnel de la Seine prononça la dissolution en novembre 1929.

En dépit d’une implantation réussie en région lyonnaise ou à Longwy, l’ENA restait une organisation avant tout parisienne. Elle ne rassemblait qu’une petite minorité des émigrés, la plupart venus de Kabylie et relativement coupés de la majorité des émigrants présents temporairement [Dirèche-Slimani, 1997]. Au moment de sa dissolution, elle comptait certes près de 4 000 membres (pour environ 50 000 « Nord-Africains » en région parisienne), effectifs qu’elle ne retrouva qu’au milieu des années 1930 [Carlier, 1976]. L’interdiction de 1929 brisa la dynamique organisationnelle de l’ENA mais n’entraîna pas la disparition du mouvement indépendantiste algérien. Messali Hadj le réorganisa autour d’un journal, *El Ouma*. Au début de l’année 1933, l’ENA était refondée et bientôt rebaptisée « Glorieuse étoile

nord-africaine ». Le référentiel arabo-islamique occupait une place plus importante que dans la première ENA et l'indépendance par rapport au PC était matérialisée par un article des statuts prohibant la « double appartenance » [Gallissot, 2006]. L'adhésion à la CGTU (puis à la CGT après la réunification syndicale de 1935) restait cependant encouragée. Les effectifs syndicaux algériens demeurèrent pourtant limités (guère plus de 500 adhérents, en région parisienne, au milieu des années 1930), même s'ils étaient très visibles dans certaines grèves et manifestations.

Le tournant antifasciste du PCF permit en effet à l'ENA de maintenir ses « transactions anticoloniales » avec la gauche française [Sidi Moussa, 2016]. Dès le 12 février 1934, Messali Hadj et des militants étoilistes participèrent à la grève générale et aux défilés « contre le fascisme ». Ils apportèrent ensuite leur « soutien critique » aux différentes étapes du processus de formation du Front populaire. L'affluence grandissante aux meetings de l'ENA, la désigna alors à nouveau comme cible de la répression judiciaire. Ses principaux dirigeants (Djilani, Immache, Radjef et Messali) furent emprisonnés, de novembre 1934 à mai 1935 pour ce dernier. Les militants de l'ENA se joignirent aux grèves qui suivirent la victoire électorale du Front populaire en mai 1936, ainsi qu'à la grande manifestation du 14 juillet 1936 qui salua les premières mesures du gouvernement Blum et réunit une dizaine de milliers d'Algériens à Paris [Stora, 2004].

La création du PPA et le déclin de la centralité parisienne (1937-1944)

C'est à ce moment que Messali Hadj, amnistié, revint en France après s'être réfugié six mois en Suisse, auprès de Chekib Arslan, un émir druze panislamiste. Messali préparait alors l'implantation de l'ENA en Algérie où *El Ouma* était de plus en plus lu et commenté. Le 2 août 1936, il était de retour à Alger après treize ans d'absence. Accueilli par quelques militants, il réussit à prendre la parole au stade municipal devant 20 000 personnes réunies par le Congrès musulman. Cet épisode marqua le début de l'implantation véritable de l'ENA outre-Méditerranée. En cette période

d’effervescence associative et d’émergence de nouvelles formes de politisation en Algérie [Carlier, 1995 ; Marynower, 2011 ; Fromage, 2012], la métropole n’apparaissait en effet plus comme le centre de gravité du mouvement indépendantiste.

L’ENA fut à nouveau dissoute en janvier 1937. En mars de la même année, Messali et Embarek Filali déposaient à la préfecture de police de Paris les statuts du Parti du peuple algérien (PPA). Avant même le déménagement de son siège de Nanterre à Alger, le PPA eut très vite pour épicentre sa fédération d’Alger. Pour la première fois, le parti indépendantiste participa à des élections, municipales en l’occurrence. L’activisme du PPA ne tarda pas à déclencher une nouvelle riposte judiciaire et, dès le 27 août 1937, Messali était à nouveau arrêté et incarcéré à Alger pour « reconstitution de ligue dissoute ». En métropole, avant même l’interdiction du parti par les décrets Daladier de septembre 1939, la situation était aussi précaire : le PPA était déchiré tant sur le plan du leadership que sur celui de la ligne politique, en particulier au sujet de l’attitude à adopter face aux « ennemis de la France », en l’occurrence l’Allemagne nazie (chapitre III). Pendant près de dix ans, l’organisation indépendantiste connut une forme d’éclipse, entre clandestinité et luttes internes.

La difficile émergence d’une fédération de France du PPA-MTLD (1945-1954)

Le PPA sortit provisoirement de la clandestinité au début de l’année 1945. Dès la fin de l’année 1944, certains de ses principaux dirigeants et orateurs d’avant guerre avaient porté la contradiction dans les réunions organisées en région parisienne par le docteur Bendjelloul, un ancien dirigeant de la Fédération des élus d’Algérie. Le PPA organisait des réunions dans les cafés et pétitionnait pour la libération de Messali Hadj, assigné à résidence dans le Sud-Algérien puis à Brazzaville. Après la répression sanglante des manifestations et insurrections du Constantinois en mai 1945 [Peyroulou, 2009], le PPA voulut organiser un grand meeting à la Mutualité : son interdiction fut suivie de poursuites judicaires au motif de reconstitution de ligue dissoute. Son leader émergent, Brahim Maïza, un jeune avocat, fut emprisonné trois mois.

Une crise dénouée dans la violence (1948-1950)

En novembre 1946, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD, la façade légale du PPA) fit élire cinq députés. À Paris, un meeting organisé en leur honneur rassembla plus de 8 000 sympathisants. Ce potentiel de mobilisation retrouvé fut rapidement affaibli par la mort accidentelle de Brahim Maïza en novembre 1947. Surtout, un

violent conflit interne, couramment qualifié de « crise berbériste » bien qu'il fût loin de se résumer à une dimension identitaire [Guenoun, 2015], désorganisa durablement le parti nationaliste. La fédération de France du PPA-MTLD, en proie à de multiples dissensions, pouvait cependant compter sur ses militants pour faire front aux tentatives d'implantation des autres partis algériens (principalement l'Union démocratique du manifeste algérien — UDMA — de Ferhat Abbas [Rahal, 2017] et éviter que des associations locales n'acquièrent une véritable surface politique [Stora, 1990].

Cette période de confrontations fut particulièrement aiguë en région parisienne. Les divisions et dissensions politiques ne furent pas résolues mais étouffées par des combats d'appareil (fermeture de locaux, blocages de cotisations…) et par l'usage de la violence (attaques de cafés, passages à tabac, voire meurtres de militants…). En 1949, la fédération de France fut complètement reprise en main par un triumvirat nommé par Alger. Cette remise en ordre effectuée, il fallut encore quelques années avant que le PPA-MTLD n'essaime de Paris dans l'ensemble des régions où l'immigration algérienne était dense : ainsi, en Lorraine, ce n'est qu'en 1952 qu'il supplanta définitivement l'UDMA qui avait réussi à organiser plusieurs sections dynamiques [Hardt, 2016].

Mobilisations et dissensions (1950-1954)

Au tournant des années 1950, la fédération de France du PPA-MTLD était devenue un sujet de préoccupation politique et policière, en raison notamment de la parution de son journal bimensuel *L'Algérie libre* et de sa participation massive à certaines manifestations ouvrières. Le parti indépendantiste avait élargi sa base sociale, y compris aux intellectuels et aux étudiants. Les relations avec ces derniers restèrent cependant empreintes d'autoritarisme et de tensions [Harbi, 2001]. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, le nombre de militants augmenta rapidement pour atteindre 10 000 en 1954 contre moins de 1 500 en 1939 [Stora, 1990]. Lors des manifestations du mouvement ouvrier, en particulier les 1er Mai et 14 Juillet,

les Algériens se faisaient remarquer par leur nombre, leur organisation et leur combativité, à Paris mais aussi à Lille, Douai, Longwy, Metz ou Saint-Étienne… Groupés derrière des portraits de Messali ou des drapeaux nationaux considérés comme des symboles séditieux, ils firent reculer la police à plusieurs reprises mais furent victimes de tirs des forces de l'ordre en mai 1952 (quatre morts à Paris, au Havre, à Montbéliard et dans les Ardennes) et juillet 1953 (sept morts, dont six Algériens, place de la Nation). Ces derniers reçurent un hommage du Paris ouvrier et des fidèles de la mosquée de Paris mais devinrent un enjeu dans les affrontements internes du PPA-MTLD [Blanchard, 2015 ; Kupferstein, 2017].

Le deuxième congrès du PPA-MTLD (avril 1953) ne permit pas de refaire l'unité d'un parti notamment divisé par la question du recours à la violence. En décembre 1953, Messali Hadj, assigné à résidence à Niort, choisit de mener l'attaque contre les membres du comité central accusés d'être frappés de « cancer bureaucratique ». Le « travail fractionnel » d'une minorité égarée dans l'« électoralisme » était également pointé [Stora, 1990 ; Sidi Moussa, 2013]. Pour reprendre le contrôle d'un parti au sein duquel se multipliaient les allusions au « maraboutisme politique » et à la personnalisation du pouvoir, Messali Hadj s'appuya sur son bastion de la fédération de France. Alors qu'en Algérie les blocages de cotisations et les violences fratricides gagnaient de nombreuses régions, c'est depuis la métropole que fut organisé le congrès extraordinaire du PPA-MTLD qui se tint à Hornu, en Belgique, du 14 au 16 juillet 1954 : le *zaïm* fut élu président à vie dans un contexte où les esprits étaient tournés vers les modalités du passage à la violence [Sidi Moussa, 2013]. Quelques mois plus tard, les attentats du 1er novembre 1954 furent accueillis avec joie mais aussi circonspection par des militants nationalistes de métropole ne sachant pas qui avait « allumé la mèche », ni qui œuvrait au sein de l'Armée de libération nationale (ALN) [Stora, 1990].

Un « second front » de la guerre d’indépendance

L’histoire de l’implantation progressive de la fédération de France du FLN est aujourd’hui bien connue [Stora, 1990 ; Amiri, 2013]. La relative hégémonie qu’elle atteignit dans l’émigration doit cependant être nuancée par l’importance des positions que les messalistes maintinrent dans certaines régions (le Nord et l’Est en particulier) ou certains segments de l’émigration ancienne [Genty, 2008 ; Sidi Moussa, 2013]. Plus globalement, c’est la place de l’arène métropolitaine dans une lutte pour l’indépendance menée à différentes échelles, avec une véritable stratégie d’internationalisation du conflit, qui doit être restituée [Branche et Thénault, 2008 ; Connely, 2011].

Une organisation politico-administrative

Des milliers d’immigrés rentrèrent en Algérie au cours de l’hiver 1954-1955, afin notamment de jauger la situation *in situ*. C’est cependant l’accélération des mouvements d’émigration qui marqua la période de la guerre d’indépendance. Le nombre d’Algériens installés en métropole doubla pour dépasser les 400 000. Ce véritable « afflux », particulièrement marqué entre 1958 et 1962, fut en partie masqué par les arrivées de près d’un million d’Européens d’Algérie entre 1960 et 1963 [Scioldo-Zürcher, 2010]. Il tenait aux possibilités d’emploi — les effets de la conscription des jeunes Français se conjuguant à ceux de la croissance — et à l’accélération de la déstructuration du monde rural algérien sous l’effet de la guerre et de la

politique de camps de regroupement pratiquée par l'armée française. Le FLN ne chercha pas à freiner cette hémorragie car il savait pouvoir compter sur ses capacités d'organisation en métropole.

À partir de la fin de l'année 1957, la fédération de France du FLN quadrilla l'ensemble des territoires de l'immigration algérienne. En avril 1958, le déménagement de son comité fédéral en Allemagne, la mit à l'abri d'une répression policière qui l'avait déjà décapitée à trois reprises [Amiri, 2004]. Le FLN ne se définissait pas comme un parti politique mais comme l'« autorité nationale », dotée à partir de septembre 1958 d'un gouvernement en exil à Tunis. La fédération de France se consacra donc largement au prélèvement de l'« impôt révolutionnaire » [Haroun, 1986]. Dès que les premiers représentants du FLN furent envoyés en France au début de l'année 1955, leur travail de conviction ne fut pas tant idéologique que financier. Ils devaient faire en sorte que les émigrés ne versent pas leur soutien *via* des émissaires envoyés dans des maquis qui, même estampillés ALN, conservaient leur fidélité à Messali. Les circuits financiers, bien que construits sur le prélèvement de cotisations au niveau le plus local (l'hôtel, la rue, le quartier…) furent donc considérablement centralisés et bureaucratisés.

L'ensemble des flux financiers (cotisations, amendes, dons, prélèvements exceptionnels…) remontait par étapes à Paris d'où une partie (de l'ordre de 10 % à 20 %) était prélevée pour assurer le fonctionnement de la fédération de France, notamment le traitement de ses cadres permanents (autour de 200 pour la période 1958-1962 [Haroun, 1986 ; Amiri, 2013]). Une partie des fonds était directement déposée dans des banques françaises mais le reliquat devait ensuite franchir les frontières afin d'alimenter les comptes du gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA, proclamé en septembre 1958), notamment en Suisse. Une partie des sommes était aussi directement transmise en Algérie à des responsables de *wilaya-s* [Haroun, 1986 ; McMaster, 2013b]. Le comité de soutien aux détenus (CSD) consommait 70 % à 80 % des fonds conservés par la fédération de France : la prise en charge des familles des « victimes de la répression » (détenus, internés, blessés ou tués…) était en effet centrale pour consolider la légitimité

du FLN. Les velléités d'autonomisation de certains comités de détenus ou de responsables locaux tentés de garder la haute main sur les sommes prélevées, voire d'en détourner une partie, furent à l'origine de la majorité des violences exercées par des groupes armés (couramment appelés la « police du FLN ») sur d'autres membres du FLN.

Entre 1955 et 1962, la cotisation mensuelle des ouvriers passa de 1 000 à 3 000 anciens francs : avec les versements additionnels cela représentait près de 10 % de leur salaire moyen. Entre 1958 et 1962, la fédération de France préleva ainsi chaque mois entre 300 et 650 millions (toujours en anciens francs, soit l'équivalent de 4,8 à 6,5 millions d'euros actuels). Ses reversements garantissaient l'autonomie politique du GPRA par rapport à ses bailleurs extérieurs. La fédération de France fut ainsi la principale source de financement de la guerre d'indépendance et ses cadres intermédiaires furent transformés en véritables « percepteurs » [Colin-Jeanvoine et Dérozier, 2008 ; Amiri, 2013].

L'importance de l'organisation politico-administrative (OPA ou *nizâm*) du FLN en métropole doit à la fois être soulignée et relativisée. Elle s'accrut tout au long des années et l'OPA ne fut jamais démantelée : le renouvellement permanent et le rajeunissement des cadres permirent de faire face aux très nombreuses arrestations et saisies. Mais le *nizâm* se réduisit en bien des endroits à sa seule capacité d'extraction financière [Meynier, 2002]. Cette dernière était facilitée par le consentement à l'impôt de la majorité des Algériens, désireux de participer ainsi à une insurrection nationale dont ils savaient que le poids (en termes de violences subies notamment) pesait bien plus sur leurs compatriotes restés au pays. Au début de l'année 1957, le FLN n'organisait cependant qu'un immigré sur vingt. Ce taux augmenta très rapidement pour atteindre près de 60 % à la fin de la guerre [Amiri, 2013 ; McMaster, 2013b]. Cependant, hormis en région parisienne, la majorité des Algériens échappa durablement à l'emprise du FLN, y compris comme simples « cotisants ».

Mobilisations de rue et lutte armée

Parmi les Algériens ne cotisant pas au FLN, on comptait notamment les adhérents du MNA. Ce parti, fondé en décembre 1954 à la suite de la dissolution du PPA-MTLD, entendait poursuivre les activités de ce dernier dans la clandestinité. Dans les territoires qu'il contrôlait, il n'était pas moins coercitif que le FLN mais il fonctionna principalement comme un parti politique, appuyé sur l'autorité symbolique de Messali Hadj et doté d'instances décisionnelles. Il consacra une partie importante de son énergie militante aux activités de propagande, notamment au travers de son organe central, *La Voix du peuple*, conçu et imprimé en France. Après 1957, le MNA n'eut d'ailleurs de véritable existence qu'en métropole [Sidi Moussa, 2013]. Il resta fidèle au répertoire d'action ouvrier et, jusqu'au printemps 1956, organisa de nombreuses manifestations de rue dans ses principaux bastions. Ainsi, en mars 1956, au moins 6 000 manifestants défilèrent, derrière un drapeau algérien, depuis la mosquée de Paris en direction de l'Assemblée nationale. Ils furent dispersés aux abords de l'Hôtel de Ville mais près de 3 000 d'entre eux furent interpellés. Plus que les violences policières (deux manifestants Algériens furent tués par balles à Douai le 9 octobre 1955 [Genty, 2016], le FLN redoutait avant tout que les services de renseignement ne profitent des activités menées au grand jour pour identifier ses militants. Dès le 1er mai 1955, il leur interdit donc de se joindre aux défilés et rassemblements auxquels continuaient de participer les messalistes. Lors des grandes opérations policières de septembre 1955 (marquées notamment par plus de 400 expulsions vers l'Algérie), le MNA fut beaucoup plus touché que le FLN. Non seulement, il était alors en position de force, mais la plupart de ses militants étaient connus des autorités françaises, y compris ses dirigeants [Harbi, 1980].

Encadré 5. Le 17 octobre 1961 : un « boycottage du couvre-feu raciste » réprimé dans le sang

Pierre Vidal-Naquet qui, jusqu'à sa mort en 2006, dénonça le « pogrom » perpétré le 17 octobre 1961, considérait qu'il constituait une « énigme » pour la recherche historique : comment expliquer un tel déchaînement de violence en plein Paris ? La somme des connaissances accumulées depuis une trentaine années permet aujourd'hui de rendre compte à la fois du déroulement des événements, de ses conditions de possibilité ainsi que de ses mécanismes d'occultation [Einaudi, 1991 ; House et McMaster, 2008 ; Blanchard, 2011 ; Manceron, 2011]. Aux controverses sur le nombre de victimes des exactions policières (*a minima* plusieurs dizaines le soir du 17 octobre, au moins une centaine pour la période de septembre-octobre 1961) et l'absence de reconnaissance de ce « massacre d'État » (reconnaissance timidement esquissée en 2012 par le président Hollande) ont succédé des approches renouvelées. Elles sont notamment ancrées dans l'attention aux motivations de celles et de ceux qui ont impulsé ces « démonstrations de masse » et participé à ce qui peut s'apparenter à une forme d'insurrection symbolique [McMaster, 2013b ; Blanchard, 2016b].

À l'échelle de la fin de l'été et de l'automne 1961, le contexte politique global était marqué par une double radicalisation violente liée à la prochaine sortie de conflit et à la volonté de l'ensemble des protagonistes d'arriver en position de force à la table des négociations. D'un côté, des groupes armés las de ne pas passer à l'action et prenant des policiers pour cibles ; de l'autre une préfecture de police, à qui il était demandé de définitivement démanteler la fédération de France. Le « couvre-feu » annoncé le 5 octobre et ciblant les « Français musulmans » fut ainsi présenté comme un moyen de désorganiser sa collecte de fonds. En réponse, le projet de la fédération de France était de démontrer aux yeux du monde que les immigrés algériens pouvaient braver collectivement cet interdit et défiler pacifiquement au cœur de la capitale française.

La réaction des autorités fut sans ambiguïté : les cortèges devaient être « disloqués » avant même d'être formés et une immense rafle fut

> planifiée. Les Algériens voulant entrer dans Paris furent ainsi conduits dans des centres d'internement (12 000 interpellés furent principalement dirigés dans le bois de Vincennes, au Palais des Sports et au centre des expositions). Le format du maintien de l'ordre (incluant la Force de police auxiliaire — les « harkis » de la préfecture de police — ou la mise en place de barrages armés) ne laissait aucun doute sur le fait qu'un véritable *quitus* était donné à des policiers parisiens, chauffés à blanc, quelques jours auparavant par les paroles de Maurice Papon (« Pour un coup reçu, nous en rendrons dix »). Le déchaînement des violences policières du 17 octobre renvoie ainsi au déroulement et aux logiques d'autres massacres de manifestants en situation coloniale (à Casablanca en décembre 1952, mais aussi, auparavant, dans les empires britannique et japonais). Ces exactions se poursuivirent plusieurs jours. Face aux premières mises en cause politiques et médiatiques (en particulier dans la presse internationale), la préfecture de police chercha cependant à mettre en scène l'« humanité » avec laquelle elle traitait les expulsés (des vols au départ d'Orly furent organisés dès le 19 octobre) ou les femmes qui manifestèrent pour réclamer la libération de leurs conjoints (20 octobre).

La fédération de France du FLN ne renonça cependant pas à toute action publique. Ainsi, à la faveur des grèves de janvier 1957, elle prit l'ascendant sur le MNA. Du 29 janvier au 4 février 1957, la « grève de huit jours », notamment destinée à appuyer les positions du FLN « dans les couloirs de l'ONU », fut suivie par environ 80 % des ouvriers algériens de région parisienne [Amiri, 2013]. Ce mouvement eut d'autant plus d'impact, qu'au contraire de ceux initiés par le MNA, il s'articulait avec les actions menées de l'autre côté de la Méditerranée où il marqua les débuts de la « grande répression d'Alger » [Meynier, 2002]. La « grève des huit jours » permit au FLN de mesurer et de rendre visible sa capacité à organiser l'immigration. Ce résultat atteint, la fédération de France passa à d'autres modes d'action. Dès

1956, la question de l'« ouverture d'un second front » avait été posée car une partie des cadres de la fédération de France était pressée de passer à la lutte armée. Des attentats ciblèrent des policiers à partir du début de l'année 1958, avant même la spectaculaire entrée en action, à l'été 1958, de l'Organisation spéciale (l'OS, un groupe de combattants constituant une branche de l'ALN en France [Djerbal, 2012]). Dans la nuit du 24 au 25 août 1958, quatre policiers furent tués à Paris, un commissariat attaqué à Lyon, des cibles économiques visées sur l'ensemble du territoire (la raffinerie de Mourepiane, à Marseille, brûla pendant dix jours)…

Ces actions durèrent pendant quelques semaines mais une grande partie de l'OS fut démantelée. Comme les actions de rue, les opérations militaires augmentaient le niveau de répression. Elles mettaient à mal les structures du *nizâm* ainsi que la collecte financière et devaient donc être limitées. Les attaques contre des policiers (une cinquantaine furent tués dans les affrontements avec les nationalistes algériens) furent ainsi au cœur de tensions au sein même du FLN. Le GPRA s'opposait à toute extension de la lutte armée qui aurait pu compromettre le soutien d'une partie de l'« opinion publique ». Tant les attentats les plus meurtriers (en Algérie) que la limitation du niveau de violence contre les « civils métropolitains » (environ 170 furent tués, ciblés ou victimes collatérales, entre 1957 et 1962) obéissaient à des logiques de publicisation de la cause indépendantiste et à des fins de construction de l'hégémonie d'un FLN attentif à ses relais médiatiques et intellectuels.

La décision d'organiser des « démonstrations de masse » en octobre 1961 intégra aussi ces dimensions. Le choix de ce mode d'action était notamment lié à des circulations d'expérience entre les deux rives de la Méditerranée : les manifestations de décembre 1960 en Algérie avaient particulièrement impressionné le général de Gaulle. Ce « Diên Biên Phu politique » [Djerbal, 2010] démontra aux leaders indépendantistes les résultats qu'ils pouvaient tirer des capacités de mobilisation des habitants des grands centres urbains.

Un processus de séparation socio-raciale

Le 17 octobre 1961, beaucoup d’Algériens et d’Algériennes étaient sortis de leurs quartiers habituels endimanchés avec la volonté de défendre leur « dignité » et leur « fierté ». Ils voulaient non seulement « montrer à de Gaulle que nous voul[i]ons notre indépendance même s’il fa[llait] crever », mais ils voulaient aussi apparaître sous un autre jour que celui du « terroriste », de la « victime du FLN » ou du « miséreux », autant de stéréotypes abondamment relayés par la presse de l’époque. Ils souhaitaient faire valoir leur « droit à la ville » alors que, de fait, ils étaient de plus en plus cantonnés dans des espaces de résidence stigmatisés [Blanchard, 2016b].

Ce processus tenait à la fois à l’action policière et à celle du FLN. La première, par ces rafles incessantes, leur interdisait l’accès à certains lieux et maintenait un « couvre-feu » de fait sur certains quartiers présentés comme des « médinas nord-africaines ». À partir de 1925, les forces de police s’étaient dotées de services spécialisés (dits « brigades nord-africaines ») qui, officiellement dissous à la Libération, réapparurent sous diverses formes au milieu des années 1950. La tentation était grande d’adapter des textes d’exception et des expériences coloniales au contexte métropolitain. Cette pression répressive était telle qu’entre 1958 et 1961, environ un Algérien sur vingt était durablement privé de liberté (10 000 en prison et 5 000 dans les quatre principaux camps d’internement de métropole). De plus, chaque soir, plusieurs centaines d’Algériens étaient raflés et conduits pour identification dans des locaux d’internement, des commissariats de police et des casernes à Versailles, Lyon, Sedan, Metz… [Blanchard, 2008a]. Ils pouvaient y être enfermés plusieurs jours sans même pouvoir prévenir leurs familles ou leurs employeurs.

Le FLN sut jouer de cette « ghettoïsation » qu’il accentua aussi délibérément car il était plus difficile d’organiser les Algériens vivant dans des quartiers mélangés. Il obligea ainsi tous les immigrés à se faire recenser et tenta de constituer une « véritable contre-société » [Stora, 1990]. Ses comités d’hygiène (chargés notamment de contrôler les hôtels-garnis) ou de justice (en charge du règlement des différends familiaux ou commerciaux) devaient ainsi suppléer l’administration française et empêcher que les

immigrés algériens ne se tournent vers ses agents. Afin de consolider le groupe algérien, les unions avec des femmes françaises et plus généralement avec une « étrangère non musulmane » furent découragées [Gallissot, 2006]. Surtout, les craintes générées par les affrontements intra-algériens (plus de 4 000 morts entre 1957 et 1962) affectèrent durablement les relations sociales dans les quartiers ouvriers où ils furent les plus violents [Alidières, 2006].

Engagements postcoloniaux

L’indépendance algérienne obtenue, les affrontements entre factions nationalistes ne cessèrent pas : la fédération de France fut engagée dans les luttes de l’été 1962 pendant lesquelles elle resta fidèle au GPRA. Les partisans d’Ahmed Ben Bella (soutenus par l’état-major militaire, en particulier Houari Boumédiène) et ceux de Benyoucef Benkhedda (président du GPRA) s’affrontèrent pendant quelques mois dans ce qui pouvait apparaître (blocage des cotisations, saccages de locaux, agressions physiques…) comme un ultime *remake* des « crises » qui, pendant une vingtaine d’années, avaient jalonné l’histoire du nationalisme algérien. Après les accords d’Évian, le MNA reprit le nom de Parti du peuple algérien. Ce « néo-PPA » œuvra sous la houlette de Mohammed Mamchaoui (un neveu de Messali) à diffuser, dans des cercles de l’émigration de plus en plus étroits, ses critiques de la « dictature du parti unique » [Sidi Moussa, 2013]. Dès l’été 1962, et plus encore après le coup d’État de Boumédiène en juin 1965, la France devint d’ailleurs la terre de refuge des principaux opposants au régime algérien. Hocine Aït Ahmed s’exila certes en Suisse mais, après l’écrasement, entre 1963 et 1965, des manifestations et maquis dirigés par le Front des forces socialistes (FFS), c’est depuis l’Hexagone que s’organisèrent nombre de ses militants et dirigeants. Le territoire français n’était cependant pas un sanctuaire pour les opposants algériens et certains y furent victimes d’actions de représailles. L’avocat Ali Mécili, compagnon de route d’Hocine Aït-Ahmed, fut ainsi assassiné, boulevard Saint-Michel, le 7 avril 1987.

Après 1962, seule une petite minorité des Algériens rejoignit les rangs des partis d'opposition. L'Amicale des Algériens en Europe (AAE), émanation de l'État-FLN, domina le champ associatif. Elle jouait un rôle d'« interface » entre les immigrés, les autorités consulaires et l'administration française. Au-delà de la remémoration de la lutte nationale, la vie militante y resta limitée, pyramidale et elle fut surtout marquée par des « relations de guichet » [Hammouche, 2001]. Par ses prétentions hégémoniques, l'AAE incarnait l'unité du peuple algérien alors qu'à partir du milieu des années 1960, la région parisienne fut une des places fortes de la constitution d'un mouvement culturel berbère qui prit toute son ampleur avec le « printemps berbère » de 1980 [Chaker, 1989]. La fondation en 1966 de l'Académie berbère de Paris (ACB, une association loi 1901), puis, en 1972, celle du Groupe d'études de Vincennes contribuèrent à une reconnaissance intellectuelle et académique mais aussi à la fixation de la langue *tamazight*. Alors que, jusqu'à la fin de l'année 1988, aucune association culturelle berbère ne put exister légalement en Kabylie, elles se multiplièrent en France et le mouvement berbériste œuvra à son ancrage populaire. Les bulletins de l'ACB étaient vendus dans les cafés et la diffusion de poèmes et chants, par des artistes tels Slimane Azem ou Taos Amrouche, constituait une forme de littérature orale particulièrement mobilisatrice [Dagorn, 2015]. En termes d'édition musicale, littéraire ou de positions politiques, les Algériens de France contribuèrent à la plupart des mouvements contestataires des années 1980. L'islam politique et le Front islamique du salut (FIS) s'inscrivirent cependant moins dans ces circulations privilégiées avec l'ancienne métropole coloniale : ils comptaient certes des militants, dont des réfugiés politiques, mais l'Hexagone n'était qu'un des pôles d'un mouvement transnational dont certains leaders avaient transité par la Grande-Bretagne, l'Allemagne mais aussi le Moyen-Orient ou l'Afghanistan [Labat, 1995 ; Aït-Aoudia, 2015].

Dans les années 1970 et 1980, les jeunes Algériens les plus engagés étaient généralement actifs en marge des mouvements liés à la nation et à l'État algériens. Nombre d'entre eux connurent une socialisation politique marquée par les engagements des années 1968 et la volonté d'un certain nombre de

groupes maoïstes de prolonger les éphémères alliances ouvriers-étudiants par des actions universités-bidonvilles, en particulier à Nanterre [Gordon, 2012 ; Collet, 2013]. Le Mouvement des travailleurs arabes (MTA, 1972-1976), qui n'hésitait pas à faire référence à la « révolution algérienne » et à ainsi contester le principal capital symbolique de l'AAE, était loin d'être exclusivement composé d'Algériens ou de descendants d'immigrés algériens : ils y étaient même proportionnellement moins représentés que les Marocains et les Tunisiens. Le MTA proposait une expérience politique internationaliste (par les liens avec les groupes maoïstes notamment) et panarabe propalestinienne aux militants qui souhaitaient construire un mouvement autonome de l'immigration émancipé tant de la tutelle des « amicales » que de celle des syndicats [Hajjat, 2006]. Certains de ses anciens membres, investis dans le journal *Sans frontière* (par exemple Saïd Bouziri), firent la jonction avec les luttes contre les violences racistes au début des années 1980, mouvement dont les principaux leaders étaient des descendants d'immigrés du Maghreb. La marche « pour l'égalité et contre le racisme » — rebaptisée « marche des beurs » par certains soutiens médiatiques qui contribuèrent à la populariser —, partie de Marseille, en octobre 1983, sous l'impulsion de quelques dizaines de militants, fut accueillie à Paris, deux mois plus tard, par près de 100 000 personnes. Tant par les trajectoires familiales de ses initiateurs les plus emblématiques (notamment des enfants de harkis ou de militants FLN…) que par les expériences militantes de nombreux soutiens (en particulier des chrétiens venus à la politique au travers de la cause de l'indépendance algérienne), ce mouvement social et culturel était fortement ancré dans ce passé (anti-)colonial [Hajjat, 2013]. Surtout, la place laissée à la dénonciation des violences policières et de la « chasse aux Arabes » [Abdallah, 2012] relève de ces legs coloniaux à l'œuvre dans de nombreux autres processus sociaux et politiques [Bayart et Bertrand, 2006].

Ainsi, au cours des années 1980 et 1990, passé le moment de focalisation médiatique sur le « mouvement beur » et l'engouement pour les organisations antiracistes les plus institutionnelles qui en furent une des émanations — avec notamment la création de SOS Racisme en 1984 —, la progressive mise à

l’écart des couches populaires des fonctions électives frappa particulièrement les Algériens et leurs descendants [Masclet, 2003 ; Hadj-Belgacem, 2015]. Il a fallu attendre les élections municipales de 2014 pour que soient élus les tous premiers maires identifiés par leurs « origines algériennes » : un fils d’immigré arrivé au début des années 1960 (Azzédine Taïbi à Stains) et une exilée de la « décennie noire » (Meriem Derkaoui à Aubervilliers), tous les deux avec le soutien du PCF. En cela également, la trajectoire politique de l’immigration algérienne se singularise aussi de celles d’autres immigrés pour qui le creuset du mouvement ouvrier œuvra avec plus de force [Noiriel, 1988, 2007].

V / Des *travailleurs* immigrés (années 1950-1980)

Au cours des années 1960, l'expression « travailleur immigré » s'est imposée pour désigner les « Français musulmans » devenus « Algériens ». Même les associations de défense des droits des étrangers, alors émergentes, telle la Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés (Fasti, 1966) et le Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (Gisti, 1972) adoptèrent des noms symptomatiques de ce réductionnisme économique. Nombre de leurs fondateurs et militants avaient été des soutiens de la cause algérienne et les Algériens continuaient d'être au cœur de leur engagement [Siméant, 1998 ; Israël, 2003]. Ces derniers apparaissaient alors comme emblématiques de la condition du travailleur immigré venu pour « reconstruire » la France et alimenter la croissance des années dites de « plein-emploi ». Les Algériens ont pourtant connu une situation singulière au regard de celle d'autres immigrés. Dès le début des années 1980, Charles-Robert Ageron s'attela ainsi à déconstruire la « légende » d'une « politique officielle d'immigration » et de l'« appel à la main-d'œuvre algérienne » [Ageron, 1985]. Jusqu'au début des années 1970, c'est en effet l'« immigration spontanée » qui caractérisa le mieux les circulations entre les deux rives de la Méditerranée.

Émigration spontanée et chômage

La période allant de 1947 (nouveau statut de l'Algérie) à 1973 (« suspension de l'émigration de travail » décidée par le président Boumédiène) fut caractérisée par une relative liberté de circulation entre la France et l'Algérie. Les centaines de milliers d'arrivées alors enregistrées ne furent cependant pas encouragées par les pouvoirs publics français. Ceux-ci auraient en effet préféré que l'immigration soit alimentée par d'autres régions et demeure « européenne ». De son côté, le patronat joua un rôle minime dans le recrutement d'une main-d'œuvre qui venait directement se présenter aux portes des usines des principales régions industrielles. L'importance de cette immigration « non désirée » mit même en échec les velléités d'organiser une immigration sélective planifiée sous l'égide de l'Office national de l'immigration (ONI) [Viet, 1998 ; Weil, 2004]. Ainsi, entre 1946 et 1954, le nombre d'étrangers présents en France resta stable (environ 1,7 million) alors que celui des « Français musulmans » fut multiplié par cinq (il passa de 50 000 environ à plus de 250 000). En 1955, ils représentaient ainsi à eux seuls près des deux tiers des ouvriers « non métropolitains » de la Régie Renault où ils pouvaient faire valoir une priorité d'embauche par rapport aux étrangers [Tripier, 1990 ; Pitti, 2002].

Cette forte émigration « libre » à partir de l'Algérie contribua à la mise en place de mécanismes de régularisation d'immigrants, italiens d'abord puis portugais ensuite, arrivés clandestinement et cherchant à s'embaucher sans avoir au préalable obtenu ni contrat de travail ni titre de séjour [Spire, 2003 ;

Pereira, 2012]. Il en résulta qu'au cours des années 1960, près de 80 % des entrées d'étrangers eurent lieu hors du cadre prévu par l'ONI. Les employeurs trouvèrent ainsi leur compte à l'« immigration spontanée » des Algériens qui leur donnait beaucoup plus de flexibilité que les contrats ONI et leur évitait les coûts liés aux « recrutements sur place », pratiqués notamment au Maroc [Atouf, 2009]. Quelques entreprises prospectèrent cependant dans l'ouest de l'Algérie, où les départs furent longtemps peu nombreux, afin de remplacer une main-d'œuvre, notamment kabyle, dont l'ancienneté dans l'immigration se traduisait souvent par des taux de syndicalisation élevés [Genty, 1999]. À l'échelle des ateliers, nombre d'employeurs s'appuyaient sur des intermédiaires, généralement algériens eux-mêmes, qui contrôlaient les embauches. Le paiement d'un *bakchich* préalable était souvent exigé. Ces pratiques étaient largement anticipées par des émigrés qui quittaient des régions marquées par un sous-emploi chronique, l'importance du « piston » et une forte concurrence pour l'accès aux rares postes salariés [Bourdieu *et al.*, 1963].

Un sous-prolétariat

« Les Algériens ont du chômage une conscience si aiguë que toute leur existence et toute leur vision de l'existence s'en trouvent changées », écrivait Pierre Bourdieu en 1962 [Bourdieu, 2008]. Ces observations étaient déjà valables dans les années 1930, au cours desquelles la crise économique mondiale frappa une Algérie en pleine expansion démographique mais où l'industrialisation restait encore balbutiante : les ouvriers de l'agriculture y étaient ainsi dix fois plus nombreux que ceux de l'industrie [Gallissot, 2012]. Une partie de cette « main-d'œuvre flottante » pensait échapper à la misère en traversant la Méditerranée : des milliers de sans-emploi partaient ainsi « travailler au chômage » en métropole — l'expression se retrouve à la fois dans les propos des intéressés et dans des dénonciations d'administrateurs. Mais une fois arrivés en France métropolitaine, des dizaines de milliers d'Algériens ne trouvaient pas d'emploi sans pour autant répondre aux

conditions exigées (un an de résidence, six mois d'emploi régulier…) pour bénéficier de secours municipaux ou d'une quelconque indemnisation. Cette extrême précarité conduisit une large frange des émigrés d'Algérie à devoir s'en remettre pour leur subsistance à des services d'assistance organisés selon une logique policière [Massard-Guilbaud, 1995 ; Rosenberg, 2006].

Dans la France dite « des Trente Glorieuses », les Algériens sont longtemps restés des « surnuméraires ». Ils demeurèrent cantonnés à l'écart du mouvement de constitution progressif d'une « société salariale » fondée sur la stabilité de l'emploi et la protection sociale. Certes, une partie d'entre eux pouvait prétendre aux indemnisations des assurances maladie ou chômage, en particulier après la création de l'UNEDIC en décembre 1958. L'intermittence des jours de travail et l'absence de qualification des postes qu'ils occupaient les cantonnaient cependant dans des formes de « sous-prolétariat » [Gallissot, 1983]. Ainsi, en août 1955, on pouvait lire dans *Paris-Match* : « Nord-Africain, le mot a presque perdu son sens ethnique ou géographique à force d'assumer la pauvreté, le chômage, et l'opprobre. Le "Nord-Af", c'est tout ce qui vit sans vivre, tout ce qui travaille sans travail, tout ce qui est sans être. » Ces ligne reprenaient le *topos* de la « clochardisation » des Algériens, forgé par l'ethnologue Germaine Tillion dans les années 1930 à propos des paysans des Aurès et de plus en plus utilisé pour caractériser la situation des émigrés ne trouvant pas leur place en métropole [Tillion, 1957 ; Blanchard, 2008b]. Ces analyses dépouillaient les Algériens de toutes leurs capacités d'agir mais mettaient en évidence la grande misère de nombre d'entre eux.

Encadré 6. Sportifs et artistes, une élite ouvrière ?

Il ne s'agit pas ici de rendre hommage aux nombreux Algériens qui, parmi d'autres immigrés, « ont fait la France », notamment sa richesse artistique et ses exploits sportifs [Blanc-Chaléard et Ory, 2013]. Pour ces derniers, un dictionnaire allant d'Abdelkader Abbès (premier

Algérien à courir et terminer le tour de France en 1936) à Zinedine Zidane n'y suffirait pas. De leur côté, depuis les années 1990, les très nombreux écrivains, acteurs et réalisateurs nés dans l'immigration algérienne, et plus généralement maghrébine, sont au centre d'un véritable champ d'études particulièrement dynamique dans les universités britanniques et étatsuniennes [Hargreaves, 1997]. Au travers de l'esquisse de deux parcours emblématiques de « pionniers » des arts et du sport, il s'agit juste de rappeler les relations entre ces personnalités et les travailleurs immigrés algériens.

Vingt-huit ans avant le « Français musulman » Alain Mimoun, vainqueur à Melbourne en 1956, Boughéra El Ouafi (1898-1959) fut le premier « indigène » à remporter une médaille d'or olympique (Amsterdam, 1928), déjà sur l'épreuve reine du marathon. Repéré au cours de son service militaire, il s'installa en France et travailla plusieurs années comme décolleteur aux usines Renault de Billancourt. Parmi les athlètes français (dont beaucoup issus du prestigieux Racing Club de France), son appartenance ouvrière le singularisait presque autant que son statut de colonisé. En août 1928, une partie de la presse salua l'« unique médaille d'or française » de « l'Algérien El Ouafi » mais cette dernière eut bien peu de retentissement parmi ses « compatriotes », tant immigrés que vivant en Algérie. À l'instar des ouvriers français, ils vibraient en effet bien plus aux exploits des sportifs professionnels comme les boxeurs, les cyclistes ou les footballeurs [Gastaut et Dalmar, 2013].

Le chanteur et auteur-compositeur, Slimane Azem (1918-1983), né dans le Djurdjura, fut aussi ouvrier, d'abord comme manœuvre aux aciéries de Longwy où il arriva à l'âge de 19 ans. Après avoir été réquisitionné pour le STO, il devint cafetier et débuta sa carrière de chanteur dans son établissement du XVe arrondissement, alors très ouvrier et où étaient installés de nombreux Algériens travaillant aux usines Citroën du quai de Javel. Au début des années 1950, ses premiers enregistrements en firent le « père de la chanson kabyle de l'exil ». Il

connut la gloire (concerts à l'Olympia, disque d'or…) en chantant, en français et en kabyle, l'exil, l'amour, les grands poètes kabyles mais aussi les sentiments nationalistes. Pendant trois décennies, ses mélopées ont accompagné le sentiment d'*el ghorba* (l'exil et la nostalgie du pays natal [Sayad, 1975]) de centaines de milliers d'Algériens [El Yazami, Gastaut et Yahi, 2009].

Au-delà de l'art populaire qu'est la chanson, beaucoup d'artistes algériens révélés en France entretenaient des rapports étroits au monde ouvrier. Au contraire d'autres immigrations, ce petit groupe fut peu alimenté par l'exil politique de membres des classes supérieures. Ainsi, les figures masculines les plus reconnues de la littérature (Kateb Yacine) ou de la peinture (Mohamed Aksouh, M'hamed Issiakhem) se mélangèrent, au travail ou dans les cafés, avec les travailleurs immigrés. Hormis certaines chanteuses (la célèbre Warda al-Jazaira — 1939-2012 — est née à Paris), les artistes femmes, telle l'écrivaine Assia Djebar (1936-2015) ou la peintre Baya (1931-1998), étaient moins en liens, de par leurs trajectoires familiales et migratoires, avec le prolétariat algérien.

Une « armée de réserve »

Au cours de la première moitié des années 1950, les données fragmentaires du ministère du Travail, enregistraient un taux de chômage des émigrés d'Algérie compris entre 10 % et 20 %. Les observateurs les plus avertis soulignaient cependant la « quasi impossibilité » d'évaluer ce taux, qu'ils estimaient probablement proche de 25 %, en deçà des chiffres dramatiques (40 % voire 45 %) avancés par certains contrôleurs sociaux [Michel, 1956]. Un tel nombre de bras prêts à s'employer à toutes conditions constituaient les Algériens en véritable « armée de réserve » du capitalisme français des deux côtés de la Méditerranée [Gallissot, 1969].

À partir de la fin des années 1950, le taux de chômage des émigrés d'Algérie commença à décroître et les allusions à leur difficile employabilité

se firent plus rares. Certains employeurs commencèrent même à s’inquiéter des risques que faisaient peser sur ce réservoir de main-d’œuvre l’horizon de l’autodétermination annoncée dès septembre 1959 par le général de Gaulle. L’expansion de la grande industrie dans la seconde moitié des années 1960 put cependant s’appuyer sur de nouvelles arrivées : ainsi, en 1968, à la Régie Renault, la moitié des ouvriers algériens avaient moins de six années d’expérience. Nombre d’entre deux avaient intégré la « forteresse ouvrière de Billancourt » sans avoir à passer par les multiples employeurs et phases de chômage qu’avaient connus leurs prédécesseurs [Pitti, 2004a].

Le spectre du chômage ne s’éloigna cependant pas plus d’une dizaine d’années. Au milieu des années 1970, quand la récession commença à frapper les secteurs de la construction puis de l’automobile, les « immigrés » et en particulier les « Arabes » (terme couramment employé sur les lieux de travail) furent les premiers frappés par les licenciements. Ils subirent de plein fouet les conséquences des discriminations qui les frappaient dans toutes les dimensions de leurs carrières [Pitti, 2002 ; Gay, 2016]. Avec les licenciements massifs intervenus à partir de la fin des années 1970, les employeurs français retrouvaient les réflexes de leurs prédécesseurs de l’immédiat après-guerre. Le directeur général des Fonderies, laminoirs et cimenteries de Blache-Saint-Vaast (FLCB, Pas-de-Calais) écrivait ainsi en 1949 : « Au premier ralentissement d’activité, les compressions de personnel s’effectueront par la force des choses sur les Nord-Africains » [cité par Mulonnière, 2012]. Entre 1975 et 1990, le nombre de salariés étrangers dans le secteur secondaire diminua de 500 000 et leur part dans le total de l’emploi industriel baissa de 12 % à 7 %. Les Algériens furent les plus touchés par ces licenciements en particulier dans le secteur automobile où la part des salariés étrangers passa de 25 % en 1973 à 12 % en 1988 [Marie, 1996].

Une « centralité ouvrière » ?

Gérard Noiriel a imposé l’idée qu’il était impossible d’écrire l’histoire des mondes ouvriers sans faire celle des immigrants et de leurs descendants [Noiriel, 1986, 1988]. La part des étrangers dans la PCS « ouvriers » n’a cependant jamais dépassé les 15 % (au tournant des années 1930, contre moins de 10 % aujourd’hui) mais, en fonction des statuts et des emplois, ils pouvaient représenter la majorité des travailleurs de certaines branches (ainsi dans les mines ou la chimie, dès avant la Seconde Guerre mondiale). Sans minorer l’importance de « ces migrants qui ont fait le prolétariat » [Gallissot, Boumaza et Clément, 1994], des travaux récents sont revenus sur la place des femmes — dont de rares Algériennes, notamment dans l’industrie textile — et des ruraux dans l’industrialisation, de la fin du XIXe siècle jusqu’aux grands mouvements de « décentralisation » de l’industrie française dans les années 1960 et 1970. Ces deux décennies furent en effet marquées par de nombreuses implantations d’entreprises dans l’ouest de la France, où les employeurs escomptaient recruter une main-d’œuvre rurale *a priori* moins coûteuse et moins revendicative que celle des grands bastions industriels [Vigna, 2012]. Ces déplacements géographiques tenaient notamment aux profonds bouleversements d’une classe ouvrière au sein de laquelle les ouvriers spécialisés (OS) et les étrangers étaient en passe d’acquérir une visibilité et un poids inédits.

« La pelle et la pioche » ou « OS à vie »

Pendant les mal nommées « Trente Glorieuses », plus de 90 % des Algériens étaient ouvriers : la plupart d’entre eux n’avaient d’autres destins que « la pelle et la pioche », expression utilisée par les principaux intéressés afin de désigner les emplois de manœuvres dans le BTP ou l’industrie. Ils y représentaient généralement une part minoritaire de la main-d’œuvre (souvent autour de 10 %) mais étaient présents dans de très nombreuses entreprises (plus de 780 dans le seul département du Nord en 1952 [Mulonnière, 2012]). Dans la plupart de ces PME, aucune possibilité de mobilité professionnelle n’était envisageable. Cependant, parmi les Algériens déclarés à la Sécurité sociale au début des années 1950, près de 60 % travaillaient dans des entreprises de plus de 300 salariés [Michel, 1956]. Cette surreprésentation dans les grandes entreprises, observée tout au long de la période, aurait dû favoriser leur progression salariale. Des méthodes de gestion racialisées de la main-d’œuvre venaient cependant contrecarrer l’habituelle corrélation positive observée entre taille des entreprises et évolution de carrière. Dès 1956, la sociologue Andrée Michel mit ainsi au jour un véritable système de « discriminations professionnelles » à l’encontre des Algériens [Michel, 1956].

Dans les grandes entreprises, des catégories ethniques coloniales (« Nord-Africains ») étaient utilisées pour distinguer une fraction de la main-d’œuvre française (les « Français musulmans d’Algérie » représentaient 90 % des salariés venus d’Afrique du Nord). Cette catégorisation était utilisée dans une optique statistique mais aussi pour justifier des dispositifs d’encadrement spécifiques [Pitti, 2002]. Combattus par les intéressés et les syndicats CGT et CFTC, ces dispositifs disparurent avec l’indépendance algérienne, même si, à la Régie Renault étudiée par Laure Pitti, la catégorie d’« Africains du Nord » vint bien vite remplacer celle de « Nord-Africains ». Ces distinctions aux fondements raciaux se retrouvaient dans les affectations des ouvriers, au travers d’une « double assignation de la main-d’œuvre algérienne : dans les ateliers les plus pénibles (forges, tôlerie, fonderie…) et aux classifications inférieures de la grille » [Pitti, 2005]. Ces modalités d’affectation se retrouvaient globalement pour les « Africains noirs » (autre catégorisation

ethnique utilisée par les employeurs) mais pas pour d'autres immigrés qui pouvaient être affectés de manière homogène dans l'ensemble des ateliers (Italiens) ou ne pas être systématiquement affectés sur les postes les plus pénibles (Espagnols, Portugais…).

Encadré 7. Tous ouvriers ?

L'immigration algérienne fut massivement ouvrière, dans des proportions et surtout une durée qui la distinguent d'autres nationalités. Ainsi, en 1968, un demi-siècle après le début d'une émigration massive vers la France, près de 90 % des Algériens étaient ouvriers. Ils étaient toujours 75 % à l'être en 1982, après que la PCS ouvriers a entamé son déclin. Seules les immigrations turque et marocaine, plus récentes, étaient plus prolétariennes [Tripier, 1990].

Ce large groupe ouvrier n'était cependant pas uniforme et il faudrait pouvoir rendre toutes les nuances de situations professionnelles très souvent invisibles au regard des observateurs de l'époque coloniale : les Algériens étaient appréhendés comme un groupe homogène, une « masse flottante » de bras substituables dont les situations professionnelles sont rarement détaillées. Les données précises manquent mais, au-delà des milliers de commerçants déjà recensés au tournant des années 1950 (voir chapitre VI), une certaine diversité sociale et résidentielle a toujours caractérisé le groupe des Algériens. Dès cette époque, une petite élite d'enseignants, d'avocats, de fonctionnaires, de médecins, en particulier recrutés parmi les anciens étudiants des universités de Paris ou de Montpellier, était visible [Pervillé, 1984]. Des fonctionnaires subalternes — surtout des agents hospitaliers ou municipaux —, des employés des postes ou des chemins de fer, connaissaient aussi des conditions meilleures que la plupart des salariés du secteur privé. Beaucoup d'entre eux firent cependant le choix de la nationalité algérienne en 1963 et perdirent donc leur statut

d’agents de la fonction publique. Ils furent alors versés dans les corps des contractuels ou des « saisonniers », avec des rémunérations plus faibles et sans progression de carrière [Prost, 2011 ; André, 2016].

Au fil des archives mais aussi par des enquêtes d’histoire orale, des trajectoires inattendues, en particulier de femmes, peuvent aussi être mises au jour : ainsi, dès l’entre-deux-guerres, on peut entrevoir quelques infirmières qui s’ajoutent aux serveuses de cafés et prostituées repérées dans les rapports de police. Après la Seconde Guerre mondiale, l’historien Marc André a montré qu’à Lyon de nombreuses Algériennes travaillaient comme ouvrières, agents de service, commerçantes mais aussi institutrices ou infirmières [André, 2016].

Avant les années 2000, les enquêtes statistiques disponibles ne permettent pas de repérer les trajectoires des descendants d’immigrés. La « première seconde génération » repérée dans le Lyon des années 1930 [Massard-Guilbaud, 1995] a probablement connu la même lente ascension sociale que les autres immigrés de l’époque [Rygiel, 2001]. À partir du moment où, dans les années 1980, la réussite scolaire des descendants d’Algériens a été mesurée, il s’est avéré qu’elle était proche de celle des enfants français de milieux sociaux comparables. Cette progressive mobilité intergénérationnelle demeure statistiquement peu visible car ces descendants d’immigrés ne sont pas eux-mêmes immigrés et sont généralement de nationalité française [Santelli, 2001]. Ils ne contribuent donc quasiment pas à la lente progression du nombre de cadres parmi les Algériens de France (environ 85 % sont toujours ouvriers ou employés), avant tout liée aux changements intervenus en Algérie même et à l’importance de certaines migrations professionnelles : ainsi, plus de 10 000 médecins exerçant actuellement en France sont nés en Algérie.

Dans les années 1970, près de 90 % des Algériens étaient OS et la catégorie OS2 faisait office de « point de butée » pour l’immense majorité

d’entre eux. Même pour ceux ayant plusieurs dizaines d’années de carrière, la catégorie OP et plus encore la « maîtrise » (l’encadrement intermédiaire) restèrent inaccessibles, à de rares exceptions près, jusqu’aux années 1980. Le système de cotation des postes et le pouvoir discrétionnaire des agents de maîtrise contribuèrent à une gestion discriminatoire de la main-d’œuvre algérienne, condamnée *a posteriori* à plusieurs reprises devant les tribunaux au cours des années 2000 [Pitti, 2005]. Les conclusions relatives à Renault peuvent être étendues à l’ensemble de l’industrie automobile, voire à d’autres secteurs (mines, BTP…). Sur les chaînes de montage et dans les ateliers, les Algériens mais aussi les Marocains, les Sénégalais ou les Mauritaniens ont largement été cantonnés dans des carrières d’« OS à vie » qui ne peuvent pas être expliquées par les caractéristiques individuelles généralement avancées par les employeurs (manque de qualification, illettrisme, « instabilité »…) [Hatzfeld, 2002 ; Pitti, 2002 ; Gay, 2016].

Une « matrice algérienne » des années 1968

Des années 1950 aux années 1970, les immigrés et plus particulièrement les Algériens ont occupé une position de plus en plus centrale au sein de la classe ouvrière. Ils ont contribué à ses reconfigurations internes, en particulier à l’augmentation du poids des grandes entreprises et des emplois non qualifiés. Ils furent notamment un « élément structurel de l’accroissement de la capacité productive » de l’industrie automobile [Pitti, 2006a]. Au milieu des années 1950, les ouvriers algériens étaient environ 3 000 chez Citroën, quai de Javel à Paris, ou 3 500 à Renault-Billancourt. Cette usine était alors la plus grande de France et le plus grand employeur d’ouvriers algériens, des deux côtés de la Méditerranée. Cette importante présence a ainsi marqué les relations professionnelles et syndicales : dès le début de la guerre d’Algérie, la CGT Billancourt a exprimé des positions de soutien au FLN et à l’indépendance. Le vote des pouvoirs spéciaux en mars 1956 fut certes vécu comme une fracture, mais les sections locales continuèrent d’abriter les militants FLN. Nombre de militants communistes prirent leurs distances avec

le PCF afin d'apporter une aide concrète aux indépendantistes et essaimèrent dans de petits groupes de la « gauche irrespectueuse ». L'indépendance ne marqua pas une rupture car seule une petite minorité des Algériens rentra durablement au pays [Pitti, 2006b].

Avec l'historienne Kristin Ross, il est d'ailleurs possible de faire remonter les « années 1968 » aux mobilisations contre la guerre d'Algérie. Certaines pratiques manifestantes considérées comme typiques des « événements de Mai 68 » s'ancraient en effet dans des formes d'action initiées quelques années auparavant [Ross, 2005]. Ainsi, les rapprochements entre syndicats ouvriers et étudiants s'étaient-ils opérés, dès octobre 1960, au moment des premières grandes manifestations pour la « paix en Algérie ». Ces coalitions ne se délitèrent ni avec la multiplication des violences policières ni avec l'indépendance algérienne. Les grandes mobilisations des mineurs (y compris algériens et marocains) du printemps 1963 furent ainsi marquées par des fraternisations avec des étudiants, mais aussi par des manifestations de ces derniers, notamment au quartier Latin [Zancarini-Fournel, 2016].

Des grèves de Mai 68 aux luttes des OS des années 1970-1980

Jusqu'au début des années 1960, la condition d'OS marquait une amélioration par rapport à celle de manœuvre ou de journalier soumis à la précarité et à l'intermittence de l'embauche. Hormis dans le BTP, ces catégorisations et ces formes d'emploi se résorbèrent peu à peu. Dans l'industrie, la distinction entre OS et ouvriers professionnels s'est alors rigidifiée. Ces recompositions du prolétariat ont été un des facteurs de formes renouvelées de mobilisation parmi les travailleurs immigrés [Pitti, 2001].

L'engagement de ces derniers dans les grèves de mai-juin 1968 est difficile à mesurer, tant il a varié en fonction des usines, des nationalités, des trajectoires migratoires : ils furent cependant loin de se cantonner aux attitudes de retrait réclamées par les autorités françaises et favorisées par certaines ambassades, voire par l'action de certaines polices politiques (la PIDE du Portugal de Salazar) ou amicales (en particulier celle du Maroc)

[Vigna, 2007]. À un niveau global, même si les travailleurs immigrés peuvent être considérés comme au nombre des « oubliés du relevé de conclusions de Grenelle » [Blanc-Chaléard, 2013 ; Gordon, 2012], les occupations d'usine et les manifestations ouvrières furent aussi de leur fait. Elles inscrivirent durablement la « question immigrée » comme un enjeu politique et un ressort des mobilisations sociales. Dans certains contextes locaux, tel celui de Renault-Billancourt, l'ancienneté militante, les alliances et les expériences de la guerre d'Algérie firent des Algériens des acteurs particulièrement impliqués et visibles [Pitti, 2002].

On les retrouva ensuite nombreux au cours des années d'« insubordination ouvrière », dans des grèves et occupations, fréquentes dès 1969, où des OS agirent en contournant les confédérations syndicales et en reprenant le vieux slogan « à travail égal, salaire égal » [Vigna, 2007]. Il s'agissait alors de dénoncer des rémunérations fondées sur des « grilles de classification » et des « cotations de poste » qui les assignaient dans des formes de stagnation professionnelle. Ces luttes ne furent cependant pas menées en référence à un quelconque statut de travailleur immigré (revendication récurrente de la CGT) ou en brandissant des origines nationales. Même lorsque le vocabulaire des tracts (avec de rares occurrences du terme « frères ») ou la relative homogénéité des trajectoires migratoires (l'immense majorité des grévistes des usines Pennaroya de Saint-Denis et Lyon, en 1971-1972, était originaire du Maghreb) dénotent des communautés d'appartenance ne se résumant pas au travail, ce sont bien des lieux (les usines notamment), un vocabulaire (la revendication par des OS du prestige et de la dignité prolétaires attachée aux « professionnels ») et des revendications typiquement ouvrières qui étaient au cœur de ces « grèves d'OS » [Pitti, 2002 ; Vigna, 2007].

Au cours des années 1970, des manifestations de racisme ouvrier perdurèrent, particulièrement à l'égard des Algériens et des « Arabes ». La visibilité de ces derniers dans les luttes sociales ne fut cependant qu'exceptionnellement utilisée afin de stigmatiser des grévistes. Il en fut autrement au cours d'un nouveau cycle de grèves dans l'automobile (1981-1984), en particulier dans les usines Citroën d'Aulnay et Talbot de Poissy.

Ces deux établissements avaient auparavant rarement été touchés par les conflits sociaux car le syndicalisme dit « indépendant » — *i.e* anticommuniste et propatronat — y avait longtemps été en position hégémonique. En 1981-1982, des luttes « offensives » principalement menées par la CGT permirent d'obtenir une véritable amélioration des droits et des conditions de travail de leurs principaux acteurs, dont une majorité d'OS immigrés originaires du Maghreb. À compter de 1983, ces grèves furent de plus en plus marquées par la défense de l'emploi, voire par la négociation de meilleures conditions « d'aide au retour » [Gay, 2014]. Ce tournant fut accompagné d'un virage discursif au plus haut niveau de l'État : des élus de droite dénonçaient l'alliance du « croissant et de la faucille » tandis que le « péril vert » fut pointé à mots à peine couverts par des ministres socialistes s'inquiétant de « l'agitation de groupes religieux et politiques » étrangers [Gay, 2016].

Déjà, au début des années 1950, le préfet de police Jean Baylot dénonçait, dans les actions syndicales et politiques des émigrés d'Algérie, un « islam qui, comme le communisme doit partir à la conquête du monde » [cité *in* Blanchard, 2011]. Au début des années 1980, cette nouvelle flambée d'islamophobie prit prétexte de certaines revendications (notamment la mise à disposition de salles de prière…) qui, dans la décennie précédente, avaient été satisfaites avant même d'avoir été énoncées. Le patronat voyait alors ces salles de prière comme un « instrument de régulation sociale » permettant de contenir l'influence syndicale. Une fois intégrées à un ensemble de revendications (« dignité ouvrière », « respect des droits de l'homme »…) portées par des immigrés syndiqués à la CGT ou à la CFDT, ces demandes apparurent subversives [Gay, 2016].

Des Algériens en retrait

Les Algériens ne furent pas en pointe dans ces mouvements des années 1970-1980. Dans les conflits de l'automobile des années 1981-1984, ils furent éclipsés par des grévistes marocains. Dans les usines d'Aulnay ou de

Poissy, ces derniers formaient environ 50 % de la main-d'œuvre étrangère (contre 10 % aux Algériens). Depuis des années, leur embauche avait été privilégiée et organisée par certains employeurs qui considéraient que les Marocains étaient moins susceptibles que les Algériens de s'engager à la CGT. Cette dernière entretenait en effet de bonnes relations avec l'AAE. Surtout, l'influence et les pressions du Palais royal, exercées notamment au travers des amicales marocaines, rendaient coûteux l'engagement syndical des ouvriers marocains.

Au cours des années 1970 aussi, les Algériens avaient été en retrait des grandes mobilisations de travailleurs immigrés. Ils n'étaient pas concernés par les circulaires Marcellin-Fontanet de 1972 qui rendaient plus difficiles les régularisations sur place : la lutte contre ces textes fut avant tout menée par des Marocains (par exemple lors de la grève de la société Margoline de Nanterre en 1973) et des Tunisiens, en pointe dans les grèves de la faim (telle celle de Valence en décembre 1972) [Siméant, 1998]. Peu d'observateurs étaient sensibles à ces distinctions : la plupart voyaient avant tout que de nombreux conflits étaient menés par des « Arabes » (parfois à l'instigation du MTA) ou des « Maghrébins ». Or, au début des années 1970, en raison de dispositions intégrées aux accords d'Évian, les Algériens demeuraient dans un statut juridique privilégié. Ils pouvaient par exemple être élus délégués du personnel ou au comité d'entreprise alors que, pour d'autres étrangers, la législation, complexe et mouvante, demeurait un frein [Vigna, 2007 ; Hmed, 2008]. Ainsi, bien avant les évolutions législatives de 1972, 1975 et 1982 qui abrogèrent les dernières de ces dispositions spécifiques aux étrangers, de nombreux Algériens étaient déjà délégués du personnel ou membres de comités d'établissement. Si, comparativement à leur poids démographique, les Algériens furent moins visibles que les autres Maghrébins dans l'affirmation de « mouvements autonomes » de l'immigration, c'est aussi parce qu'ils étaient de plus longue date partie prenante du mouvement ouvrier. Leur engagement syndical était d'ailleurs « particulièrement mal

accepté par certains chefs d'entreprise français » qui y voyaient une entorse aux règles de la « loyauté » imposées à la main-d'œuvre immigrée [Weil, 2004].

L’arrêt de l’immigration de travail ?

En matière de possibilités d’émigrer en France, l’indépendance de 1962 ne marqua pas véritablement une rupture. Il n’était certes plus possible de parler *stricto sensu* d’« émigration de la faim » [Michel, 1956]. Le sous-emploi s’était cependant encore aggravé avec les désorganisations économiques liées à la transition politique et au départ d’une grande partie des entrepreneurs et des fonctionnaires français, dans un contexte prolongé de fort accroissement démographique. Dans ces conditions, l’émigration restait plus que jamais une « soupape » : la première « politique de l’emploi » du nouvel État algérien fut d’ailleurs de ne rien faire qui pût entraver ces départs [Mollard, 2015]. Les accords d’Évian avaient acté que la liberté de circulation serait maintenue et que les Algériens installés en France conservaient l’ensemble des droits, hormis ceux strictement politiques, dont ils bénéficiaient avant l’indépendance. Ce régime très favorable s’appliquait aussi aux nouveaux arrivants. Il avait été négocié comme une contrepartie à la sécurisation d’un certain nombre d’intérêts français (coopération pétrolière, bases militaires notamment pour les essais nucléaires…) et de la situation des « Européens » en Algérie. Or il s’avéra que l’immense majorité des « pieds-noirs » s’exila en métropole dans les mois qui suivirent l’indépendance.

Ajustements postcoloniaux

Pour les agents du ministère de l’Intérieur français, le « pacte d’Évian » était rompu et il devenait urgent de traiter les Algériens comme les autres

étrangers non communautaires. Ils souhaitaient donc leur imposer des contrôles de police, des formalités sanitaires, des autorisations diverses et autres titres de séjour. Les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères ne partageaient pas ce point de vue et voulaient faire émerger des relations bilatérales pérennes avec un nouvel État en formation [Laurens, 2008a ; Mollard, 2015]. Il s'agissait bien d'inventer les règles de la décolonisation dans une interdépendance qui obligeait à redéfinir certaines formes d'identification administrative et politique [Shepard, 2008]. Les catégories étaient alors d'autant plus troublées que des « Français musulmans » récemment « rapatriés » (les « harkis ») étaient en passe « d'acquérir » la nationalité française (la seule qu'ils aient jamais eue…). De plus, les Algériens présents en métropole en juillet 1962 purent opter pour la nationalité française. Quelques milliers seulement le firent au cours des cinq années pendant lesquelles cette possibilité fut ouverte. Nombreux furent cependant les Algériens à circuler un temps à la fois avec des papiers algériens et une carte d'identité française obtenue avant 1962 [André, 2016].

Il restait cependant hors de question de heurter de front les autorités algériennes, fortes d'un grand capital symbolique sur le plan international : jusqu'au milieu des années 1970, Alger fut la « Mecque de la révolution » et du tiers monde [Byrne, 2016]. Ce fut donc au niveau subalterne que s'organisa l'hostilité administrative à l'immigration algérienne : rapatriements « d'oisifs » (environ 11 500 en 1965), contrôles médicaux instrumentalisés à des fins de gestion des flux migratoires, chasse aux « faux touristes », obstacles posés à l'arrivée des familles et jours d'enfermement dans le centre d'Arenc sur le port de Marseille se multiplièrent [Spire, 2005 ; Naylor, 2015]. Le gouvernement algérien fit régulièrement pression pour protéger ses ressortissants mais trouvait aussi son intérêt à promouvoir une émigration ordonnée. Côté français, se multipliaient alors les dénonciations de l'immigration « sauvage » (cheval de bataille de l'extrême droite, en particulier d'Ordre Nouveau, dès le début des années 1970) ou « anarchique » (selon l'appellation la plus couramment utilisée par l'administration française) [Mollard, 2015]. Les modifications successives du régime de

circulation, notamment le protocole du 10 avril 1964 (fixation de contingents trimestriels de travailleurs) et l'accord du 27 décembre 1968 (instauration d'un certificat de résidence), devaient donc à la fois respecter des règles de négociation ainsi que proposer à l'État algérien des possibilités d'affirmer sa souveraineté et de légitimer sa bureaucratie. Ce fut ainsi par des décisions unilatérales que Houari Boumédiène imposa des autorisations de sortie de territoire (juin 1967) et qu'il décida de la suspension de l'émigration de travail (septembre 1973). Au-delà des raisons invoquées (la multiplication, bien réelle, des crimes racistes à l'été 1973 [Gastaut, 1993]) et de la geste tiers-mondiste, ces décisions rencontraient aussi les intérêts des autorités françaises. Elles avaient de moins en moins à ménager un partenaire devenu peu accommodant, en particulier après l'évacuation des dernières bases militaires françaises (1967) et la nationalisation du pétrole (février 1971).

Entraves à l'entrée et incitations au retour

La décision française de « suspension de l'immigration de travail » intervenue en juillet 1974 ne doit pas être considérée comme un tournant, notamment pour les Algériens qui étaient dans le viseur des autorités françaises depuis des années [Laurens, 2008b]. Mais, plus que jamais, ces derniers furent par la suite considérés comme les « cibles prioritaires » d'un ensemble de dispositions visant à diminuer le nombre des immigrés [Weil, 2004].

Au tournant des années 1980, au plus fort de cette offensive, les Algériens devinrent la communauté immigrée la plus nombreuse, place auparavant occupée par les Italiens puis les Portugais. En effet, si les arrivées se ralentirent un peu au cours des années 1970, elles furent toujours supérieures au nombre des retours. Cela en dépit des efforts des autorités françaises pour les multiplier par la contrainte (avec l'expulsion, au travers de la « double peine », d'ex-détenus arrivés très jeunes en France) ou des incitations, notamment financières. « L'aide au retour », mise en œuvre entre 1977 et 1981, ne rencontra d'abord guère de succès, alors que l'État algérien

affirmait lui aussi vouloir favoriser l'installation d'anciens émigrés. Un accord bilatéral spécifique aux Algériens fut d'ailleurs adopté en 1980 : environ 50 000 départs « volontaires » auraient ainsi été obtenus. L'« aide à la réinsertion » adoptée par le gouvernement socialiste en 1984 porta ce total à près de 80 000 personnes pour la période 1977-1988 [Weil, 2004]. Ces flux familiaux étaient cependant plus importants dans la direction inverse, même s'ils furent freinés par l'obligation de visa imposée en 1986, treize ans après la suspension de l'« immigration de travail ». Cette dernière n'avait cependant pas été tarie : beaucoup de femmes et d'adolescents arrivés par le regroupement familial, des étudiants ou des touristes s'étant maintenus sur le territoire, trouvèrent une place sur le marché du travail, y compris informel. Le taux de chômage était certes en hausse rapide mais les emplois de service faiblement qualifiés étaient en essor. L'immigration algérienne qui n'avait jamais été homogène se diversifia alors encore un peu plus et continua de se renouveler au cours des années 1980 et 1990.

VI / Des familles et des jeunes *discriminés* (années 1960-1990)

L'immigration algérienne a longtemps été perçue comme une immigration « d'hommes sans femmes » [Blanchard, 2008c]. Un *sex-ratio* très déséquilibré (environ une femme pour 40 hommes présents au début des années 1950, une femme pour 5 hommes présents au début des années 1970) la distinguait alors des autres communautés immigrées (italienne et espagnole notamment), au sein desquelles les femmes étaient presque aussi nombreuses que les hommes. Ces migrants « isolés », dont plus d'un sur deux était marié en Algérie, auraient été rejoints dans le cadre du « regroupement familial », par femmes et enfants, au milieu des années 1970 [Zehraoui, 1994].

Ce schéma est largement remis en cause par les recherches les plus récentes : des femmes « invisibles » aux regards institutionnels ou dont la présence était peu documentée retrouvent une place de choix [André, 2016] ; la présence des familles et des enfants est mise au jour par une attention aux plis de la ville et à des époques supposées relever d'une immigration d'« isolés » [Massard-Guilbaud, 1995 ; Cohen, 2013]. Les émigrés d'Algérie n'ont pas attendu que les politiques publiques s'intéressent à eux pour mettre en œuvre leurs projets familiaux. Ces attentes se sont cependant heurtées à des pratiques discriminatoires, en particulier au niveau de l'accès au logement. La lutte contre l'« insalubrité » ou la « suroccupation » des logements, ainsi que des objectifs dits d'« harmonie sociale » (puis de

« mixité sociale ») ont ainsi été des leviers utilisés pour limiter une immigration familiale considérée comme « indésirable » [Cohen, 2013 ; Belmessous, 2014]. Dans le même temps, celle d’autres immigrations dites « européennes » était encouragée [Spire, 2003 ; Pereira, 2005].

Arrangements familiaux

L’hégémonie masculine au sein de l’immigration algérienne activa des représentations et des phobies sexuelles, associées aux « Arabes » dès le début de la période coloniale [Brun et Shepard, 2016]. Ces dernières légitimèrent des politiques visant à limiter leur durée de séjour et à ségréguer leurs lieux de résidence. Ainsi, dès le début des années 1950, les pouvoirs publics furent sensibles aux plaintes d’habitants contre la construction de logements de travailleurs algériens dans des quartiers où ces hommes auraient pu côtoyer des « femmes » et des « enfants » français.

Cette dépréciation et cette peur des « hommes sans femmes » avaient largement été anticipées par les experts des politiques d’immigration. Dès l’après-Seconde Guerre mondiale, de nombreux spécialistes du « problème nord-africain » prônèrent la venue de femmes et d’enfants afin de permettre aux Algériens de « s’assimiler » au reste de la population ouvrière et de « s’adapter » à la société française [Lyons, 2013]. Ils ne furent cependant pas entendus. D’autres experts défendaient des hiérarchies de population fondées sur des critères racialisés et reprenaient le paradigme, forgé dès le début des années 1920, de la préférence « européenne » à faire valoir contre la « main-d’œuvre coloniale ou exotique » [Massard-Guilbaud, 2004 ; Weil, 2004]. Ils faisaient valoir que les « Nord-Africains », en raison de leur croissance démographique et de leurs croyances religieuses, étaient « inassimilables ».

Des couples « mixtes »

Dès le premier conflit mondial, les rapprochements entre hommes algériens et femmes françaises, autrement dit la transgression de frontières sexuelles rarement franchies dans les départements d'Algérie, alarmèrent aussi bien certains officiers de l'armée française qu'une partie de l'administration coloniale [Meynier, 2015]. De nombreux rapports rappelèrent que la défense de la supériorité civilisationnelle de la France devait passer par la préservation de l'« honneur » et de la « dignité » des femmes françaises [Massard-Guilbaud, 2004]. Cette dimension sexuelle des politiques de maintien de l'ordre colonial a largement été explorée par la nouvelle histoire impériale [Stoler, 2013].

Encadré 8. Une affaire de famille : cafés et commerces algériens

Pour les Algériens, comme pour l'ensemble des commerçants, l'installation comme « indépendant » est fréquemment une affaire de couple. Les premiers cafés ou cafés-hôtels tenus par des Algériens le furent ainsi, dès les années 1920, souvent à l'initiative d'anciens soldats ou de travailleurs mobilisés pendant la Première Guerre mondiale et vivant avec une femme française. Jusqu'aux années 1960, le nombre des « couples mixtes » parmi les commerçants algériens frappe le chercheur plongé dans les archives. Le repérage des commerçants algériens est d'ailleurs rendu délicat par ces situations matrimoniales car une partie des commerces était enregistrée au nom des femmes. Cette relative invisibilité des commerçants algériens tient aussi à ce que, jusqu'en 1977, ils ne furent pas astreints à la demande d'une « carte de commerçant ». Depuis les mobilisations xénophobes des années 1930, cette dernière avait été rendue obligatoire pour tous les étrangers souhaitant ouvrir un commerce [Zalc, 2010]. Leur nationalité française permit également aux « Français musulmans » d'obtenir des « licences IV », et d'ouvrir des cafés, alors que les étrangers ne pouvaient pas le faire, du moins sans « prête-nom ». Le sort des

commerçants, et notamment des cafetiers, fut d'ailleurs débattu lors des négociations d'Évian. Devenus algériens, ils conservèrent l'ensemble des droits dont ils bénéficiaient avant 1962. En 1975, les cafetiers et hôteliers dominaient toujours le groupe des 17 000 commerçants algériens recensés [Kerrou, 1987].

Le monde du commerce algérien ne peut pas se résumer à celui des cafetiers. Une diversification des établissements s'est opérée au cours des décennies : les commerces alimentaires se sont autonomisés après la Seconde Guerre mondiale et les « cafés-boucheries » ont alors disparu [Chaïb, 2014]. Depuis l'entre-deux-guerres, les commerçants et artisans ont toujours représenté une part mineure (entre 2 % et 5 %) et relativement méconnue de l'ensemble des actifs algériens [Kerrou, 1987 ; Berbagui, 2008]. Des années 1960 aux années 1980, l'essor du commerce maghrébin fut d'ailleurs plus le fait des Marocains et Tunisiens que des Algériens. Ces derniers restèrent peu nombreux à s'installer à leur compte et investirent peu les métiers de l'artisanat. Outre le métier de cafetier, ceux de colporteurs (notamment de produits à destination des immigrés) et de marchands ambulants (en particulier les « marchands des quatre saisons ») ont longtemps été emblématiques de la précarité des commerçants algériens. Dans *Les Fleurs de l'Algérien* (1957), Marguerite Duras a donné une description saisissante d'« un jeune Algérien qui vend, à la sauvette, comme il vit », en butte à l'hostilité policière. La force littéraire de ce texte ne doit pas occulter d'autres réalités. Depuis les années 1950 jusqu'à nos jours, nombre de familles algériennes ont forgé sur les marchés des villes et des banlieues françaises les réussites commerciales et la promotion sociale de certains de leurs descendants [Santelli, 2001, 2010].

La lutte contre les « affronts sexuels » et la défense des « frontières raciales » était cependant loin d'être au cœur des préoccupations des fonctionnaires subalternes chargés des émigrés venus des colonies. Dès les

années 1930, ce sont ainsi plusieurs milliers de couples dits « mixtes », unis par le mariage ou vivant en concubinage, qui vivaient dans les régions parisienne ou lyonnaise [Massignon, 1930 ; MacMaster, 1997b]. Si l'on croit les réponses à leurs requêtes administratives, ces femmes ne semblent pas avoir été frappées d'un opprobre particulier, du moins si l'on tient compte de la stigmatisation morale (l'on comptait parmi elles de nombreuses divorcées, veuves, concubines…) et sociale (beaucoup étaient issues des franges les plus modestes du prolétariat) qu'elles subissaient indépendamment du statut de leur conjoint.

Au plus fort de la guerre d'indépendance algérienne, les Algériens étaient encore, avec les Italiens, le groupe allochtone qui contractait le plus grand nombre de mariages avec des Parisiennes [Blanchard, 2008b]. La violence de ce conflit et l'arrivée de nombreuses femmes algériennes ont cependant contribué à faire rentrer les Algériens dans le rang en matière de mariages dits « mixtes ». Ainsi, le nombre de couples franco-algériens se situe actuellement à un niveau un peu inférieur à celui d'autres immigrations anciennes (espagnole et italienne notamment) mais reste supérieur à celui des autres immigrations maghrébines [Collet et Santelli, 2012]. Ces unions intègrent de plus en plus de couples dont la femme est algérienne et l'homme français, une situation rarissime jusqu'aux années 1960.

Invisibilités féminines

Pendant la guerre d'indépendance, le nombre de couples formés d'un Algérien et d'une Algérienne dépassa celui des couples dits « mixtes » : en 1970, les ménages algéro-algériens (40 000) étaient deux fois plus nombreux que ceux unissant un Algérien et une Française (20 000) [Cohen, 2017]. Moins de 20 % des hommes algériens vivaient alors en couple en métropole, mais près des deux tiers de ceux considérés comme « isolés » étaient mariés en Algérie. L'absence de ces conjointes a contribué à laisser dans l'ombre les Algériennes qui, dès la fin des années 1940, furent de plus en plus nombreuses à traverser la Méditerranée.

Ces arrivées étaient connues des observateurs impliqués dans les nombreux organismes d’assistance aux « Nord-Africains » [Lyons, 2013]. Jusque dans les dernières années de la guerre d’indépendance, en dépit du nombre croissant d’Algériennes impliquées au sein du FLN ou du MNA, ils défendirent l’action modératrice, en matière politique, d’une immigration familiale. Les femmes étaient en effet considérées comme des épouses venant rejoindre un « travailleur ». C’était certes le cas de la grande majorité d’entre elles, mais d’autres venaient aussi pour étudier ou pour travailler. Nombreuses étaient celles qui cherchaient à fuir le stigmate d’une grossesse considérée comme illégitime ou à échapper à un mariage non désiré. À la fin des années 1960, elles étaient ainsi le groupe d’étrangères le plus important au sein des foyers d’urgence pour femmes gérés par le Service de liaison et de promotion des migrants [Lyons, 2013].

Les prises de position sur les conséquences intégratrices de la présence des femmes eurent peu d’effets concrets. L’arrivée de femmes et d’enfants s’effectua largement en dehors de toute intervention des pouvoirs publics. Les associations telles que le Service social nord-africain (SSNA) virent certes leurs moyens augmenter au cours des années de guerre et purent initier une partie des arrivantes à la « bonne tenue de leur ménage ». Les Algériennes demeuraient cependant méconnues et appréhendées au travers de stéréotypes immuables. Marc André a montré comment, au tournant des années 1950 et 1960, les quotidiens lyonnais, les représentaient au travers de clichés orientalistes. Nombre de dessins de presse les faisaient disparaître sous des voiles (en particulier le *haïk* algérois) qu’aucune ne portait en métropole et que la plupart n’avaient jamais revêtu en Algérie. Les images des photographes de rue et les archives familiales donnent au contraire à voir des jeunes femmes qui, pour l’immense majorité d’entre elles, suivaient les mêmes pratiques vestimentaires que les autres ouvrières ou employées [André, 2016]. Les photos prises dans les bidonvilles suggèrent que ces tenues féminines pouvaient aussi emprunter à la garde-robe traditionnelle des

paysannes algériennes [Hervo, 2012]. Il reste que ces mêmes documents montrent également que la « modernité », y compris vestimentaire, ne s'arrêtait pas aux portes des bidonvilles.

La multiplication des travaux sur les femmes algériennes [Lamri, 2002 ; MacMaster, 2013c ; Lyons, 2013 ; André, 2016] ne permet pas d'esquisser un véritable « portrait de groupe avec dames » [Massard-Guilbaud, 1995]. Les trajectoires de ces femmes doivent avant tout être appréhendées dans leurs singularité et leur diversité. Ainsi, les femmes arrivées à Lyon dans les années 1940 et 1950 auraient été en moyenne plus scolarisées et auraient mieux maîtrisé le français que les hommes émigrés au même moment qu'elles [André, 2016]. Cela tenait notamment à une extraction plus souvent urbaine ou à un passage par les villes côtières du nord de l'Algérie plus fréquent que pour des hommes massivement arrivés directement des régions rurales. Cette présence de femmes durablement installées et insérées en France n'avait d'ailleurs pas échappé aux journalistes de *Cinq Colonnes à la une*. Dans l'émission du 4 mars 1960, ils choisirent de mettre en scène « un ménage d'Algériens dont la vie est semblable à la nôtre ». Des millions de téléspectateurs découvrirent ainsi une trentenaire apprêtée et parfaitement francophone, travaillant comme ouvrière décoratrice tout en s'occupant de l'intérieur d'un « très joli appartement ». Cette mère d'une fillette offrait le portrait de l'« épouse moderne » plébiscitée par les classes moyennes de l'époque.

Cette émission obéissait aux logiques politiques du moment, en particulier la défense de l'« intégration » de l'Algérie au travers de l'« émancipation » des femmes algériennes [MacMaster, 2009]. Elle ne disait rien des arrivées de plus en plus nombreuses de femmes voulant échapper aux camps de regroupement et aux violences de l'armée française. L'immigration familiale était alors en hausse : elle était plus pauvre, plus souvent analphabète et plus rurale que dans les années précédentes. Après 1962, les femmes algériennes furent de plus en plus perçues comme « à éduquer », ou « à accompagner » vers une lente assimilation des principes de l'économie domestique, quand elles n'étaient pas décrites comme profondément « arriérées » et

« inassimilables » [Lyons, 2013]. Leur taux d'activité, mal connu, resta légèrement inférieur à 10 % des années 1950 aux années 1970. Il quadrupla entre 1973 et 1995 pour atteindre 37 %, dépassant par exemple celui des Italiennes, mais demeurant inférieur de près de 20 points à celui des Françaises [Chaïb, 2004].

Regards sur la jeunesse

De leur côté, les enfants, furent longtemps invisibles : jusqu'en 1962, qu'ils soient nés d'une mère française ou « algérienne », ils étaient de nationalité française, même si les enquêtes démographiques dénombraient parfois des enfants « nord-africains ». Entre 1946 et 1966, environ 130 000 enfants seraient nés en France d'un père algérien [Cohen, 2013]. L'importance des couples dits « mixtes » contribua sans doute à ce que ces enfants soient peu l'objet de discours politiques et administratifs dépréciatifs. Dès le début des années 1950, leur présence était certes notée dans un certain nombre d'établissements scolaires, mais c'est à la fin des années 1960 que leur « concentration » fut considérée comme un problème appelant une réponse des autorités publiques [Belmessous, 2014]. L'indépendance algérienne a de ce point de vue marqué un tournant : devenus algériens (les enfants nés avant 1963 suivirent les changements de nationalité de leurs parents) ou considérés à tort comme tels jusque dans les statistiques de l'INSEE (les enfants d'immigrés algériens nés après 1963 étaient français en vertu du « double droit du sol »), ils furent de plus en plus considérés comme « inadaptés », voire stigmatisés comme des « hordes » dangereuses [Elongbil-Ewane, 2014 ; Cohen, 2017]. Alors qu'au cours des années 1950 et 1960, les « paniques morales » liées aux évolutions des pratiques culturelles de la jeunesse et à la visibilité médiatique des « bandes de jeunes » (notamment les « blousons noirs ») s'exprimèrent peu en termes xénophobes [Mohammed et Mucchielli, 2007], ces dénonciations de jeunes Algériens ont participé à la racialisation des perceptions de la jeunesse populaire observée depuis lors.

Le regroupement familial

Le « regroupement familial » a été considéré comme l’une des dimensions principales de la nouvelle donne migratoire du milieu des années 1970. Le décret du 29 avril 1976 qui en organisa les nouvelles modalités est généralement décrit comme le pendant généreux ou humaniste de la fin supposée de l’immigration de travail annoncée en 1974. La manière dont il fut pensé et mis en œuvre en direction des familles algériennes permet cependant d’en proposer une autre généalogie et de lui donner des significations plus contrastées [Cohen, 2014].

Dans leurs négociations avec la France, les États d’origine cherchaient peu à faire valoir un véritable droit à vivre en famille : l’installation durable de femmes et d’enfants était en effet vue comme rognant les transferts financiers des travailleurs ainsi que la relation d’allégeance avec les pays de départ [Weil, 2004]. L’Algérie ne s’opposa donc pas à ce que, dès 1964, les autorités françaises cherchassent à suspendre la liberté de circulation pour les familles algériennes. Une procédure d’autorisation d’entrée en France pour les familles de travailleurs algériens (AFTA) fut progressivement mise en place puis durcie au fil des ans. Outre des mesures de contrôle des départs, trois circulaires publiées entre 1967 et 1970 vinrent subordonner la possibilité d’« introduction des familles » à un contrôle des ressources, de la superficie et du confort des logements, ainsi qu’à un avis des maires des communes dans lesquelles l’installation était envisagée. Les familles algériennes étaient par ailleurs visées par la lutte contre les « faux touristes » à l’origine des

accords du 27 décembre 1968. Elles étaient donc soumises à des mesures beaucoup plus restrictives que les familles espagnoles, italiennes ou portugaises qui, par dizaines de milliers, bénéficiaient de procédures de régularisation sur place [Cohen, 2014].

En matière de regroupement familial, le début des années 1970 fut marqué par une véritable « obsession algérienne » et les familles venues d'Algérie furent la « cible », avouée ou non, de nombreux projets et mesures visant à suspendre l'arrivée de femmes et d'enfants [Weil, 2004 ; Cohen, 2013]. L'« arrêt provisoire de l'introduction des familles étrangères », à l'exception de celles en provenance de pays membres de la CEE, fut annoncé le 9 juillet 1974. Des circulaires précisèrent ensuite que ces dispositions ne concernaient pas les Espagnols, ni les Portugais. Les Algériens étaient en revanche particulièrement visés. En raison du statut spécial, et pourtant *a priori* favorable, de l'Algérie en matière migratoire, ils ne purent bénéficier des droits accordés par le décret du 29 avril 1976. Jusqu'à l'adoption de l'avenant de mars 1986 à l'accord franco-algérien de décembre 1968, les familles algériennes demeurèrent prises dans la série de contraintes introduites par les circulaires des années 1967-1970. La normalisation de leurs conditions de regroupement familial n'intervint donc qu'au milieu des années 1980, au moment même où ces dernières devenaient de plus en plus difficiles pour l'ensemble des étrangers extra-communautaires [Cohen, 2013].

Des arrivées loin d'être « massives »

L'hostilité institutionnelle à l'immigration familiale algérienne a eu des effets importants dont les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur se réjouissaient à « huis-clos » [Cohen, 2013] : du milieu des années 1960 à celui des années 1980, les familles algériennes furent beaucoup moins nombreuses que celles du Portugal à s'installer en France (environ 170 000, pour ces dernières, entre 1967 et 1982). Muriel Cohen a récolé et discuté les données disponibles pour les familles arrivées d'Algérie : elle arrive à un total d'environ 33 000 installations pour la période 1972-1983. La rhétorique

de l'« envahissement » était cependant omniprésente dans le débat public, notamment local. Les observateurs xénophobes amalgamaient l'ensemble du Maghreb (les arrivées de familles du Maroc étaient deux fois plus nombreuses que celles d'Algérie), agitaient le spectre de l'importance des venues clandestines (dont les opérations de régularisation montrèrent qu'elles étaient très inférieures aux arrivées dans le cadre de l'AFTA) et cachaient que l'augmentation du nombre d'Algériens tenait plus à des évolutions démographiques (les naissances d'enfants d'immigrés déjà installés) que migratoires [Cohen, 2013].

La principale caractéristique de l'immigration familiale algérienne ne fut en effet pas son caractère massif : les dizaines de milliers de *chibanis* (les « anciens » en arabe dialectal) ayant dépassé l'âge de la retraite et continuant de résider en France, bien que mariés au Maghreb pour la grande majorité d'entre eux, témoignent d'ailleurs du caractère partiel du regroupement familial [Hmed, 2006a ; Bernardot, 2008]. La singularité de l'immigration familiale algérienne tient en fait à son ancrage dans la durée : depuis l'arrivée les « pionniers » de l'immigration familiale dans les années 1930, une part grandissante des émigrés algériens ont cherché à être rejoints par femmes et enfants. Cela, en dépit des multiples obstacles dressés par les autorités françaises.

Logements et discriminations institutionnelles

Les immigrés âgés résidant dans des foyers dégradés jadis conçus pour des travailleurs sont devenus le symbole de politiques d'immigration n'ayant pas anticipé le passage du « provisoire » au « durable » [Sayad, 1991 ; Bernardot, 2008]. Ces images de *chibanis* laissent dans l'ombre la majorité des vieux immigrés puisque seuls 10 % d'entre eux vivent en foyer. Elles ont cependant le pouvoir de rappeler que la question du logement fut centrale dans les processus de fragilisation sociale des Algériens. Bien sûr, la majorité d'entre eux, ont partagé le sort des fractions inférieures des classes populaires et ont connu des trajectoires résidentielles, généralement ascendantes, ne s'en distinguant guère. Leurs descendants sont d'ailleurs aujourd'hui nombreux dans les banlieues pavillonnaires caractéristiques de la « France des “petits-moyens” » [Cartier *et al.*, 2008].

Les Algériens ont largement partagé des modalités d'insertion communes à la plupart des immigrés récents, généralement surreprésentés dans les quartiers les plus dégradés et délaissés par les résidents de plus longue date. Les historiens ayant comparé la situation des Algériens à celle d'autres immigrés ont cependant souvent noté, au moins jusqu'aux années 1960, une plus grande concentration résidentielle que celle observée pour d'autres nationalités [Blanc-Chaléard, 1998]. Surtout, les « lois du marché » de l'habitat immigré ne s'appliquent que partiellement aux Algériens : jusqu'à nos jours, ils se sont en effet moins logés que d'autres étrangers dans le

secteur privé. Ils ont aussi moins accédé à la propriété individuelle. L'offre de logements collectifs, notamment publics, a donc joué un rôle important dans leurs trajectoires résidentielles et des formes de relégation spécifiques ont pesé sur une partie des Algériens.

Le « sans-abrisme »

Au-delà d'une « crise du logement » qui, après la Seconde Guerre mondiale, frappa l'ensemble des classes populaires urbaines, les Algériens furent particulièrement touchés par le « sans-abrisme ». Si quelques « Nord-Africains » furent accueillis dans les premières cités d'urgence, ils n'étaient pas évoqués dans le fameux appel de l'abbé Pierre lancé le 1er février 1954. Pourtant, au cours de cet hiver, sur près de 1 700 personnes secourues d'urgence par la préfecture de la Seine, plus des deux tiers étaient des Algériens. Dans certaines régions industrielles, telle la Moselle, où, en 1953, avaient été dénombrés plus de 3 000 sans-abri algériens, ces derniers « formaient la majorité des hébergés dans les centres d'accueil » [Michel, 1956 ; Hardt, 2016]. Dans d'autres villes, ils n'étaient qu'exceptionnellement acceptés dans les asiles de nuit municipaux alors que les portes de l'Armée du salut ne leur étaient qu'entrouvertes. Dans ces conditions, les « Nord-Africains aux portes de la ville » (titre d'un tableau d'André Fougeron peint en 1954) étaient nombreux à dormir à l'abri d'un pont, d'un bosquet ou d'une palissade de chantier.

Les explications de ce « sans-abrisme » par un supposé « nomadisme » traditionnel des « Arabes », largement avancées dans l'entre-deux-guerres, devinrent plus rares à compter des années 1950. L'argument généralement avancé était alors que la plupart des Algériens sans logement étaient dans cette situation en raison de leur volonté de minimiser leurs dépenses. Or les premières études sociologiques leur laissant la parole mirent au jour qu'ils se heurtaient à des attitudes hostiles d'hôteliers et de propriétaires refusant de les loger [Bogart, 1954 ; Michel, 1956]. Les termes de « discrimination » et de « ségrégation de l'habitat algérien » furent alors mobilisés. Ces enquêtes

révélèrent aussi, qu’au vu de la vétusté et de la densité des lieux occupés, les Algériens dépensaient des sommes élevées. La concentration d’une partie d’entre eux dans des garnis n’accueillant pas d’autres clientèles tenait donc aussi à la formation d’un marché spécifique (celui des « marchands de sommeil ») hautement lucratif et largement tenu par d’autres Algériens.

Hôtels et bidonvilles : des formes d’habitat spécifique ?

L’habitat en hôtels-meublés n’était pas l’apanage des seuls Algériens. Depuis le milieu des XIXe siècle, ce type de logement jouait le rôle de sas d’entrée dans les villes industrialisées pour tous les migrants, y compris ceux « de l’intérieur ». « Entrer dans ses meubles » et acquérir le statut de locataire était d’ailleurs, jusqu’aux années 1960, une véritable marque d’ascension sociale pour les membres des strates précarisées du prolétariat.

Au milieu des années 1950, dans le département de la Seine, 400 000 personnes environ vivaient dans des hôtels-meublés [Faure et Lévy-Vroelant, 2007]. Les étrangers et migrants coloniaux y étaient surreprésentés (avec près de 40 % des occupants) sans être majoritaires. Ce type de logement concernait alors plus de la moitié des Algériens [Michel, 1959]. Leur situation était encore plus précaire que celle de la plupart des occupants de ces lieux : s’il y avait bien quelques familles algériennes à vivre dans des hôtels-meublés qui n’étaient pas des lieux complètement masculins, ceux spécialisés dans la « clientèle nord-africaine » accueillaient surtout des hommes, entassés à plusieurs par chambre, voire partageant le même lit.

Avec la guerre d’indépendance, les cafés-hôtels furent la cible d’opérations policières visant à disperser les Algériens afin de complexifier la levée des cotisations exercée par les organisations nationalistes [Amiri, 2004 ; MacMaster, 2016]. Cela incita certaines familles à se réfugier dans des bidonvilles, ainsi nommés et dénoncés, dès le début des années 1950. Les affrontements de la guerre d’indépendance leur donnèrent une véritable visibilité médiatique et politique, et associèrent durablement ces lieux au « problème nord-africain » [De Barros, 2012]. Or ces espaces de relégation,

qui étaient aussi des lieux d’expression des solidarités et des traditions communautaires ne regroupèrent jamais qu’une petite minorité des Algériens (autour de 10 % [Cohen, 2013]). Ils abritaient en général plusieurs nationalités et les plus grands d’entre eux étaient habités par une majorité de Portugais, par exemple à Champigny [Volovitch-Tavarès, 1995 ; Blanc-Chaléard, 2016].

Les bidonvilles de Nanterre sont devenus un symbole de la condition des Algériens de France au cours des années 1950-1970. Cela tient notamment à ce que la préfecture de police chercha à les éradiquer afin de marquer sa prédominance sur le FLN. Surtout, bien que les derniers îlots n’eussent été « résorbés » qu’au début des années 1970, les autorités publiques s’employèrent constamment à entraver ou détruire toutes les améliorations de l’habitat et des conditions de vie, apportées par les habitants et quelques militants « établis » ou simple « soutiens » d’une cause emblématique des années 1968 [Collet, 2013]. Dans le même temps, les autorités municipales ou étatiques facilitaient l’assainissement et la distribution de l’eau ou du courrier dans certains des bidonvilles habités par des Espagnols ou des Portugais [Blanc-Chaléard, 2016].

L’accès aux logements collectifs

Dès les années 1920, les pouvoirs publics, le plus souvent à une échelle municipale et en lien avec des associations dirigées par des officiers ou des fonctionnaires coloniaux, organisèrent un réseau de « foyers nord-africains ». Les Algériens étaient en effet moins logés par leurs employeurs que d’autres immigrés et apparaissaient comme une population à « protéger » des risques inhérents à une émigration urbaine non encadrée. Ces foyers mêlèrent donc d’emblée des dimensions de surveillance à celles d’assistance [Rosenberg, 2006]. Cette offre de logement était néanmoins très insuffisante : en 1955, environ 10 % des Algériens étaient logés dans ces foyers publics ou associatifs, le double l’étant par leurs employeurs. Dans les années suivantes, le nombre de logements directement proposés par le patronat s’effondra

tandis que le nombre de places ouvertes en foyer augmentait rapidement. Le maximum historique de ce type de logement fut atteint au milieu des années 1970 (la seule SONACOTRA gérait alors près de 70 000 lits) mais, en vingt ans, la proportion d'hommes algériens vivant en foyer n'avait pas augmenté [Hmed, 2006a].

Avec la création de cet organisme en 1956, l'État français avait pourtant cherché à reprendre en main et à donner un nouvel élan aux foyers pour « travailleurs algériens ». L'effort de construction fut considérable : à partir de 1959, des dizaines de foyers sortirent de terre. Ils apparurent rapidement comme générateurs de nouveaux « problèmes ». Non seulement le nombre de places ouvertes suivait difficilement la croissance des arrivées, mais ces lieux s'avérèrent propices à une implantation hégémonique du FLN. Plus généralement, en dépit de règlements et de personnels marqués par le paternalisme colonial, les détournements d'usage par les occupants (suroccupation, appropriation des espaces collectifs…) apparaissaient comme contraires aux velléités propédeutiques d'une partie des promoteurs de ce type de logements [Bernardot, 2008]. La politisation intense des années 1970, avec notamment de nombreuses et longues « grèves de loyers », acheva de détourner les pouvoirs publics d'un dispositif qui, à leurs yeux, ne permit jamais de suffisamment « tenir des hommes » perçus comme des occupants provisoires et non des résidents dotés de droits [Hmed, 2006b].

Au moment même où l'ouverture de foyers devait permettre de sortir les hommes « isolés » des garnis insalubres contrôlés par les nationalistes, des offices HLM furent mobilisés pour évacuer un certain nombre de familles des bidonvilles et autres logements insalubres. En une époque où le logement social n'était accessible qu'aux classes moyennes et aux fractions supérieures de la classe ouvrière, ces consignes — reçues avec réticence par certains administrateurs des offices HLM — participaient de la politique dite « d'intégration » des « Français musulmans ». Des familles avaient auparavant pu accéder au parc HLM au travers des « réservations » effectuées par des employeurs [Cohen, 2013]. Au milieu des années 1950, c'était le cas

de quelques centaines de familles, ce nombre atteignant 2 000 au début des années 1960. Les « couples mixtes » puis les familles nombreuses bénéficièrent préférentiellement de ces affectations.

La croissance rapide du nombre de familles logées en HLM observée à la fin des années 1950 se ralentit ensuite : en 1968, les Algériens ne comptaient toujours que pour 1 % des familles logées en HLM et étaient concentrés dans une petite partie du parc de logements sociaux. Dès 1961, les offices HLM furent en effet mobilisés pour le logement des familles dites « rapatriées » d'Afrique du Nord, autrement dit les « Français d'Algérie » car cette catégorie administrative n'intégrait pas les « harkis ». Parmi ces derniers, certains trouvèrent cependant à se loger en HLM mais d'autres furent, pendant des années, cantonnés dans des espaces clairement ségrégués (camps, villages forestiers, cités de « promotion familiale »…) [Charbit, 2006 ; Scioldo-Zürcher, 2010]. De leur côté, les familles algériennes furent renvoyées à leurs conditions socio-économiques et à leur nouvelle nationalité : à l'instar de l'ensemble des étrangers, ils n'étaient pas prioritaires pour les bailleurs, du moins tant que les logements sociaux furent demandés par les classes moyennes françaises.

Comme d'autres populations considérées comme à reloger en urgence (après évacuation d'un bidonville ou d'un logement insalubre), « inadaptées » ou trop pauvres pour payer un loyer régulier, des familles algériennes furent affectées dans des « cités de transit » à visées « éducatives » et surtout moins coûteuses que les logements HLM. Ces nouvelles réalisations restèrent limitées en quantité (avec un total maximum de 15 000 logements 1972) et diverses dans leurs formes [Tricart, 1977]. Certaines d'entre elles avaient été pensées, en termes de « suivi socio-éducatif » et d'encadrement, pour des populations de « Français musulmans » qui vivaient en bidonville [Cohen et David, 2012]. Mais une même cité de transit pouvait abriter des Français de métropole, des « rapatriés » d'Afrique du Nord, des Algériens ainsi que des étrangers d'autres nationalités [Pétonnet, 1968]. En dépit de la relégation spatiale et de la stigmatisation sociale associées à ces lieux, leurs

« occupants » (les habitants de ces cités n’avaient ni le statut ni les droits des locataires…) pouvaient apprécier d’y trouver des conditions de logement meilleures que dans le secteur privé « ancien ».

Ce moment supposé « transitoire » (en théorie deux ans) se révéla cependant beaucoup plus long pour les Algériens que pour d’autres populations et atteignit couramment une dizaine années. Avec la démolition des dernières cités de transit au milieu des années 1980, le passage du bidonville à la cité de transit puis au HLM devint structurant des « mémoires d’immigrés » algériens. Il reste que moins de 10 % des familles connurent cette trajectoire résidentielle [Cohen, 2013], même si beaucoup d’autres se heurtèrent à des discriminations institutionnelles.

Le « seuil de tolérance »

Au nom de logiques anciennes de traitement de la pauvreté et des familles dites « à problèmes », le paradigme de la « dissémination » [Tricart, 1977] fut appliqué aux Algériens quand il s’agissait d’accéder aux HLM. Dès la fin des années 1960, certains maires de banlieues parisienne ou lyonnaise mobilisèrent la notion de « seuil critique » puis de « seuil de tolérance » afin d’attirer l’attention sur le fait que, selon eux, les Algériens étaient trop dirigés vers leurs communes [Blanchard, 2008b ; De Rudder, 1991]. Ces mobilisations d’habitants et d’édiles purent conduire à ce que, à Villeurbanne notamment, des groupes scolaires fussent considérés comme infréquentables par des enfants français à qui des dérogations systématiques à la carte scolaire étaient accordées [Elongbil-Ewane, 2014 ; Zancarini-Fournel, 2011]. Dans le même temps, au nom de la lutte contre ces « ghettos », les autorités préfectorales et les bailleurs s’entendaient pour fixer des quotas maximaux de familles algériennes par HLM. Ces politiques furent particulièrement pratiquées en région parisienne, mais aussi dans l’agglomération lyonnaise, où, en 1973, les autorités préfectorales reconnurent la possibilité de faire valoir un seuil de 15 % de « familles étrangères dont 5 % de maghrébines » [Elongbil-Ewane, 2014 ; Belmessous, 2014]. Ces préconisations ne furent pas

strictement mises en œuvre, mais, jusqu'aux années 2000, elles ont légitimé des politiques de quotas officieuses qui se sont diffusées des Algériens aux locataires désignés comme « noirs » ou « arabes », discriminés dans leur demande de logement social [Tissot, 2005 ; Sala Pala, 2013].

Au début des années 1970, des quartiers périphériques furent affublés de l'étiquette de « médinas » qui dans les années 1950 et 1960 était attachée à certains quartiers paupérisés des centres-ville (la Goutte d'Or à Paris, la porte d'Aix à Marseille…). La destruction de la cité Olivier-de-Serres à Villeurbanne (1978) fut emblématique d'opérations de réhabilitation urbaine marquées par l'actualisation des enjeux et des mémoires de la guerre d'indépendance algérienne [Zancarini-Fournel, 2011]. Édifiée au tournant des années 1960 par un promoteur privé, cette cité accueillit d'abord des « rapatriés d'Afrique du Nord », dont la plupart quittèrent les lieux au bout de quelques années. Cet ensemble inachevé fut dès lors investi par une majorité de familles algériennes cherchant à échapper aux « seuils » qui leur barraient l'accès aux logements HLM [Elongil-Ewane, 2014]. Le « peuplement » de la cité Olivier-de-Serres fut ainsi le résultat de la « fabrique des ghettos avec des quotas » [Weil, 2004 ; Blanc-Chaléard, 2012].

L'exemple de la cité Olivier-de-Serres est un « cas limite » qui laisse dans l'ombre toutes les trajectoires silencieuses d'insertion résidentielle des Algériens. Il donne cependant à voir des mécanismes et des logiques que l'on retrouvait dans nombre d'agglomérations où les Algériens et leurs descendants commençaient à massivement accéder au logement social. Dès le milieu des années 1970, des quartiers furent périodiquement bouclés par des compagnies de CRS pratiquant des contrôles d'identité systématiques, tandis qu'en lien avec la politique d'expulsions resurgissaient des rafles décrites et dénoncées comme telles [Zancarini-Fournel, 2011 ; Elongbil-Ewane, 2014].

À cette même époque, marquée par la multiplication des homicides à caractère raciste, les affrontements entre des jeunes hommes (massivement perçus comme « arabes ») des banlieues parisienne et lyonnaise et les forces de police se multiplièrent. Ils annonçaient des « rébellions urbaines », dont celles de l'été 1981, à Vénissieux, furent les premières (depuis « l'émeute de

la Goutte d’Or » en août 1955 [Blanchard, 2012]) à avoir une résonance nationale [Zancarini-Fournel, 2004]. Au fur et à mesure des années, les liens directs (par l’histoire des participants, les argumentaires mobilisés par les acteurs et les commentateurs…) entre ces « émeutes urbaines » et l’immigration algérienne se distendirent. La « génération de cité » mobilisée lors des émeutes de 2005 est ainsi couramment distinguée de la « génération beur » des années 1980 [Beaud et Masclet, 2006] : elle s’est cependant heurtée à des processus et à des formes d’assignation résidentielle et identitaire, ainsi qu’à une emprise et à des violences policières que de larges franges de l’immigration algérienne avaient auparavant eu à connaître.

Conclusion

Les sportifs évoqués en introduction, ces footballeurs, nés, formés dans l'Hexagone, ayant joué pour les équipes de France de jeunes et poursuivant leur carrière internationale avec les Fennecs algériens, sont emblématiques d'un espace des réalisations professionnelles et personnelles franco-algérien qui dépasse de très loin leur cas spécifique. Les histoires mêlées de la France et de l'Algérie ne se résument pas aux conflits mémoriels, politiques et matériels relatifs à la période coloniale, mais s'incarnent dans des « doubles présences », des « bi-appartenances » et des circulations qui tissent un prolongement diasporique de l'Algérie humaine par-delà la Méditerranée [Ouharzoune, 2012 ; Mekki, 2017]. Que ce soit au travers des « vacances au bled », permettant à des centaines de milliers de descendants d'Algériens d'entretenir un lien mémoriel et symbolique avec le pays de naissance de leurs parents tout en affichant leur réussite matérielle [Bidet et Wagner, 2012], ou par le vote pour les quatre députés algériens élus dans des circonscriptions de France, les « immigrés » sont bien une des composantes de la société algérienne. Ils sont d'ailleurs pris dans les enjeux et controverses locales, celles relatives au football n'étant que le symbole médiatique de liens multiples avec l'ancienne puissance coloniale.

Au-delà des centaines de milliers de binationaux échappant aux strictes réglementations migratoires, ce sont ainsi plus de 400 000 Algériens qui, chaque année, obtiennent un visa pour se rendre et séjourner plus ou moins longuement en France. Hormis les Chinois, il s'agit de la plus forte cohorte de « visiteurs » autorisés. Ces déplacements tiennent cependant moins aux logiques du tourisme mondialisé qu'au prolongement de relations forgées par l'histoire et la langue — l'Algérie est le deuxième pays au monde en termes de locuteurs de langue française. Ils participent également de multiples relations familiales et échanges commerciaux, impulsés aussi bien par les

politiques commerciales que par des acteurs et des marchés informels [Tarrius, 1995]. Les frontières migratoires demeurent cependant difficilement franchissables pour une partie importante de la société algérienne, en particulier les centaines de milliers de jeunes hommes sans diplôme ne pouvant prétendre à un visa et se faisant *harraga* en dépit des poursuites judiciaires et de la stigmatisation politique dont ils sont l'objet [Souiah, 2013].

L'émigration reste en effet un espace de réalisations sociales et de réussites individuelles. « Sur la scène sociale d'origine, personne ne considère l'immigré comme un malheureux déraciné, exilé, vivant dans la misère » [Mekki, 2017]. Cela ne tient pas tant à une méconnaissance des conditions de vie en France qu'à la prise en compte de l'amélioration des conditions matérielles locales permise par ces départs ainsi qu'à l'expérience aujourd'hui séculaire des possibilités de mobilité sociale ouvertes aux jeunes générations scolarisées dans l'émigration. Vues de France, ces opportunités apparaissent certes fragiles et largement entravées : « Ce qui distingue fondamentalement l'immigration algérienne de toutes les autres, c'est qu'elle a été victime, de la part de l'État, de discriminations, comme n'en ont connu les immigrés d'aucune autre nationalité », rappelle l'historienne Geneviève Massard-Guilbaud [2004] à propos de la période des années 1920-1960. Il est difficile de mesurer jusqu'à quel point cette affirmation demeure vérifiée pour la période la plus récente. Elle semble en revanche indéniable sur la longue durée, surtout si l'on prend en compte que l'histoire franco-algérienne a été au soubassement de certaines des reconfigurations de la xénophobie contemporaine, notamment sous la forme de l'islamophobie [Hajjat et Mohamed, 2013] et de la résurgence de la catégorie — politique et non plus juridique — des « Français musulmans ». Tant par les retours du refoulé colonial que par les réalités et les craintes démographiques, l'Algérie et les Algérien·ne·s demeurent ainsi centraux dans la construction du « problème de l'immigration » et dans les délimitations de la francité. En ces temps de supposée « crise migratoire », les multiples strates de l'immigration algérienne nous rappellent ainsi que des mouvements de modeste ampleur,

tels ceux des « sidis » des années 1920, peuvent engendrer les craintes les plus vives. *A contrario*, des « afflux massifs » — tel celui des « pieds noirs » entre 1961 et 1963 — peuvent *a posteriori* ne pas être perçus comme relevant d'une histoire de l'immigration [Scioldo-Zürcher, 2010], alors même que cet exemple offre des pistes pour quiconque s'intéresse aux possibilités d'intervention étatique en matière d'accueil des exilés.

Références bibliographiques

ABDALLAH M. H. [2012], *Rengainez, on arrive ! Chroniques des luttes contre les crimes racistes ou sécuritaires des années 1970 à nos jours*, Libertalia, Paris.

AGERON C.-R. [1967], « Les migrations des musulmans algériens et l'exode de Tlemcen (1830-1911) », *Annales ESC*, vol. 22, nº 5, p. 1047-1066.

— [1968], *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, PUF, Paris.

— [1983], « L'Association des étudiants musulmans nord-africains en France durant l'entre-deux-guerres. Contribution à l'étude des nationalismes maghrébins », *Revue française d'histoire d'outremer*, vol. 70, nº 258, p. 25-56.

— [1985], « L'immigration maghrébine en France : un survol historique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 7, nº 1, p. 59-70.

AISSAOUI R. [2009], *Immigration and National Identity. North African Political Movements in Colonial and Post-Colonial France*, Tauris Academic Studies, London.

AÏT-AOUDIA M. [2015], *L'Expérience démocratique en Algérie, 1988-1992. Apprentissages politiques et changement de régime*, Presses de Sciences Po, Paris.

ALIDIÈRES B. [2006], « La guerre d'Algérie en France métropolitaine : souvenirs "oubliés" », *Hérodote*, nº 120, p. 149-176.

AMARA N. [2012], « Être algérien en situation impériale, fin XIXe-début XXe siècle », *Revue européenne d'histoire*, vol. 19, nº 1, p. 59-74.

AMIRI L. [2004], *La Bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, Robert Laffont, Paris.

— [2013], « La fédération de France du Front de libération nationale (FLN). Des origines à l'indépendance (1926-1962) », Thèse d'histoire, IEP de Paris.

ANDRÉ M. [2016], *Femmes dévoilées. Des Algériennes en France à l'heure de la décolonisation*, ENS éditions, Lyon.

ARCHAMBAULT F., BEAUD S. et GASPARINI W. (dir.) [2016], *Le Football des nations. Des terrains de jeu aux communautés imaginées*, Publications de la Sorbonne, Paris.

ATOUF E. [2009], *Aux origines historiques de l'immigration marocaine en France 1910-1963*, Connaissances et Savoirs, Paris.

BADE K.J. [2002], *L'Europe en mouvement : la migration de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Le Seuil, Paris.

BAYART J.-F. et BERTRAND R. [2006], « De quel "legs colonial" parle-t-on ? », *Esprit*, n° 12, p. 134-160.

BEAUD S. et MASCLET O. [2006], « Des "marcheurs" de 1983 aux "émeutiers" de 2005 », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 61, n° 4, p. 809-843.

BEAUD S. et PIALOUX M. [2002], « Sur la genèse sociale des "émeutes urbaines" », *Sociétés contemporaines*, n° 45, p. 215-243.

BELMESSOUS F. [2014], « Catégorisation et discrimination des "Algériens" dans les politiques du logement à Lyon (1950-1970) », *in* DESAGE F. *et al.*, *Le Peuplement comme politiques*, PUR, Rennes, p. 133-153.

BEN FREDJ C. [1989], « Aux origines de l'immigration nord-africaine en France : itinéraire social et culturel (1900-1939) », Thèse d'histoire, université de Paris-7.

BERBAGUI D. [2008], « Les Algériens à l'épreuve de l'internement : le cas des commerçants du Rhône », *in* R. BRANCHE, S. THÉNAULT (dir.) [2008], *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Autrement, p. 371-379.

BERNARDOT M. [2008], *Loger les immigrés. La SONACOTRA 1956-2006*, Le Croquant, Bellecombe-en-Bauges.

BIDET J. et WAGNER L. [2012], « Vacances au bled et appartenances diasporiques des descendants d'immigrés algériens et marocains en France », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 23, p. 113-130.

BLANC-CHALÉARD M.-C. [1998], « L'habitat immigré à Paris aux XIXe et XXe siècles : mondes à part ? », *Le Mouvement social*, nº 182, p. 29-50.
— [2000], *Les Italiens dans l'Est parisien. Une histoire d'intégration (1880-1960)*, École française de Rome, Rome.
— [2012], « Les quotas d'étrangers en HLM : un héritage de la guerre d'Algérie ? Les Canibouts à Nanterre (1959-1968) », *Métropolitiques* [en ligne].
— [2013], « Les travailleurs immigrés en quête d'autonomie », *in* PIGENET M., TARTAKOWSKY D. (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, La Découverte, Paris, p. 521-532.
— [2016], *En finir avec les bidonvilles : immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Publications de la Sorbonne, Paris.
BLANC-CHALÉARD M.-C. et ORY P. (dir.) [2013], *Dictionnaire des étrangers qui ont fait la France*, Robert Laffont, Paris.
BLANCHARD E. [2008a], « L'internement avant l'internement : commissariats, centres de triage, et autres lieux d'assignation à résidence (il-)légale », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, nº 92, p. 8-14.
— [2008b], « Encadrer des "citoyens diminués". La police des Algériens en région parisienne, 1944-1962 », Thèse d'histoire, université de Dijon.
— [2008c], « Le mauvais genre des Algériens. Des hommes sans femme face au virilisme policier dans le Paris d'après guerre », *Clio, Histoire*, *femmes et sociétés*, nº 22, p. 209-224.
— [2011], *La Police parisienne et les Algériens*, *1944-1962*, Nouveau monde, Paris.
— [2012], « La Goutte d'Or, 30 juillet 1955 : une émeute au cœur de la métropole coloniale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 195, p. 98-111.
— [2015], « Paris, capitale impériale. La répression de la manifestation algérienne du 14 juillet 1953 », *in* KADRI A. *et al.* (dir.), *La Guerre d'Algérie revisitée*, Karthala, Paris.

— [2016a], « Tenue correcte exigée. Une équipe de France fermée aux “Arabes” ? », *Vacarme*, nº 76, p. 84-90.

— [2016b], « Derrière le massacre d’État : Ancrages politiques, sociaux et territoriaux de la “démonstration de masse” du 17 octobre 1961 à Paris », *French Politics, Culture & Society*, vol. 34, nº 2, p. 101-122.

BLÉVIS L. [2003], « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des “sujets français” en Algérie coloniale », *Genèses*, nº 53, p. 25-47.

— [2004], « Citoyenneté et nationalité en Algérie coloniale (1865-1947) », Thèse de science politique, IEP d’Aix en Provence.

BOGART L. [1954], « Les Algériens en France. Adaptation réussie et non réussie », *in* GIRARD A. et STOETZEL J. (dir.), *Français et immigrés. Nouveaux documents sur l’adaptation*, PUF-INED, Paris, p. 17-93.

BOUCHÈNE A., PEYROULOU J.-P., SIARI TENGOUR O. et THÉNAULT S. (dir.) [2012], *Histoire de l’Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, La Découverte, Paris.

BOULOUQUE S. [1994], « Saïl Mohamed, un anarchiste algérien en France », *Migrance*, nº 3 [en ligne].

BOURDIEU P. [1958], *Sociologie de l’Algérie*, PUF, Paris.

— [2008], « La hantise du chômage chez l’ouvrier algérien. Prolétariat et système colonial », *in* BOURDIEU P. et YACINE T. (dir.), *Esquisses algériennes*, Seuil, Paris, p. 213-235.

BOURDIEU P. *et al.* [1963], *Travail et travailleurs en Algérie*, Mouton & Co., Paris-La Haye.

BOURDIEU P. et SAYAD A. [1964], *Le Déracinement. La crise de l’agriculture traditionnelle en Algérie*, Minuit, Paris.

BRANCHE R. et THÉNAULT S. (dir.) [2008], *La France en guerre, 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d’indépendance algérienne*, Autrement, Paris.

BRUN C. et SHEPARD T. (dir.) [2016], *Guerre d’Algérie : le sexe outragé*, CNRS, Paris.

BYRNE J. J. [2016], *Mecca of revolution : Algeria, decolonization, and the Third World order*, Oxford University Press, Oxford.

CADIOT A. [2013], « Anticolonialisme et collaborationnisme : nationalistes algériens pendant la Seconde Guerre mondiale », Master 2 d'histoire, EHESS Paris.

CAMARASA-BELLAUBE M., YANNIC A. [2010], *La Méditerranée sur les rives du Saint-Laurent. Une histoire des Algériens au Canada*, Publibook, Paris.

CANTIER J. [2002], *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Odile Jacob, Paris.

CARLIER O. [1976], « Le procès de politisation de l'émigration algérienne en France entre les deux guerres », Mémoire de DES, IEP de Paris.

— [1985], « Pour une histoire quantitative de l'immigration de l'entre-deux-guerres », *in* COSTA-LACOUX J., TEMIME É. (dir.), *Les Algériens en France. Genèse et devenir d'une migration*, Publisud, Paris, p. 153-182.

— [1989], « Les traminots algérois des années 1930 : un groupe social médiateur et novateur », *Le Mouvement social*, nº 146, p. 61.

— [1995], *Entre nation et Djihad. Histoire sociale des radicalismes algériens*, Presses de la FNSP, Paris.

— [2008], « Messali et son look. Du "Jeune Turc" citadin au za'im rural, un corps physique et politique construit à rebours ? », *in* CARLIER O. et NOLLEZ-GOLDBACH R. (dir.), *Le Corps du leader ? Construction et représentation dans les pays du sud*, L'Harmattan, Paris, p. 263-299.

CARTIER M., COUTANT I., MASCLET O., SIBLOT Y. [2008], *La France des « petits-moyens » : enquête sur la banlieue pavillonnaire*, La Découverte, Paris.

CHACHOUA K. [2008], « Le piège : Kabyle de langue, Arabe de religion », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, nº 124, p. 203-218.

CHAÏB S. [2004], « Femmes, migration et marché du travail en France », *Les Cahiers du CEDREF*. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes, nº 12, p. 221-237.

— [2014], « Cantines et restaurants algériens à Paris et dans le département de la Seine entre 1920 et 1950. Manger sous contrôles », *Ethnologie*

française, vol. 44, nº 1, p. 37-50.

CHAKER S. [1989], « La voie étroite : la revendication berbère entre culture et politique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 28, p. 281-296.

CHANTRE L. [2012], « Le pèlerinage à La Mecque à l'époque coloniale (v. 1866-1940). France, Grande-Bretagne, Italie », Thèse d'histoire, université de Poitiers.

CHARBIT T. [2006], *Les Harkis*, La Découverte, Paris.

CHIFFOLEAU S., MADŒUF A. (dir.) [2010], *Les Pèlerinages au Maghreb et au Moyen-Orient : Espaces publics, espaces du public*, Presses de l'Ifpo, Beyrouth.

CHRISTELOW A. [2012], *Algerians without Borders : the Making of a Global Frontier Society*, University Press of Florida, Gainesville.

CLANCY-SMITH J. [2010], *Mediterraneans : North Africa, Europe, and the Ottoman Empire in an Age of Migration, c. 1800-1900.*, University of California Press, Berkeley.

COHEN M. [2013], « Des familles invisibles. Politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérienne (1945-1985) », Thèse d'histoire, université Paris-1.

— [2014], « Contradictions et exclusions dans la politique de regroupement familial en France (1945-1984) », *Annales de démographie historique*, vol. 128, nº 2, p. 1-27.

— [2017], « L'immigration algérienne post-indépendance : l'enracinement à l'épreuve de l'exclusion », *Le Mouvement social*, nº 258, p. 29-48.

COHEN M. et DAVID C. [2012], « Les cités de transit : le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques* [en ligne].

COLIN-JEANVOINE E. et DÉROZIER S. [2008], *Le Financement du FLN pendant la guerre d'Algérie : 1954-1962*, Bouchène, Saint-Denis.

COLLER I. [2011], *Arab France : Islam and the Making of Modern Europe, 1798-1831*, University of California Press, Berkeley.

COLLET B. et SANTELLI E. [2012], « Les Couples mixtes franco-algériens en France », *Hommes et migrations*, nº 1295, p. 54-64.

COLLET V. [2013], « Du bidonville à la cité. Les trois âges des luttes pro-immigrés : une sociohistoire à Nanterre (1957-2011) », Thèse de science politique, université Paris-Ouest-Nanterre.

COLLOT C. [1987], *Les Institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Éditions du CNRS, Paris.

COLONNA F. [1975], *Instituteurs algériens : 1883-1939*, Presses de la FNSP, Paris.

— [1995], *Les Versets de l'invincibilité : permanence et changements religieux dans l'Algérie contemporaine*, Presses de la FNSP, Paris.

— [2015], *La Vie ailleurs. Des « Arabes » en Corse à la fin du XIX*e *siècle*, Actes Sud, Arles.

CONNELLY M. [2011], *L'Arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Payot, Paris (Oxford University Press, 2002).

CÔTE M. [1988], *L'Algérie ou l'espace retourné*, Flammarion, Paris.

CRONIER E. [2017], « Feeding Muslim troops during the First World War », *in* BOUGAREL X., BRANCHE R, DRIEU C. (dir.), *Far from Jihad : Combatants of Muslim Origin in European Armies in the 20th Century*, Bloomsbury Academic, London, p. 48-70.

DAGORN J.-B. [2015], « Le mouvement culturel berbère de Kabylie (1963-2015) », Mémoire de master 2, EHESS Paris.

DAKHLIA J. [2008], *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Actes Sud, Arles.

DAKHLIA J. et KAISER W. (dir.) [2013], *Les Musulmans dans l'histoire de l'Europe. II. Passages et contacts en Méditerranée*, Albin Michel, Paris.

DAKHLIA J. et VINCENT, B. (dir.) [2011], *Les Musulmans dans l'histoire de l'Europe. I. Une intégration invisible*, Albin Michel, Paris.

DAVIDSON N. [2012], *Only Muslim : Embodying Islam in Twentieth-Century France*, Cornell University Press, Ithaca.

DE BARROS F. [2012], « Les bidonvilles : entre politiques coloniales et guerre d'Algérie », *Métropolitiques* [en ligne].

DE RUDDER V. [1991], « “Seuil de tolérance” et cohabitation pluriethnique », *in* TAGUIEFF P.-A. (dir.), *Face au racisme. II. Analyses, hypothèses, perspectives*, La Découverte, Paris, p. 154-166.

DEMERGHEM E. [1934], « Musulmans de Paris. Les Kabyles de Grenelle », *La Grande Revue*, nº 355, p. 15-21.

DENIS V. [2011], « À la recherche d’un groupe invisible : les gens d’islam dans la France du XVIIIe siècle », *in* DAKHLIA J., VINCENT B. (dir.) [2011], *Les Musulmans dans l’histoire de l’Europe. I. Une intégration invisible*, Albin Michel, Paris p. 81-100.

DIRÈCHE-SLIMANI K. [1997], *Histoire de l’émigration kabyle en France au XXe siècle*, L’Harmattan, Paris.

DJERBAL D. [2010], « Les effets des manifestations de décembre 1960 sur les maquis algériens », *in 11 décembre 1960 : le Diên Biên Phu politique de la Guerre d’Algérie*, NAQD, Alger, p. 63-92.

— [2012], *L’Organisation spéciale de la fédération de France du FLN. Histoire de la lutte armée au FLN en France (1956-1962)*, Chihab éditions, Alger.

DORNEL L. [1995], « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d’œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », *Genèses*, nº 20, p. 48-72.

DULPHY A. [2014], *L’Algérie des pieds-noirs : entre l’Espagne et la France*, Vendémiaire, Paris.

EINAUDI J.-L. [1991], *La Bataille de Paris, 17 octobre 1961*, Seuil, Paris.

EL YAZAMI D., GASTAUT Y. et YAHI N. (dir.) [2009], *Générations. Un siècle d’histoire culturelle des Maghrébins en France*, Gallimard, Paris.

ELONGBIL-EWANE E. [2014], « Loger les Algérien-ne-s à Lyon et les Turc-que-s à Berlin », Thèse d’histoire, université Lyon-2.

EMERIT M. [2002], *L’Algérie à l’époque d’Abd-el-Kader*, Bouchène, Saint-Denis (Larose, 1951).

FALIGOT R. et KAUFFER R. [1990], *Le Croissant et la Croix gammée. Les secrets de l'alliance entre l'islam et le nazisme d'Hitler à nos jours*, Albin Michel, Paris.

FAURE A. et LÉVY-VROELANT C. [2007], *Une chambre en ville. Hôtels, meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Créaphis, Paris.

FOGARTY R. [2008], *Race and War in France : Colonial Subjects in the French Army (1914-1918)*, Johns Hopkins University Press, Baltimore.

FONTAINE M. [2010], *Le Racing Club de Lens et les « Gueules noires ». Essai d'histoire sociale*, Les Indes savantes, Paris.

FRENKIEL S. [2011], « Grandir et travailler en France. Jouer pour l'équipe nationale algérienne de football dès 1980 », *Hommes et migrations*, nº 1289, p. 80-91.

FROMAGE J. [2012], « Innovation politique et mobilisation de masse en “situation coloniale” : un “printemps algérien” des années 1930 », Thèse d'histoire, EHESS Paris.

GALLISSOT R. [1969], « Les classes sociales en Algérie. Au-delà de Bourdieu et Sayad », *L'Homme et la société*, vol. 14, nº 1, p. 207-225.

— [1983], « Émigration coloniale, immigration post-coloniale : le mouvement de va-et-vient entre l'Algérie et la France depuis les origines anticipatrices de la mobilisation des “travailleurs coloniaux” », *in Maghrébins en France : émigrés ou immigrés ?*, Éditions du CNRS, Paris, p. 31-49.

— [2012], « L'économie coloniale dans l'entre-deux-guerres », *in* BOUCHÈNE A. *et al.* (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, La Découverte, Paris, 2012, p. 363-368.

GALLISSOT R. (dir) [2006], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier : Maghreb. Algérie.*, Éditions de l'Atelier, Paris.

GALLISSOT R., BOUMAZA N. et CLÉMENT G. [1994], *Ces migrants qui font le prolétariat*, Méridiens Klincksieck, Paris.

GALLOIS W. [2013], *A History of Violence in the Early Algerian Colony*, Palgrave Macmillan, Basingstoke.

GASTAUT Y. [1993], « La flambée raciste de 1973 en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, nº 2, p. 61-75.

GASTAUT Y. et DALMAR R. [2013], « El Ouafi ou la gloire ne dure que 42,195 kilomètres », *La fabrique de l'histoire* [émission radio en ligne].

GAY V. [2014], « Lutter pour partir ou pour rester ? Licenciements et aide au retour des travailleurs immigrés dans le conflit Talbot, 1983-1984 », *Travail et emploi*, vol. 137, nº 1, p. 37-50.

— [2016], « Immigration, conflits sociaux et restructurations industrielles. Les ouvriers immigrés de Citroën et Talbot au début des années 1980 », Thèse d'histoire, université de Paris-Saclay.

GENTY J.-R. [2005], *Des Algériens dans la région du Nord. De la catastrophe de Courrières à l'indépendance*, L'Harmattan, Paris.

— [2008], *Le Mouvement nationaliste algérien dans le Nord, 1947-1957*, L'Harmattan, Paris.

— [2016], « Un dimanche ordinaire à Douai ? La manifestation algérienne du 9 octobre 1955 », *Revue du Nord. Histoire Nord de la France, Belgique, Pays-Bas*, vol. 98, nº 414, p. 145-175.

GILLETTE A. et SAYAD A. [1984], *L'Immigration algérienne en France*, Éditions Entente, Paris (1re éd., 1976).

GOMAR N. [1931], *L'Émigration nord-africaine en France*, Presses modernes, Paris.

GORDON D. A. [2012], *Immigrants and Intellectuals. May 68 and the Rise of Anti-Racism in France*, Merlin Press, Pontypool.

LE COUR GRANDMAISON O. [2008], « Colonisés-immigrés et "périls migratoires" : origines et permanence du racisme et d'une xénophobie d'État (1924-2007) », *Cultures & Conflits*, nº 69, p. 19-32.

GRANGAUD I. [2002], *La Ville imprenable : une histoire sociale de Constantine au XVIIIe siècle*, Éditions de l'EHESS, Paris.

GUENOUN A. [2015], « Une conflictualité interne au nationalisme radical algérien : "la question berbère-kabyle" de la crise de 1949 à la lutte pour le pouvoir en 1962 », Thèse d'histoire, université Paris-1.

GUIGNARD D. [2013], Les inventeurs de la tradition « melk » et « arch » en Algérie, *in* GUIGNARD D., GUÉNO V. (dir.), *Les Acteurs des transformations foncières autour de la Méditerranée au XIXe siècle*, Karthala-IREMAM, Paris, p. 49-93.

HADJ-BELGACEM S. [2015], « Représenter les “quartiers populaires” ? Une socio-histoire de l’engagement électoral et partisan dans les cités d’une municipalité communiste », Thèse de science politique, EHESS Paris.

HAJJAT A. [2006], « L’expérience politique du Mouvement des travailleurs arabes », *Contretemps*, no 16, p. 80-89.

— [2012], *Les Frontières de l’identité nationale : L’injonction à l’assimilation en France métropolitaine et coloniale*, La Découverte, Paris.

— [2013], *La Marche pour l’égalité et contre le racisme*, Éditions Amsterdam, Paris.

HAJJAT A. et MOHAMMED M. [2013], *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, La Découverte, Paris.

HAMMOUCHE A. [2001], « Des amicales d’hier aux associations de quartier d’aujourd’hui. Un essai de typologie », *Hommes & Migrations*, no 1229, p. 41-54.

HARBI M. [1980], *Le FLN. Mirage et réalité. Des origines à la prise du pouvoir (1945-1962)*, Éditions Jeune Afrique, Paris.

— [2001], *Une vie debout. Mémoires politiques, I. 1945-1962*, La Découverte, Paris.

HARDT L. [2016], « Zwischen Räumen und Fronten. Algerische Migranten im lothringischen Grenzgebiet 1945-1962 », Thèse d’histoire, université de Trêves.

HARGREAVES A. G. [1997], *Immigration and Identity in Beur Fiction : Voices from the North African Community in France*, Bloomsbury Academic, Oxford.

HAROUN A. [1986], *La 7e wilaya : la guerre du FLN en France, 1954-1962*, Le Seuil, Paris.

HATZFELD N. [2002], *Les Gens d'usine. 50 ans d'histoire à Peugeot-Sochaux*, Éditions de l'Atelier, Paris.

HERVO M. [2012], *Chroniques du bidonville. Nanterre en guerre d'Algérie*, Actes Sud, Arles (Le Seuil, 2001).

HMED C. [2006a], *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, thèse de science politique, université Paris-1.

— [2006b], « "Tenir ses hommes". La gestion des étrangers "isolés" dans les foyers Sonacotra après la guerre d'Algérie », *Politix*, vol. 19, nº 76, p. 11-30.

— [2008], « La représentation des étrangers dans l'entreprise (1960-1990) », *in* FASSIN É., HALPÉRIN J.-L. (dir.), *Discriminations : pratiques, savoirs, politiques*, La Documentation française, Paris, p. 59-67.

HMED C. et LAURENS S. (dir.) [2008], *L'Invention de l'immigration*, Agone, Marseille.

HORNE J. [1985], « Immigrant workers in France during World War I », *French Historical Studies*, vol. 14, nº 1, p. 57-88.

HOUSE J. et MACMASTER N. [2008], *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Tallandier, Paris (Oxford University Press, 2006).

INSEE [2016], *France, portrait social*, INSEE, Paris.

ISRAËL L. [2003], « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI », *Politix*, vol. 16, nº 62, p. 115-143.

JOMIER A. [2016], « Les réseaux étendus d'un archipel saharien. Les circulations de lettrés ibadites (XVIIe siècle-années 1950) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 63, nº 2, p. 14-39.

JORDI J.-J., SAYAD A., TEMIME É. [1991], *Histoire des migrations à Marseille*, t. 4, Édisud, Aix-en-Provence.

JOUANNEAU S. [2013], *Les Imams en France. Une autorité religieuse sous contrôle*, Agone, Marseille.

JULIEN C.-A. [1964], *Histoire de l'Algérie contemporaine. I : Conquête et colonisation*, PUF, Paris.

KATAN Y. [1984], « Les colons de 1848 en Algérie : mythes et réalités », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 31, nº 2, p. 177-202.

KATEB K. [1997], « La gestion administrative de l'émigration algérienne vers les pays musulmans au lendemain de la conquête de l'Algérie (1830-1914) », *Population*, vol. 52, nº 2, p. 399-428.

— [2001], *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, INED-PUF, Paris.

KATZ E. [2013], « La mosquée de Paris a-t-elle sauvé des Juifs ? Une énigme, sa mémoire, son histoire », *Diasporas. Histoire et sociétés*, nº 21, p. 128-155.

KEPEL G. [1987], *Les Banlieues de l'islam. Naissance d'une religion en France*, Seuil, Paris.

KEPEL G. et LEVEAU R. (dir.) [1988], *Les Musulmans dans la société française*, Presses de la FNSP, Paris.

KERROU M. [1987], « Du colportage à la boutique. Les commerçants maghrébins en France », *Hommes & Migrations*, nº 1105, p. 26-34.

KOULAKSSIS A., MEYNIER G. [1987], *L'Émir Khaled : premier za'îm ? Identité algérienne et colonialisme français*, L'Harmattan, 394 p.

KUPFERSTEIN D. [2017], *Les Balles du 14 juillet 1953 : le massacre policier oublié de nationalistes algériens à Paris*, La Découverte, Paris.

LABAT S. [1995], *Les Islamistes algériens entre les urnes et le maquis*, Seuil, Paris.

LACROIX A. [2016], « La poste au douar. Usagers non citoyens et État colonial dans les campagnes algériennes de la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale », *Annales HSS*, vol. 71, nº 3, p. 711-739.

LALOUM J. [1988], « La déportation des Juifs natifs d'Algérie », *Le Monde juif*, nº 129, p. 33-48.

— [2005], « Des Juifs d'Afrique du Nord au Pletzl ? Une présence méconnue et des preuves oubliées (1920-1945) », *Archives juives*, vol. 38, p. 47-83.

— [2012], « Cinéma et histoire. La mosquée de Paris et les Juifs sous l'Occupation », *Archives juives*, vol. 45, nº 1, p. 116-128.

LAMRI S. [2002], « “Algériennes” et mères françaises exemplaires (1945-1962) », *Le Mouvement social*, nº 199, p. 61-81.

LAURENS S. [2008a], « L'immigration : une affaire d'États. Conversion des regards sur les migrations algériennes (1961-1973) », *Cultures & Conflits*, nº 69, p. 33-53.

— [2008b], « 1974 et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », *Politix*, vol. 21, nº 82, p. 67-92.

LE COUR GRANDMAISON O. [2008], « Colonisés-immigrés et “périls migratoires” : origines et permanence du racisme et d'une xénophobie d'État (1924-2007) », *Cultures & Conflits*, nº 69, p. 19-32.

LE FOLL-LUCIANI P.-J. [2015], *Les Juifs algériens dans la lutte anticoloniale : trajectoires dissidentes (1934-1965)*, PUR, Rennes.

LE PAUTREMAT P. [2003], *La politique musulmane de la France au XXe siècle. De l'Hexagone aux terres d'islam, espoirs, réussites, échecs*, Maisonneuve & Larose, Paris.

LE VAN HO M. [2014], *Des Vietnamiens dans la Grande Guerre : 50 000 recrues dans les usines françaises*, Vendémiaire, Paris.

LEWIS M. [2010], *Les Frontières de la République. Immigration et limites de l'universalisme en France (1918-1940)*, Agone, Marseille (Stanford University Press, 2007).

LYONS A. H. [2013], *The Civilizing Mission in the Metropole : Algerian Families and the French Welfare State during Decolonization*, Stanford University Press.

MABON A. [2010], *Prisonniers de guerre « indigènes ». Visages oubliés de la France occupée*, La Découverte, Paris.

MACMASTER N. [1995], « The rue Fondary murders of 1923 and the origins of anti-Arab racism », *in* WINDEBANK J. et GUNTHER R. (dir.), *Violence and Conflict in the Politics and Society of Modern France*, The Edwin Mellen Press, Lampeter, p. 149-160.

— [1997a], *Colonial Migrants and Racism. Algerians in France, 1900-1962*, MacMillan Press, London.

— [1997b], « Sexual and racial boundaries : colonialism and Franco-Algerian intermarriage (1880-1962) », *in* CROSS M. et PERRY S. (dir.), *Population and Social Policy in France*, Pinter, London, p. 92-108.

— [2009], *Burning the Veil : the Algerian War and the Emancipation of Muslim Women, 1954-62*, Manchester University Press.

— [2013a], « The roots of insurrection : the role of the Algerian village assembly (*Djemâa*) in Peasant Resistance, 1863-1962 », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 55, nº 2, p. 419-447.

— [2013b], « Inside the FLN. The Paris massacre and the French intelligence service », University of East Anglia [en ligne].

— [2013c], « Des révolutionnaires invisibles : les femmes algériennes et l'organisation de la Section des femmes du FLN en France métropolitaine », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 59, nº 4, p. 164-190.

— [2016], « The Algerian Café-Hotel : Hub of the nationalist underground, Paris 1926-1962 », *French Politics, Culture & Society*, vol. 34, nº 2, p. 57-77.

MCDOUGALL J. [2006], *History and the Culture of Nationalism in Algeria*, Cambridge University Press.

— [2010], « The Secular State's Islamic Empire : Muslim spaces and subjects of jurisdiction in Paris and Algiers, 1905-1957 », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 52, nº 3, p. 553-580.

MANCERON G. (dir.) [2011], *Le 17 octobre des Algériens* suivi de *La Triple Occultation d'un massacre*, La Découverte, Paris.

MANDEL M. [2014], *Muslims and Jews in France : history of a conflict*, Princeton University Press.

MARANGÉ C. [2016], « Le Komintern, le Parti communiste français et la cause de l'indépendance algérienne (1926-1930) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, nº 131, p. 53-70.

MARIE C.-V. [1996], « En première ligne dans l'élasticité de l'emploi », *Plein Droit*, nº 31 [en ligne].

MARIOT N. [2013], *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Seuil, Paris.

MARYNOWER C. [2011], « Le moment Front populaire en Oranie : mobilisations et reconfigurations du milieu militant de gauche », *Le Mouvement social*, nº 236, p. 9-22.

MASCLET O. [2003], *La Gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, Paris.

MASSARD-GUILBAUD G. [1995], *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front Populaire*, Harmattan, Paris.

— [2004], « L'immigration algérienne en France, une immigration qui fait problème ? Réflexions sur la responsabilité de l'État », *in* RYGIEL P. (dir.), *Le bon grain et l'ivraie. L'État-nation et les populations immigrées, fin XIXe-début XXe siècle*, Éditions rue d'Ulm, Paris, p. 78-96.

MASSIGNON L. [1930], « Répartition géographique des Kabyles dans la région parisienne », *Revue des études islamiques*, nº 2, p. 161-170.

MAUCO G. [1932], *Les Étrangers en France. Leur rôle dans l'activité économique*, Armand Colin, Paris.

MEKKI A. [2017], *Pratiques politiques de la communauté algérienne en France, des revendications nationalistes aux députés de l'émigration*, Presses de l'université de Provence, Marseille.

MESSAOUDI A. [1999], « Être algérien en Tunisie (1930-1962) : la construction d'une catégorie nationale », *Correspondances. Bulletin de l'IRMC*, nº 54, p. 10-14.

MEYNIER G. [2002], *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962*, Fayard, Paris.

— [2012a], « L'émir Khaled, "premier nationaliste algérien" ? », *in* BOUCHÈNE A. *et al.*, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, La Découverte, Paris, p. 439-442.

— [2012b], « Les Algériens et la guerre de 1914-1918 », *in* BOUCHÈNE A. *et al.*, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, La Découverte, Paris, p. 229-234.

— [2015], *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du* XXe *siècle*, Bouchène, Saint-Denis (Droz, 1981).

MICHEL A. [1956], *Les Travailleurs algériens en France*, Éditions du CNRS, Paris.

— [1959], *Famille, industrialisation, logement*, Éditions du CNRS, Paris.

MICHEL M. [2003], *Les Africains et la Grande Guerre : L'appel à l'Afrique*, Karthala, Paris.

MIMOUN A. [2008], « L'immigration algérienne au Maroc à l'époque coloniale : le cas de la communauté algérienne à Oujda », *in* HAMMOUCHE A. et LABDELAOUI H. (dir.), *Les Migrations algériennes à l'étranger*, Université d'Alger, p. 113-123.

MOHAMMED M. et MUCCHIELLI L. [2007], *Les Bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, La Découverte, Paris.

MOKHTARI R. [2005], *Slimane Azem, Alloua Zerrouki chantent Si Mohand U Mohand*, Éditions APIC, Alger.

MOLLARD B. [2015], « "Discipliner l'émigration" : l'encadrement de l'émigration des travailleurs dans le processus de construction de l'État algérien (1956-1973) », Mémoire de master 2, IEP de Grenoble.

MORIZOT J. [1962], *L'Algérie kabylisée*, impr. Jean Peyronnet, Paris.

MOULIN-BOURRET A. [1997], *Guerre et industrie. Clermont-Ferrand 1912-1922 : la victoire du pneu*, Publications de l'Institut d'études du Massif Central, Clermont-Ferrand.

MOUMEN A. [2010], « Violences et migration politique. Quitter l'Algérie en 1962 », *Fragments sur les Temps Présents* [en ligne].

MULONNIÈRE H. [2012], « Les ouvriers "nord-africains" aux usines de Biache-Saint-Vaast (Pas-de-Calais), de 1947 à 1962 », Mémoire de master 2, université Paris-1.

MURACCIOLE L. [1950], *L'Émigration algérienne. Aspects économiques, sociaux et juridiques*, Bibliothèque de la faculté de droit, Alger.

NAYLOR E. [2015], « Arenc : le premier centre de rétention était clandestin », *Plein droit*, nº 104, p. 32-36.

NOIRIEL G. [1986], *Les Ouvriers dans la société française*, Seuil, Paris.

— [1988], *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècle*, Seuil, Paris.

— [2007] *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle). Discours publics, humiliations privées*, Fayard, Paris.

NOUSCHI A. [1961], *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête à 1919. Essai d'histoire économique et sociale*, PUF, Paris.

OUARY M. [2002], *Poèmes et chants de Kabylie*, Éditions Bouchène, Saint-Denis.

OUHARZOUNE D. [2012], « Pratiques politiques de la communauté algérienne en France, des revendications nationalistes aux députés de l'émigration », thèse en anthropologie sociale, EHESS.

PEREIRA V. [2005], « Une migration favorisée. Les représentations et pratiques étatiques vis-à-vis de la migration portugaise en France (1945-1974) », *in* BLANC-CHALÉARD M.-C., DUFOIX S., WEIL P. (dir.), *L'Étranger en questions, du Moyen-Âge à l'an 2000*, Le Manuscrit, Paris, p. 285-326.

— [2012], *La Dictature de Salazar face à l'émigration. L'État portugais et ses migrants en France (1957-1974)*, Presses de Sciences Po, Paris.

— [2016], « La Selecção portugaise, entre dictature, propagande coloniale et horizon européen » *in* ARCHAMBAULT F. *et al.*, *Le Football des nations. Des terrains de jeu aux communautés imaginées*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2016, p. 51-73.

PERVILLÉ G. [1984], *Les Étudiants algériens de l'université française 1880-1962*, CNRS, Paris.

PÉTONNET C. [1968], *Ces gens-là*, François Maspero, Paris.

PEYROULOU J.-P. [2009], *Guelma 1945 : une subversion européenne dans l'Algérie coloniale*, La Découverte, Paris.

PITTI L. [2001], « Grèves ouvrières *versus* luttes de l'immigration : une controverse entre historiens », *Ethnologie française*, vol. 31, nº 3, 465-476.

— [2002], « Ouvriers algériens à Renault-Billancourt de la guerre d'Algérie aux grèves d'OS des années 1970. Contribution à l'histoire sociale et politique des ouvriers étrangers en France », Thèse d'histoire, université Paris-8.

— [2004a], « Renault, une "forteresse ouvrière" à l'épreuve de la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, nº 83, p. 131-143.

— [2004b], « De la différenciation coloniale à la discrimination systémique ? La condition d'OS algérien à Renault (1945-1973) », *Revue de l'IRES*, nº 46, p. 69-107.

— [2005], « Catégorisations ethniques au travail. Un instrument de gestion différenciée de la main-d'œuvre », *Histoire & mesure*, vol. 20, nº 3-4, p. 69-101.

— [2006a], « La main-d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962), ou les oubliés de l'histoire », *Hommes & Migrations*, nº 1263, p. 47-57.

— [2006b], « Une matrice algérienne ? Trajectoires et recompositions militantes en terrain ouvrier, de la cause de l'indépendance aux grèves d'OS des années 1968-1975 », *Politix*, nº 76, p. 143-166.

POUILLON F. et ETIENNE B. [2003], *Abd el-Kader le magnanime*, Actes Sud, Arles.

PROST B. [2011], « Les "saisonniers" immigrés dans le collectif de travail. Paris, fin des années 1950-début des années 1980 », *in* CORTEEL D. et LE LAY S. (dir.), *Les Travailleurs des déchets*, ERES, Toulouse, p. 235-256.

RAGER J.-J. [1950], *Les Musulmans algériens en France et dans les pays islamiques*, Les Belles Lettres, Paris.

RAHAL M. [2017], *L'UDMA et les Udmistes. Contribution à l'histoire du nationalisme algérien*, Barzakh, Alger.

RAINHORN J. [2005], *Paris, New York : des migrants italiens, années 1880 — années 1930*, Éditions du CNRS, Paris.

RAISA SCHPUN M. [2012], « Les premiers migrants juifs d'Afrique du Nord dans la France de l'après-guerre : une découverte pour les services sociaux », *Archives Juives*, vol. 45, nº 1, p. 61-73.

RAYMOND A. [1959], « Tunisiens et Maghrébins au Caire au XVIIIe siècle », *Cahiers de Tunisie*, nº 26-27, p. 336-371.

— [1987], « Les caractéristiques d'une ville arabe "moyenne" au XVIIIe siècle. Le cas de Constantine », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, vol. 44, nº 1, p. 34-147.

RENARD M. [2003], « Aperçu sur l'histoire de l'islam à Marseille, 1813-1962. Pratiques religieuses et encadrement des Nord-Africains », *Outre-mers*, vol. 90, nº 340, p. 269-296.

— [2006], « Les débuts de la présence musulmane en France et son encadrement », *in* ARKOUN M. (dir.), *Histoire de l'islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*, Albin Michel, Paris, p. 712-740.

ROLLI P. [2010], *La Phalange nord-africaine en Dordogne : histoire d'une alliance entre la pègre et la Gestapo, 15 mars-19 août 1944*, Éditions L'Histoire en partage, Boulazac.

ROSENBERG C. [2006], *Policing Paris. The Origins of Modern Immigration Control Between the Wars*, Cornell university press, Ithaca.

ROSS K. [2005], *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Agone, Marseille.

RYGIEL P. [2001], *Destins immigrés. Cher 1920-1980 : trajectoires d'immigrés d'Europe*, Presses universitaires franc-comtoises, Besançon.

RYGIEL P. (dir.) [2010], *Le Temps des migrations blanches. Migrer en Occident (1840-1940)*, Publibook, Paris.

SALA PALA V. [2013], *Discriminations ethniques : les politiques du logement social en France et au Royaume-Uni*, PUR, Rennes.

SANTELLI E. [2001], *La Mobilité sociale dans l'immigration : itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.

— [2010], « Entre ici et là-bas : les parcours d'entrepreneurs transnationaux. Investissement économique en Algérie des descendants de l'immigration algérienne de France », *Sociologie*, vol. 1, nº 3, p. 393-411.

SARI D. [1978], *Les Villes précoloniales de l'Algérie occidentale : Nédroma, Mazouna, Kalâa*, SNED, Alger.

— [1982], *Le Désastre démographique*, SNED, Alger.

SAYAD A. [1975], « Elghorba : le mécanisme de reproduction de l'émigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, nº 2, p. 50-66.

— [1979], « Les trois âges de l'immigration algérienne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 15, p. 59-79.

— [1991], *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck, Bruxelles.

— [1999], *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris.

SBAÏ J. [2013], « La Mosquée de Paris et le sauvetage des juifs : une chronique des rumeurs », *in* MEDDEB A., STORA B. (dir.), *Histoire des relations entre juifs et musulmans des origines à nos jours*, Albin Michel, Paris, p. 516-519.

SCHOR R. [1985], *L'Opinion française et les étrangers en France (1919-1939)*, Presses de la Sorbonnne, Paris.

SCIOLDO-ZÜRCHER Y. [2010], *Devenir métropolitain, parcours et politique d'intégration de rapatriés d'Algérie à la métropole, de 1954 au début du XXIe siècle*, Éditions de l'EHESS, Paris.

— [2011], « Les Harkis sont-ils des rapatriés comme les autres ? », *Les Temps Modernes*, nº 666, p. 90-104.

SELLAM S. [2006], *La France et ses musulmans. Un siècle de politique musulmane (1895-2005)*, Fayard, Paris.

SESSIONS J. [2010], « Le paradoxe des émigrants indésirables pendant la monarchie de Juillet, ou les origines de l'émigration assistée vers l'Algérie », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, nº 41, p. 63-80.

SÈZE R. [2013], *Être imam en France : transformation du « clergé » musulman en contexte minoritaire*, Éditions du Cerf, Paris.

SHEPARD T. [2008], *1962 : Comment l'indépendance algérienne a transformé la France*, Payot, Paris (Cornell University Press, 2006).

— [2017], *Mâle décolonisation. L'« homme arabe » et la France (1962-1979)*, Payot, Paris.

SIDI MOUSSA N. [2013], « Devenirs messalistes. Sociologie historique d'une aristocratie révolutionnaire (1925-2013) », Thèse de science politique, université Paris-1.

— [2016], « Les messalistes et la gauche française. Alliances, ruptures et transactions dans l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, nº 131, p. 71-85.

SIMÉANT J. [1998], *La Cause des sans-papiers*, Presses de Sciences Po, Paris.

SIROT S. [1996], « Les conditions de travail et les grèves des ouvriers coloniaux à Paris des lendemains de la Première Guerre mondiale à la veille du Front populaire », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 83, nº 311, p. 65-92.

SMITH D. J. [2013], « "French like the others". Colonial migrants in wartime France, 1939-1947 », PhD Thesis, University of Toronto.

SOUIAH F. [2013], « Les politiques migratoires restrictives : une fabrique de *harraga* », *Hommes & Migrations*, nº 1304, p. 95-101.

SPIRE A. [2003], « Un régime dérogatoire pour une immigration convoitée. Les politiques française et italienne d'immigration/émigration », *in* BLANC-CHALÉARD M.-C. (dir.), *Les Italiens en France depuis 1945*, PUR, Rennes, p. 41-54.

— [2005], *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1973)*, Grasset, Paris.

STOLER A. L. [2013], *La Chair de l'empire : savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, La Découverte, Paris (University of California Press, 2002).

STORA B. [1990], « Histoire politique de l'immigration algérienne en France (1922-1962) », Thèse d'État en histoire, université de Paris-Val-de-Marne, 1990.

— [1992], *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France 1912-1962*, Fayard, Paris.

— [2004], *Messali Hadj 1898-1974*, Hachette, Paris (Le Sycomore, 1982).

— [2006], *Les Trois Exils. Juifs d'Algérie*, Stock, Paris.

TAITHE B. [2010], « La famine de 1866-1868 : anatomie d'une catastrophe et construction médiatique d'un événement », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, nº 41, p. 113-127.

TALHA L. [1983], « De l'immigration coloniale à l'émigration des coloniaux », *in Maghrébins en France : émigrés ou immigrés ?*, Éditions du CNRS, Paris, p. 11-30.

TARRIUS A. [1995], *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues.

TEO [2010], *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, INED, Paris.

TÊTU-DELAGE M.-T. [2009], *Clandestins au pays des papiers : expériences et parcours de sans-papiers algériens*, La Découverte, Paris.

THÉNAULT S. [2012], *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Odile Jacob, Paris.

TILLION G. [1957], *L'Algérie en 1957*, Éditions Minuit, Paris.

TISSOT S. [2007], *L'État et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Paris.

TRICART J.-P. [1977], « Genèse d'un dispositif d'assistance : les "cités de transit" », *Revue française de sociologie*, vol. 18, nº 4, p. 601-624.

TRIPIER M. [1990], *L'Immigration dans la classe ouvrière en France*, CIEMI-L'Harmattan, Paris.

VALENSI L. [2012], *Ces étrangers familiers. Musulmans en Europe (XVIe-XVIIIe siècle)*, Payot, Paris.

VERMEREN H. [2012], « Les migrations françaises et européennes vers l'Algérie au début de la Troisième République », *in* BOUCHÈNE A. *et al.*, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, La Découverte, Paris, p. 194-200.

VIET V. [1998], *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997*, Fayard, Paris.

VIGNA X. [2007], *L'Insubordination ouvrière dans les années 68 : essai d'histoire politique des usines*, PUR, Rennes.

— [2012], *Histoire des ouvriers en France au XXe siècle*, Perrin, Paris.

VOLOVITCH-TAVARES M.-C. [1995], *Portugais à Champigny : le temps des baraques*, Autrement, Paris.

WARSCHEID I. [2013], « Entre mémoire lettrée et vécu institutionnel : la compilation de nawāzil dans le grand Touat (Algérie) aux XVIIIe et XIXe siècles », *Studia Islamica*, vol. 108, no 2, p. 214-254.

WEIL P. [2002], *Qu'est-ce-qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la révolution*, Grasset, Paris.

— [2004], *La France et ses étrangers de 1945 à nos jours*, Folio, Paris (Calman-Lévy, 1995).

— [2005], « Le Statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », *in Histoire de la justice*, vol. 16, AFHJ-La Documentation française, Paris, p. 93-109.

ZALC C. [2010], *Melting Shops. Une histoire des commerçants étrangers en France*, Perrin, Paris.

ZANCARINI-FOURNEL M. [2004], « Généalogie des rébellions urbaines en temps de crise (1971-1981) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, no 84, p. 119-127.

— [2011], « La destruction de la cité Olivier-de-Serres (1978-1984) à Villeurbanne », *in* BÉROUD S. *et al.*, *Engagements, rébellion et genre dans les quartiers populaires en Europe (1968-2005)*, Éditions des Archives contemporaines, Paris, p. 115-123.

— [2016], « *Les Luttes et les rêves* ». *Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Zones, Paris.

ZEHRAOUI A. [1994], *L'Immigration, de l'homme seul à la famille*, L'Harmattan, Paris.

ZYSBERG A. [2007], « Un esclavage d'État : le recrutement des rameurs sur les galères de Louis XIV », *in* BOUBAKER S., ZYSBERG A. (dir.), *Contraintes et libertés dans les sociétés méditerranéennes*, CRHQ, Caen, p. 69-82.

Collection

REPÈRES

Créée par Michel FREYSSENET et Olivier PASTRÉ (en 1983).

Dirigée par Jean-Paul PIRIOU (1987-2004), puis par Pascal COMBEMALE,

avec Serge AUDIER, Stéphane BEAUD, André CARTAPANIS, Bernard COLASSE, Jean-Paul DELÉAGE, Françoise DREYFUS, Claire LEMERCIER, Yannick L'HORTY, Philippe LORINO, Dominique MERLLIÉ, Michel RAINELLI, Philippe RIUTORT, Franck-Dominique VIVIEN et Claire ZALC.

Coordination et réalisation éditoriale : Marieke JOLY.

Le catalogue complet de la collection *REPÈRES* est disponible sur notre site :

www.collectionreperes.com